

C.R.A.C. N° 50 (2014-2015)

2e session de la 10e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2014-2015

COMPTE RENDU

AVANCÉ

Séance publique de commission*

Commission des travaux publics, de l'action sociale et de la santé

Mardi 9 décembre 2014

*Application de l'art. 152 du règlement

Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement wallon ni les orateurs

SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| <i>Ouverture de la séance</i> | 1 |
| <i>Organisation des travaux</i> | 1 |
| <i>Examen de l'arriéré</i> | 1 |
| <i>Audition</i> | 1 |
| <i>Budget initial 2015 de l'Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées (AWIPH)</i> | 1 |
| <i>Désignation d'un rapporteur</i> | 1 |
| <i>Audition de Mme Baudine, Administratrice générale de l'AWIPH</i> | |
| Intervenants : Mme la Présidente, Mme Baudine, Administratrice générale de l'AWIPH, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... | 1 |
| <i>Échange de vues</i> | |
| Intervenants : Mme la Présidente, MM. Wahl, Daele, Martin, Mmes Salvi, Durenne, Leal Lopez, Pécriaux, M. Drèze, Mme Baudine, Administratrice générale de l'AWIPH | 16 |
| <i>Organisation des travaux (Suite)</i> | 31 |
| <i>Échange de vues (Suite)</i> | |
| Intervenants : Mme la Présidente, M. Wahl, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, Mme Baudine, Administratrice générale de l'AWIPH..... | 31 |
| <i>Confiance au président et au rapporteur</i> | 35 |
| <i>Organisation des travaux (Suite)</i> | |
| Intervenants : Mme la Présidente, M. Wahl..... | 35 |
| <i>Reprise de la séance</i> | 35 |
| <i>Projets et propositions</i> | 35 |
| <i>Proposition de résolution visant à soutenir les initiatives de récoltes de fruits pour les aides alimentaires, déposée par M. Dodrimont, Mme Brogniez, MM. Jeholet, Evrard, Crucke et Destrebecq (Doc. 50 (2014-2015) N° 1)</i> | |
| Intervenants : Mme la Présidente, M. Dodrimont..... | 35 |

| | |
|--|----|
| <i>Interpellations et questions orales</i> | 35 |
| <i>Question orale de M. Denis à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le remplacement progressif de l'éclairage public » ;</i> | |
| <i>Question orale de M. Maroy à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les économies d'électricité pour les éclairages du réseau structurant en Région Wallonne »</i> | |
| Intervenants : Mme la Présidente, MM. Denis, Maroy, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, M. le Président..... | 35 |
| <i>Question orale de M. Dodrimont à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le marquage au sol, outil d'éclairage des routes et autoroutes wallonnes »</i> | |
| Intervenants : M. le Président, M. Dodrimont, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... | 38 |
| <i>Question orale de M. Daele à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'entretien des routes » ;</i> | |
| <i>Question orale de M. Maroy à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'augmentation du chômage technique dans le secteur des entreprises de voiries »</i> | |
| Intervenants : M. le Président, M. Maroy, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, Mme la Présidente..... | 39 |
| <i>Question orale de Mme Vienne à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les aménagements de la chaussée de Bruxelles à Tournai » ;</i> | |
| <i>Question orale de Mme Waroux à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'aménagement de la chaussée de Bruxelles à Tournai »</i> | |
| Intervenants : Mme la Présidente, Mme Waroux, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... | 44 |
| <i>Question orale de Mme Defrang-Firket à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'arrêt de l'éclairage des autoroutes en cas de risque de black-out électrique »</i> | |
| Intervenants : Mme la Présidente, Mme Defrang-Firket, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... | 44 |
| <i>Question orale de M. Destrbecq à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la lutte contre le dumping social ».....</i> | 46 |
| <i>Question orale de Mme Brogniez à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la sécurisation de la RN40 »</i> | |
| Intervenants : Mme la Présidente, Mme Brogniez, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... | 46 |

Question orale de M. Mouyard à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'état des ponts en Wallonie » ;

Question orale de M. Dermagne à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'état des ponts en Wallonie » ;

Question orale de Mme Leal Lopez à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'apport de la Wallonie à l'entretien des ponts communaux »

Intervenants : Mme la Présidente, MM. Mouyard, Dermagne, Mme Leal Lopez, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 47

Question orale de M. Legasse à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le plan hiver 2014-2015 »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Legasse, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 50

Reprise de la séance..... 50

Interpellations et questions orales (Suite)..... 51

Question orale de M. Legasse à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'ouverture d'une ligne d'urgence pour les bourgmestres relative aux travaux publics »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Legasse, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 51

Question orale de M. Hazée à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la mise en œuvre du décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Hazée, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 52

Question orale de Mme De Bue à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'interdiction de dépasser des camions »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme De Bue, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 53

Question orale de M. Crucke à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'élargissement du ring wallon de Bruxelles »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Crucke, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 54

Question orale de M. Crucke à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'état déplorable et délaissé de la RN60 entre Frasnès et Renaix »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Crucke, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 55

Question orale de M. Legasse à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'extension du port de Clabecq »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Legasse, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 56

Question orale de M. Henry à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le petit éolien »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Henry, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 57

Question orale de M. Destrebecq à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le subside octroyé aux ascenceurs du canal du Centre »..... 59

Question orale de M. Collignon à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'avancement du chantier de la liaison Tihange-Tinlot et les aménagements annexes »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Collignon, M. le Président, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 59

Question orale de M. Tzanetatos à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la consommation de drogues dites légales chez les jeunes »..... 60

Question orale de Mme Durenne à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le dépistage du cancer du poumon » ;

Question orale de Mme De Bue à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la prévention du cancer »

Intervenants : M. le Président, Mmes Durenne, De Bue, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, Mme la Présidente..... 60

Question orale de M. Daele à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la journée mondiale de lutte contre le sida » ;

Question orale de Mme De Bue à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la prévention du sida »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme De Bue, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 63

Question orale de Mme Lambelin à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le renforcement de l'accès aux soins de santé de première ligne »..... 64

Question orale de M. Knaepen à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'échec du plan Alcool 2014-2018 et la politique régionale en matière de lutte contre la consommation abusive d'alcool »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Knaepen, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 64

Question orale de Mme Péciaux à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la cigarette électronique de deuxième génération »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Péciaux, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 65

Question orale de M. Onkelinx à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'hôpital à domicile »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Onkelinx, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 66

Question orale de M. Tzanetatos à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le Réseau Santé wallon »..... 68

Question orale de M. Crucke à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le programme de soins tertiaires pour enfants »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Crucke, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 68

Question orale de Mme Reuter à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le diabète »..... 69

Question orale de M. Bellot à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le financement régional sollicité pour le bâtiment B6 de Vivalia »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Bellot, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 69

Question orale de M. Denis à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la politique environnement-santé »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Denis, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 70

Question orale de M. Imane à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'impact du transfert de compétences sur les institutions pour toxicomanes ».....73

Question de Mme Morreale à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le passeport pour chiens d'assistance »..... 73

Question orale de Mme Péciaux à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le « senior cottage » »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Péciaux, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 73

Question orale de Mme Trotta à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la mise à l'emploi des personnes en situation de handicap »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Trotta, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 74

Reprise de la séance..... 77

Interpellations et questions orale (Suite)..... 77

Question orale de M. Dodrimont à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'interdiction pour l'IBSR de communiquer le long des routes et autoroutes régionales »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Dodrimont..... 77

Question orale de M. Tzanetatos à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le label « back safe » »

Question orale de Mme Baltus-Möres à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les campagnes de sensibilisation en matière de sécurité routière à réaliser par l'AWSR »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Baltus-Möres, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 77

Question orale de M. Dodrimont à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'utilisation des radars semi-mobiles, les Lidar »

Intervenants : Mme la Présidente, M. Dodrimont, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 78

Question orale de Mme Durenne à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les voitures autonomes »

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Durenne, M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine..... 79

Question orale de Mme De Bue à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la pression des pneus »..... 80

Question orale de Mme De Bue à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le transport de bois »..... 80

Question orale de Mme Morreale à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'adaptation de la signalisation pour les vélos et plus précisément les panneaux B22 et B23 » ;

Question orale de M. Hazée à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la possibilité d'autoriser les cyclistes à franchir le feu à certains carrefours et la mise en œuvre en Wallonie de la loi du 15 août 2012 »..... 81

Question orale de M. Fourny à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le transport exceptionnel »..... 81

| | |
|-------------------------------------|----|
| <i>Liste des intervenants</i> | 82 |
| <i>Abréviations courantes</i> | 83 |

Présidence de Mme Kapompolé, Présidente

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 9 heures 16 minutes.

Mme la Présidente. - La séance est ouverte.

À la demande des collègues, nous avons organisé ce matin une audition, celle de Mme Alice Baudine, Administratrice générale de l'AWIPH que je salue et à qui je souhaite la bienvenue, ainsi que toute son équipe présente avec nous dans notre Commission pour nous présenter le budget 2015.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

Mme la Présidente. - La Commission procédera ultérieurement l'examen de son arriéré.

AUDITION

Budget initial 2015 de l'Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées (AWIPH)

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle l'audition dans le cadre du budget initial 2015 de l'Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées (AWIPH).

Désignation d'un rapporteur

Mme la Présidente. - Mme Vienne est désignée en qualité de rapporteuse à l'unanimité des membres.

Audition de Mme Baudine, Administratrice générale de l'AWIPH

Mme la Présidente. - Je vous propose de démarrer par l'exposé de Mme Baudine. Ensuite, vous aurez la parole. Je vous demanderai de la laisser poursuivre jusqu'à la fin son exposé avant de démarrer les questions et les remarques.

Je salue M. le Ministre.

La parole est à Mme Baudine.

Mme Baudine, Administratrice générale de l'AWIPH. - Bonjour à toutes et tous. Je vais vous présenter aujourd'hui le budget 2015 de l'agence, mais j'ai voulu remettre le budget dans un cadre plus général et reprendre quelques chiffres qui montrent ce qu'est l'agence et ce qu'elle fait.

La structure de l'exposé se présentera en six points : l'agence en quelques chiffres, la gestion matricielle – puisque c'est comme cela que nous travaillons – les nouvelles politiques, l'efficacité de l'administration, son budget et finalement, les défis de demain puisque nous devons voir le tout dans le cadre de ce qui nous attend demain.

L'AWIPH en quelques chiffres. C'est tout d'abord le nombre de bénéficiaires, nous avons 47 000 bénéficiaires d'aides et 60 000 demandes d'information et de conseil. Ce sont les chiffres de 2013, derniers chiffres arrêtés que je vous donne, ici, pour vous dire que les choses ne s'arrêtent pas, ne font qu'accroître. Le nombre de services prestataires est de pratiquement 800 – 798 services prestataires – et 85 % du budget de l'agence sont consacrés à l'emploi direct ou indirect, puisque l'agence subsidie 20 500 équivalents emploi. On ajoute à cela 397 équivalents temps plein à l'agence.

Nous travaillons de façon matricielle. Cela veut dire que nous avons les secteurs traditionnels qui sont l'accueil hébergement, l'aide en milieu de vie et l'emploi formation – les trois secteurs qui existent depuis le début de l'agence – qui représentent, pour l'accueil hébergement, 344 services, pratiquement 9 000 bénéficiaires, 424 millions d'euros, donc 63 % des dépenses de l'agence sont consacrés à l'accueil et hébergement. Donc, les services de jour ou services jour-nuit pour jeunes et pour adultes.

À côté de l'accueil hébergement, nous avons le département « Aide en milieu de vie » où l'on retrouve les services d'aide en milieu de vie, donc les services d'aide précoce, les services d'aide à l'intégration pour les jeunes, les services accompagnement et l'aide en milieu de vie pour les personnes les plus lourdement handicapées physiques qui sont dans les AVJ.

Ce sont 105 services, plus de 8 000 bénéficiaires, 33 millions d'euros et donc 5 % du budget. On voit en fait que l'aide en milieu de vie s'occupe pratiquement du même nombre de personnes que l'accueil et hébergement. On a autant de personnes qui sont dans le milieu de vie qu'en accueil et hébergement. Les montants sont différents puisque dans l'aide en milieu de vie, c'est simplement un support ; ce sont des personnes qui sont moins lourdement handicapées qui peuvent continuer à vivre dans la société.

On a le budget d'assistance personnelle. C'est un budget complémentaire qui fait 1 500 euros « jour » et 1 500 euros « nuit », éventuellement combiné suivant les problématiques des personnes. Ce sont des nouveaux projets qui existent depuis trois ou quatre ans. On a 359 bénéficiaires qui représentent 1,6 million d'euros, soit 0,24 % du budget. C'est un budget qui est encore à ses débuts.

Nous avons ensuite les aides techniques qui représentent 10 730 bénéficiaires, 32 millions d'euros du budget, donc 4,78 % du budget.

Et puis, nous avons la partie « Emploi formation » avec l'emploi ordinaire, 5 309 bénéficiaires, 32 millions d'euros du budget, donc à nouveau plus ou moins 5 % du budget. Et l'emploi adapté – ce sont des entreprises de travail adapté – et les centres de formation professionnelle spécifiques pour personnes handicapées. Là, on a 54 ETA, 35 centres de formation spécifiques pour les personnes handicapées, ce qui représente 9 900 bénéficiaires, 109 millions d'euros, 16 % du budget.

Les centres de formation professionnelle sont des projets européens subsidiés par l'Europe.

Voilà en gros la répartition du budget avec le département le plus important « Accueil hébergement » et les autres départements plus petits. S'ajoute à cela la gestion des ressources internes à l'agence ; on a 28 millions d'euros, soit 4,24 % des dépenses qui concernent les ressources internes et à nouveau, dans les ressources internes, on voit que la grosse partie concerne les ressources humaines de l'agence. On a 4 % qui sont dédiés à l'informatique et 5 % de la logistique. À nouveau, ce sont des salaires que l'on subsidie.

La gestion matricielle, j'en parle, parce qu'à côté des départements verticaux et traditionnels, nous avons voulu travailler autrement. Dans le contrat de gestion, nous avons travaillé indépendamment des lignes hiérarchiques, en disant que si l'on veut venir avec de nouvelles compétences et de nouveaux projets pour les personnes handicapées, nous devons travailler en horizontal et mettre autour de la table les gens qui ont envie de travailler sur un sujet pour développer ces idées. Nous voulons aussi beaucoup travailler avec le terrain, avec les commissions subrégionales, parce que nous voulons que les projets qui se mettent en place répondent aux besoins des personnes, à la réalité de tous

les jours.

Les quatre axes du contrat de gestion sont : la société inclusive, le continuum de prestation tout au long de la vie, la qualité des services et l'efficience dans l'administration. Ces quatre axes sont les quatre axes des tableaux de bord stratégiques de Kaplan et Norton pour ceux qui les connaissent. L'objectif étant vraiment d'entrer dans une dynamique d'évaluation et d'amélioration permanente pour prévenir les problèmes et venir avec des propositions avant même que l'on ait pu constater, sur le terrain, les problématiques qui se posent.

Nous avons mis en place une veille informationnelle, à la fois internationale et nationale, pour savoir ce qui se passe en dehors de nos murs et pouvoir éventuellement tenir compte des choses intéressantes ou pouvoir réagir à des problèmes qui commencent à se poser.

Nous travaillons beaucoup, dans l'axe horizontal, avec les services généraux parce que nous sommes persuadés qu'une société inclusive n'existe que pour autant que les services généraux offrent à chacun le service dont il a besoin, donc, également la personne handicapée.

Cela veut donc déjà dire l'accessibilité des services publics, des administrations communales, mais c'est aussi travailler avec les logements sociaux, avec la Société wallonne des transports pour voir de quelle manière l'on peut faire sorte que, dans leurs réflexions, ils tiennent déjà compte des besoins de la personne handicapée et ne pas constater par la suite que les bus ne sont pas accessibles, les trains ne sont pas accessibles. Il faut ainsi avoir une démarche proactive, dès le départ, et venir avec des propositions vers les services.

Finalement, nous faisons aussi des enquêtes de besoins. Celle que nous avons faite plus récemment concerne l'ONE. Pourquoi ? On sait évidemment que les enfants devraient rentrer dans les crèches, même s'ils ont un handicap, mais surtout aussi pour évaluer les besoins des parents des enfants de zéro à trois ans. Nous avons donc travaillé là-dessus et que nous disent-ils ? Ils nous disent qu'il faudrait prévoir de l'extrascolaire, que les enfants devraient pouvoir avoir accès aux plaines de jeux. On a ainsi déjà toute une série de pistes demandées par les enfants et que l'on devrait mettre en œuvre si l'on veut répondre aux besoins des personnes.

Pour les antennes décentralisées, c'était par rapport à nous. Nous avons sept bureaux régionaux sur l'ensemble du territoire wallon. Nous avons travaillé avec les personnes handicapées pour voir dans quelle mesure elles étaient intéressées à avoir des antennes décentralisées. Si je prends Liège, êtes-vous intéressé par une antenne décentralisée à Waremme ou à Verviers ? On peut se poser également la question sur le

territoire de Namur. On a un bureau régional à Namur. Faut-il une antenne à Marche ? On a un bureau régional à Libramont. Faut-il une antenne à Arlon ?

Le but n'est pas de créer de nouveaux bureaux, mais simplement de déplacer les agents et d'avoir des accords avec les maisons communales pour pouvoir se rendre, un demi-jour par semaine, par exemple, dans une maison communale et pouvoir rendre le service à proximité des personnes plutôt que de leur demander de se déplacer ou nous, de faire de très longs trajets.

Donc, le premier axe, c'est la société la plus inclusive et le second axe, le continuum de prestations.

Pourquoi le continuum de prestations ? Car quand je suis une personne handicapée, j'ai des besoins spécifiques à mon handicap et ainsi, tout le long de ma vie, j'aurai besoin de supports ou d'aides plus ou moins importants.

Ils ne sont pas nécessairement mis dans l'ordre, mais plutôt dans l'ordre de ce que nous avons fait...

Dans le continuum de prestations, toujours dans le cadre de la ligne de vie, il y a, à un moment donné, la formation. Il y avait un vieil arrêté pour les centres de formation professionnelle ; les centres de formation professionnelle venant après le FOREm. L'objectif, c'est que les personnes se rendent d'abord au FOREm pour se former, mais certaines personnes se retrouvent trop loin de l'emploi ou dans des difficultés telles – après un accident de voiture, par exemple, elles ont besoin de se replumer un peu. Les centres de formation professionnelle peuvent les aider dans ce cadre-là. Nous avons voulu travailler plus avec les centres de formation professionnelle – ne pas obliger systématiquement les personnes handicapées à venir à l'agence – pouvoir aller dans le centre de formation professionnelle directement et avoir des contacts avec les centres pour répondre plus vite aux besoins de la personne handicapée, sans qu'elle doive faire le parcours du combattant.

En logement, nous nous sommes rendu compte que nous avons déjà toute une série de logements – je vous en ai parlé précédemment – des logements accompagnés, des logements dans des centres résidentiels, des appartements supervisés. On a souhaité créer autre chose ; nous avons donc une initiative spécifique de logements encadrés que nous avons voulus novateurs pour permettre à des associations ou des services qui ont des idées un peu créatrices, de faire des choses nouvelles.

Chaque fois que nous faisons des projets spécifiques, nous en faisons un sur chaque territoire. Nous en répartissons au moins sept, un par territoire de bureau régional pour essayer de couvrir l'ensemble du territoire wallon. Par exemple, nous en avons un qui fait de l'intergénérationnel. Nous sommes donc bien dans le novateur. Quand on parle d'intergénérationnel, on parle

souvent des familles nombreuses avec des personnes âgées. Nous avons un service qui fait de l'intergénérationnel en y ajoutant des personnes avec un handicap. Il y a donc renforcement ; une personne avec une légère déficience mentale a besoin d'être un peu soutenue, mais elle sort, fait les courses, va en activité. Il peut rentrer vers la personne âgée le soir. Il y a donc vraiment un échange et un renforcement de la solidarité au bénéfice de tout le monde.

Nous avons aussi développé des activités en journée. C'est un projet d'activités citoyennes ; une personne n'a pas nécessairement envie d'aller dans un centre d'accueil de jour, mais elle peut avoir envie de faire des activités. Sur Namur, on avait un très beau projet qui s'appelle Handipar qui travaille avec La Ressourcerie. Je pense que c'est un peu dans le même esprit que le salon de récupération qui vient de se dérouler il n'y a pas longtemps.

Handipar est un service qui accueille, chaque jour, 12 personnes handicapées. Ils ont une convention avec la Ressourcerie – qui récupère les gros électroménagers et les encombrants des particuliers – pour mettre à disposition 3,5 équivalents temps plein. La personne handicapée vient ; elle a sa journée de huit heures, mais qui n'est pas une journée de huit heures de travail. Il y a en gros, cinq heures de travail, il y a des pauses. Ils font d'autres choses. Il n'y a pas que du travail, mais aussi de la créativité et des choses plus spécifiques. On a lié l'utilité, pour la société, avec la prise en charge de la personne et le développement de ses compétences et de sa valorisation.

Actuellement, 192 personnes en bénéficient. En emploi, on a beaucoup travaillé à partir de cette idée horizontale d'inter services et les sensibilisations à l'emploi. Comment fait-on pour que des employeurs aient envie d'employer une personne handicapée, ne voient plus uniquement les problèmes des personnes handicapées, mais surtout ses compétences et ce qu'elle peut lui amener ? Nous travaillons donc les sensibilisations et aussi, l'ergonomie.

Nous avons rentré un projet européen qui s'appelle Ergojob. Le but étant d'aider l'employeur à adapter l'environnement de travail à la personne handicapée. On se rend souvent compte que ce qui pose problème à la personne, c'est son environnement de travail. Si elle est PMR en chaise, il ne faut pas que le bureau soit trop haut, il ne faut pas qu'il y ait des marches.

S'il y a un problème de vue – j'en profite pour faire une petite digression vers le Parlement – les grandes baies vitrées, c'est l'horreur, car si on se cogne et on se rappelle sans arrêt que l'on est handicapé... C'est tenir compte de tous ces aspects-là pour mieux répondre aux besoins des deux et faire une adéquation plus grande qui garantit l'intégration de la personne handicapée.

Toujours sur le continuum de prestation - puisqu'il

est très long - nous avons beaucoup travaillé les loisirs. On avait déjà un site « Loisirs et handicap » qui a 20 000 consultations sur une année – on voit donc qu'il est consulté. Mais on a voulu travailler le tourisme et l'accessibilité. Je pense que M. le Ministre est déjà dans l'idée de le favoriser. Je pense que nous ne nous sommes pas trompés ; c'est dire que si la personne handicapée veut pouvoir voyager, il faut que le tourisme soit adapté. Qu'est-ce qu'adapter le tourisme ? C'est faire des petits dépliant dans un langage compréhensible par tout le monde. Cela aidera la personne handicapée et cela aidera aussi la personne d'origine étrangère qui ne trouve pas un feuillet dans sa langue, mais qui trouve un feuillet en langue facile à lire. C'est aussi éviter les marches ou faire des petits aménagements. Quand on parle de tourisme et accessibilité, inévitablement quand on a des touristes, ils vont aussi au restaurant. Il faut donc des restaurants accessibles, des pharmacies accessibles. Il faut que tout l'environnement soit accessible. Il y a une façon de mettre en évidence ce qui se fait – cela sera utile pour tout le monde, y compris, au niveau touristique, par rapport aux pays qui nous entourent.

Nous avons renforcé, avec le nouveau contrat de gestion, un axe famille aidante proche. Comment travaille-t-on mieux avec les familles ? Comment tient-on mieux compte des aidants proches, puisque ce sont eux qui, au jour le jour, travaillent avec les personnes handicapées ? Pour le moment, nous avons eu une première réunion pour dire : « Nous allons réunir les familles et les associations de familles – et rien qu'elles – pour voir ce dont elles ont besoin ». C'était juste au moment où la loi sur les minorités prolongées a été modifiée. Nous travaillons donc cet axe-là pour que chaque parent, chaque association, puisse aider concrètement – et pas uniquement faire des conférences – à faire face aux besoins des personnes.

On continue à travailler le soutien personnalisé. Pourquoi ? Si nous voulons que les personnes aient accès aux services qui leur sont offerts, il faut qu'elles soient au courant que ces services existent. Le téléphone vert continue donc à fonctionner 10 000 questions sur une année. Nous travaillons maintenant l'accueil dans les bureaux régionaux ; l'objectif étant d'avoir le moins possible d'administratif pour pouvoir accueillir la personne et répondre au mieux à ses besoins. C'est aussi une demande des parents et des aidants proches. Chaque handicap est spécifique, chaque situation est spécifique. Si je vis en ville, ce n'est pas la même chose que si je vis dans une commune. Si j'ai une sclérose en plaques débutante, ce n'est pas la même chose qu'une sclérose en plaques installée. Chaque handicap est différent. Une dysphasie, c'est spécifique. Que puis-je faire par rapport à l'école ? Il faut donc reprendre chaque cas particulier.

Ce que nous voulons développer maintenant, dans les bureaux régionaux, c'est l'accueil de la personne, non plus le dépôt d'une demande et puis on répond à la

demande et on fait un parcours administratif, mais un accompagnement de la personne pour l'aider à trouver le service adéquat.

Je ne vous donne pas tout ce que l'on fait parce que sinon demain on est encore là – et il paraît qu'à midi vous changez de local. Le continuum c'est vraiment l'objectif de couvrir toute la ligne de vie depuis l'annonce du handicap jusqu'au moment où on a besoin de services accrus.

L'action n° 3, c'est la qualité accrue des prestations. On a renforcé la formation des services prestataires et partenaires. Comment faire en sorte que nos services soient outillés par rapport aux difficultés qu'ils rencontrent ? On voit de plus en plus de personnes plus lourdement handicapées, des gastrostomies, des choses spécifiques, comment réagir quand il y a un souci ? Je pense qu'une grande caractéristique du secteur du handicap c'est le nombre de formations que l'on donne au personnel de nos services prestataires et partenaires. Pourquoi partenaires ? Parce que maintenant nous avons agrandi. Au départ, c'étaient les services prestataires qui recevaient des formations, maintenant les services partenaires en reçoivent aussi. Nous travaillons avec l'ONE, nous organisons, pour l'ONE, des formations spécifiques au handicap pour qu'ils comprennent mieux la spécificité des enfants avec handicap. Quarante-et-un pour cent d'augmentation.

L'audit des services. Renforcer l'audit, pas en tant que sanction, mais en tant que conseil pour l'amélioration. Et nous travaillons maintenant à des grilles d'intensité de soutien puisque nous avons encore de vieilles catégories pour le subventionnement. Nous voudrions faire coller le subventionnement à l'intensité de soutien que l'on donne, sachant que celle-ci ne dépend pas uniquement des difficultés physiques, mais aussi des difficultés intellectuelles ou de l'environnement, ou des troubles du comportement, des choses donc très spécifiques.

Le quatrième axe est un axe d'organisation plus efficiente. Cela concerne plus spécifiquement l'administration, notre objectif étant de dire : « On ne peut pas rendre un bon service si on n'est pas une administration qui est aussi constamment en développement ». Pour cela nous avons travaillé les formations aussi à l'interne. Comme nos agents vont de plus en plus sur le terrain, nous avons aussi des séances d'intervention, d'abord pour que tout le monde travaille de la même façon et puis aussi pour pouvoir travailler la charge psychosociale que provoque la rencontre de cas très lourds pour lesquels nous n'avons pas toujours une réponse dans l'instant et que les agents portent vraiment, car l'on n'est pas dans le secteur du handicap par hasard. On a envie de trouver des solutions et, malheureusement, on n'a pas encore des solutions pour tous.

On a fait aussi à l'interne un état des lieux

« développement durable ». On a appelé « développement durable » un programme d'économie ; remplacer les lampes par des ampoules économiques, mais aussi avoir des comportements responsables comme de fermer sa lampe quand on quitte son bureau le soir, éteindre son ordinateur... En le faisant sous l'axe « développement durable » on a une vision en peu plus large, mais on apprend quand même aussi à mieux respecter les bâtiments publics.

Notre pilotage, par tableaux de bord comme je vous l'ai dit. Pourquoi a-t-on pris Kaplan et Norton ? Kaplan et Norton ne s'adressaient pas au service public au départ, ils s'adressent beaucoup plus aux entreprises privées et l'objectif était de dire : « Attention, l'axe financier est important, mais la ressource humaine est aussi importante ». Nous avons repris Kaplan et Norton un peu dans l'objectif inverse, en disant : « L'axe humain est important, mais attention il y a aussi des budgets qui s'y rapportent et si on travaille l'un sans l'autre on se retrouve dans des situations où on n'a pas assez de budgets, où on n'utilise pas les budgets de façon correcte ». On a des tableaux de bord stratégiques opérationnels et évidemment budgétaires.

Cela c'était pour vous montrer tout ce que l'on a fait à l'horizontal. Quand je vous dis horizontal, ce sont vraiment des groupes de travail qui se réunissent, indépendamment de la structure hiérarchique, avec tout le monde qui travaille et puis cela rentre dans la structure hiérarchique quand le projet est mûr.

Nous avons donc fait pas mal de nouvelles politiques et pas mal de stratégies d'action. La première c'est évidemment l'information et la prévention. Qu'avons-nous fait de nouveau ? Nous avons lancé un Wikiwiph. C'est quoi un Wikiwiph ? C'est le principe du Wikipedia ; on fait des fiches sur lesquelles on retrouve l'information par rapport au handicap. Cela a été lancé cette année-ci ; on a maintenant 200 fiches et 80 sont en préparation. Le but c'est que cela devienne un endroit où chercher l'information par rapport à n'importe quel type de handicap – et où on peut la trouver là.

Nous avons fait les Wipido, l'objectif étant de développer les bonnes pratiques et de les faire connaître. Cette année-ci c'était le thème de l'accessibilité. C'était l'occasion de mettre en avant des gîtes qui ont travaillé l'accessibilité et qui sont accessibles à tout le monde. C'était aussi l'occasion de mettre en avant une bonne pratique d'un service subsidié par l'agence qui a créé un plan incliné permettant aux personnes handicapées de monter sur une scène dans un centre culturel. C'était intéressant de montrer que l'on peut travailler aussi avec les centres culturels et faire quelque chose qui peut servir à tout le monde, puisque c'est un plan incliné, démontable et transportable – on peut facilement le prêter d'un centre à l'autre.

Nous travaillons beaucoup les sensibilisations. D'abord dans les écoles, les écoles d'éducateurs, mais

aussi les écoles d'enseignement généraliste ou professionnel. Nous avons depuis quelques années développer la sensibilisation dans les plaines de jeux, puisque c'est un bon moment les plaines de jeux. Nous prenons des étudiants, et nous avons donc un renfort en personnel, qui nous permet d'aller dans les plaines de jeux et, sous forme de jeux, d'utiliser une journée dans une plaine de jeux pour faire de la sensibilisation. Nous ne la faisons pas uniquement avec des associations spécialisées dans la sensibilisation, mais nous le faisons maintenant en collaboration avec des personnes handicapées. C'est donc l'occasion pour les enfants d'avoir un échange avec des personnes handicapées, d'avoir été préparés par les associations qui travaillent dans le secteur de la sensibilisation et de rencontrer des personnes handicapées. Il y a une double sensibilisation qui est un renforcement pour chacun, puisque les personnes handicapées sont souvent des frères de pouvoir expliquer aussi aux enfants les difficultés qu'elles rencontrent et on se rend compte que c'est vraiment un plus.

Nous travaillons beaucoup la transversalité puisque, comme je vous l'ai dit en commençant, on ne peut pas imaginer travailler l'inclusion si on ne travaille pas la transversalité avec les services généraux et avec les administrations. On travaille avec l'INAMI qui a un programme de remise au travail rapide des personnes en invalidité. Il y a des personnes en situation de handicap qui sont concernées aussi. Nos centres de formation professionnelle peuvent être un plus pour tout monde. Nous travaillons aussi avec l'enseignement – par l'INGERS – et nous avons aussi beaucoup d'autres protocoles de collaboration. On se rend compte maintenant que beaucoup de services commencent à être sensibilisés et sont prêts à travailler avec nous. Nous avons déjà travaillé avec l'ONE et le FOREm depuis plusieurs années ; on travaille maintenant avec la santé mentale aussi, l'objectif étant de dire : « Le handicap, ce n'est qu'une spécificité de la personne parmi d'autres ». Dans tous les secteurs généralistes, on devrait tenir cette spécificité en compte.

J'ai raté l'occasion de vous dire, à propos des sensibilisations que nous sommes prêts à en faire une aussi pour vous si vous le voulez. Cela vous permettrait de voir un peu comment nous travaillons dans les services. Mme Périaux avait eu l'occasion de voir un peu ce que c'était, et elle était assez enthousiaste. On s'est dit que c'était l'occasion de vous le proposer. Si vous le souhaitez, on peut organiser une séance de sensibilisation – avec des associations et avec les personnes, comme cela vous voyez comment on travaille dans les écoles, dans les plaines de jeux – et travailler sur cet aspect-là.

Comme je vous le disais, on travaille aussi très fort sur le terrain et nos commissions subrégionales sont vraiment un renfort pour nous, puisque ce sont elles – on en a 13 – qui sont sur le terrain où l'on rencontre des services spécifiques handicap et des services

généralistes. Ils réfléchissent tous et ils travaillent dans le cadre de notre contrat de gestion. Pour ne pas les laisser travailler sur des sujets, et puis leur dire que ce n'est pas dans notre contrat de gestion, que l'on ne s'en sortira pas, on les a rencontrés et on a proposé de travailler à partir du contrat de gestion. Comme il est très large, chacun peut y trouver son intérêt. Les commissions subrégionales sont revenues avec une proposition, en disant : « Nous avons un petit budget et voyons sur le terrain des initiatives qui sont intéressantes. Ne pourrions-nous pas les soutenir par un petit budget ? ». On a donc développé des projets locaux. Ce sont les commissions subrégionales qui reviennent avec les propositions qui sont acceptées par le comité de gestion et puis elles fonctionnent sur le terrain et on aura la *feedback*. C'est donné aussi bien à des associations qu'à des communes. Ceux qui font des choses intéressantes par rapport au handicap, c'est l'occasion de les mettre en avant.

Nous voulons aussi donner un soutien personnalisé et individualisé à chaque personne handicapée ; cela veut donc dire que nous travaillons sur la liste unique. Pour ceux qui ne sont pas nouveaux, vous en avez déjà entendu parler, l'objectif étant, à terme, de pouvoir dire combien de personnes sont en attente d'une prise en charge en accueil hébergement, donc en structure résidentielle avec un soutien plus intensif.

Nous ne l'avons pas mis en attente, mais la liste unique va entrer dans un projet plus large. En effet, nous sommes occupés à revoir toute l'informatique et de faire une plateforme informatique avec les services. Pour avoir directement l'échange, les personnes ne devraient donc plus nécessairement venir chez nous, elles pourraient rentrer leur dossier directement dans le service et donc gagner une étape. C'est à nous de voir avec les services comment mettre le dossier en ordre. Nous sommes également en train de voir, chez nous, comment nous allons travailler. Nous sommes dans un cadre plus large de remise en question de notre travail, diminution de la charge administrative, à l'externe d'abord, pour la personne handicapée et, chez nous, avec un objectif de pouvoir, en plus, avoir le nombre exact de personnes qui sont en attente, afin de pouvoir fixer des objectifs sur le long terme ou à moyen terme sur les budgets nécessaires pour fonctionner. Cela rentre dans le cadre également de la gestion de l'accueil-hébergement.

Nous avons beaucoup travaillé sur la cellule mobile d'intervention. Nous avons 400 bénéficiaires. C'est un travail avec des hôpitaux psychiatriques, puisque pour les cellules mobiles intervention, les budgets viennent parfois du Fédéral, parfois de l'AWIPH sont situées dans les hôpitaux psychiatriques et viennent en support, quand il y a une problématique de la santé mentale, soit à domicile, soit dans les services. Le but est d'éviter l'hospitalisation de la personne qui est à double diagnostic et de faire en sorte qu'elle puisse rester dans son environnement. Cela nous permet aussi d'avoir une

meilleure approche de la personne handicapée dans les services. En effet, si une personne a des problèmes de santé mentale qui ne sont pas gérés dans les services, on finit par la mettre quand même dans un hôpital psychiatrique. Nous n'avons plus envie de la reprendre parce que c'est difficile. Tandis que, quand on travaille en collaboration avec les hôpitaux, les périodes d'hospitalisation sont moins longues et c'est moins traumatisant pour la personne. Les crises sont donc souvent moins lourdes.

En ce qui concerne les projets 16/25, on se rend compte que, pour le moment, les jeunes sortent de l'école, même de l'enseignement spécialisé et ils ne trouvent pas de solution, parce qu'ils n'ont pas réfléchi à leur projet de vie. Maintenant, on réfléchit avec eux, on met en place ces projets-là pour travailler avec les écoles et les jeunes, à dire, « que veux-tu faire en sortant ? », mais également avec les parents. Ces derniers doivent également se dire « si je ne trouve pas un boulot, qu'est-ce que je peux faire ? Si je n'ai pas les compétences suffisantes ou le rythme suffisant pour trouver un boulot, que vais-je faire de ma vie ? Comment puis-je avoir quelque chose qui me plaît et m'épanouir de cette façon ? ».

Il y a également le soutien à domicile. Je pense que l'on ne peut pas dire que l'on travaille le soutien et l'autonomie si on ne travaille pas également l'accessibilité. Nous avons, dans un objectif d'économie, de rendre un service plus rapide, mais aussi d'éviter les dépenses inutiles, de développer, cette année-ci, en projet pilote, un système de prêt pour les aides à la communication. Nous sommes, là, sur les personnes les plus lourdement handicapées, genre maladie de Charcot, maladie évolutive rapide où, en trois ou quatre ans, la personne qui était en pleine santé décède. Sur trois ou quatre ans, il faut donc très vite amener l'aide nécessaire pour que la personne puisse vivre le mieux possible. Il faut aller vite, sinon l'aide n'a plus de sens. Avec le système de prêt, on peut aller très vite. On récupère l'aide quand elle n'est plus nécessaire, ce qui permet d'avoir un stock de matériel qui permet à la personne de continuer à entrer en communication avec sa famille, même quand elle devient très lourdement handicapée. Le BAP, c'était aussi cette idée-là.

Par rapport à la plateforme « bien vivre chez soi », quand nous avons développé celle-ci, c'était déjà une ouverture. La plateforme concerne les personnes handicapées, mais également les personnes âgées. Vous voyez, Monsieur le Ministre, on prépare déjà un peu la transversalité de l'OIP. Nous avons voulu cette plateforme pour toutes les personnes qui sont en perte d'autonomie, y compris les personnes âgées. La plateforme n'apparaît pas comme spécifique AWIPH ou personnes handicapées. C'est la plateforme « bien vivre chez soi » où l'on peut avoir beaucoup de conseils sur la manière avec laquelle aménager son domicile quand on rencontre des problèmes de mobilité. On peut également faire appel à des services-conseils pour avoir une aide

plus spécialisée.

Nous avons nos services en accessibilité. C'est « accessibilité » au sens plus large du terme, qui existe depuis plusieurs années et qui pouvait venir dans les communes, par exemple, en disant « je suis en train de faire un nouveau centre sportif, est-il accessible ? Je suis occupé à faire une nouvelle maison communale, est-elle accessible ? Je suis une association, je rénove ou je construis un bâtiment, est-il accessible ? ».

Maintenant, nous allons plus loin. On se rend compte que les choses commencent à évoluer. Certains commencent vraiment à vouloir s'intéresser à cela. La quantité de travail devient trop importante. On passe à l'étape suivante. Nous sommes en train de préparer, avec ces quatre services – les services du CAWaB – une formation pour des conseils en accessibilité. On formera les conseillers, les chefs de travaux des communes ou les conseillers à des gens mobilité des communes à l'accessibilité, pour qu'ils puissent avoir déjà les outils. On se rend compte que, aussi bien eux que les architectes – qui seront également concernés par les formations – n'ont pas une formation spécifique à l'accessibilité.

En donnant cette formation-là, on pourra utiliser les services de nos services-conseils pour venir voir si le travail proposé correspond bien à ce qu'il faut, s'il ne reste pas quelques petits aménagements à faire. C'est aller plus loin dans l'accessibilité. L'accessibilité, c'est important. Nous avons aussi toute notre méthodologie d'évaluation de l'accessibilité. Cela va servir pour les bâtiments, pour le tourisme. Cela sert de façon générale. C'est assez compliqué. On y travaille depuis plusieurs années. L'importance est de trouver un consensus. Évidemment, chaque handicap voudrait être pris totalement en charge, pris en compte en tout cas. Cela n'est pas possible. Comment trouve-t-on ce qui fait que chacun y trouve son compte, même si ce n'est pas parfait ?

Le point suivant concerne le répit pour les familles : pouvoir rester à domicile, pouvoir aider les familles qui sont à domicile. Il est important de pouvoir avoir des services où la personne handicapée peut être accueillie quand la famille n'en peut plus ou quand elle a d'autres choses à faire. Nous avons un nouvel arrêté. Il y a 23 services et pratiquement 1 000 bénéficiaires. Nous avons deux types de répit. Le premier est plutôt le « handi-sitting ». On va à la maison et on s'occupe de la personne handicapée ou on va s'occuper de la personne handicapée à domicile, mais peut-être pour sortir, pour aller faire une activité avec la personne. Ensuite, nous avons les services qui sont plus des activités de loisirs. À Dinant, par exemple, nous avons « souffle un peu » qui organise des activités de loisirs, plutôt polyhandicap. À Gembloux, nous avons « deuxième base » qui fait des activités, plutôt pour les autistes et troubles du comportement. On peut aller passer un week-end ou une semaine de vacances. Ce sont des vacances pour la

personne handicapée. C'est aussi un moment de repos, de répit pour les familles.

Cette année-ci, nous avons renforcé le service « après-parent ». L'AFrAHM avait déjà un service « après-parent », l'objectif étant de dire « si je meurs, mon enfant devenu adulte sera-t-il bien pris en charge ? Quelle est la garantie que le service continuera à bien le prendre en charge ? ». Ce n'est pas un travail de l'administration d'aller voir si chaque enfant est bien pris en charge. Nous avons donné un budget supplémentaire à l'AFrAHM pour qu'elle développe, sur l'ensemble du territoire wallon, le service « après-parent », qu'elle puisse donner cette garantie aux parents ou à la famille que la personne sera bien prise en charge et, en même temps, qu'elle organise des formations pour les services sur « comment bien prendre en charge des personnes ? ». S'il y a des soucis quand les parents ne sont plus là, comment fait-on pour les prendre en compte ? À nouveau, il faut toujours apprendre à pêcher plutôt que de donner uniquement du poisson.

Il est vraiment essentiel de diversifier l'offre. On se rend compte qu'il y a aussi un changement de paradigme. Les jeunes parents et les jeunes veulent trouver – surtout les jeunes, plus que les parents, il faut le dire – des services dans la communauté, veulent rester plus à domicile ou avoir leur propre logement. Cependant, il y a quand même un filet de sécurité que l'on doit garantir. Les compétences ne sont pas celles de tout un chacun. Il y a des difficultés qui doivent être soutenues. On a lancé le logement encadré novateur. Nous avons neuf services et 107 bénéficiaires. C'est ce que je vous disais tout à l'heure. Ce sont des services nouveaux. C'est en initiative spécifique, parce que l'on veut vraiment que la créativité vienne du terrain. Quand les choses seront suffisamment claires pour voir quels sont les éléments communs, nous en ferons une réglementation, mais qui permettra quand même la créativité et l'adéquation au terrain.

En ce qui concerne les logements supervisés, ils existaient déjà dans les services résidentiels. On avait déjà développé des logements supervisés, mais on a, ces deux dernières années, fait une transformation obligatoire. On a obligé les services résidentiels à transformer une place résidentielle en deux ou trois places appartement supervisé, afin de permettre aux gens qui ont quand même de l'autonomie, qui ont envie d'avoir plus d'autonomie, de l'avoir, donc d'être dans une petite maison ou dans des appartements à plusieurs. Ce n'est donc plus le résidentiel, plus l'institutionnel, mais quand même l'encadrement du résidentiel, un peu moins lourd. Par ces transformations-là, à nouveau, on a fait un effort à budget constant. Nos services ont fait un effort à budget constant. On a créé 100 prises en charge supplémentaire. Je pense qu'il est intéressant de montrer que le secteur a quand même déjà fait aussi des efforts. Nous avons aussi une réflexion sur le logement inclusif. Je ne voudrais pas que nous passions à côté de cette idée de logement solidaire et logement intergénérationnel où

la personne handicapée a aussi sa place.

Je ne l'entends pas assez souvent. Je pense donc que c'est aussi à nous de le faire savoir. On va augmenter les activités citoyennes. On a donc lancé l'appel à projets. Il est passé au comité de gestion. Il vient donc d'arriver chez M. le Ministre.

Pour 12 projets supplémentaires, on se rend compte que, là, on a beaucoup de succès et que l'on pourrait encore en faire. Cela, c'est l'avantage : des personnes peuvent rester à la maison. Si elles sont jeunes, elles sont encore chez les parents, mais elles vont peut-être prendre leur envol et il y aura des activités de jour qui leur permettront quand même d'entrer en contact avec des services, mais pas entrer parce que « on a besoin de », mais plutôt parce que l'on a envie de faire quelque chose pour la société. L'image est beaucoup plus valorisante quand on va faire quelque chose pour la société que quand on y va pour demander de l'aide. C'est vraiment un retournement de l'approche.

Alors, on a toute la réforme de l'accueil de jour qui est en place, l'objectif étant de dire « dans nos services, on faisait beaucoup de cinq jours semaines. Je vais en service d'accueil de jour. Je suis pris en charge cinq jours par semaine. J'ai des activités valorisantes de petite production, mais ce sont aussi des activités de loisir, mais je suis obligé d'y aller cinq jours par semaine. ». Notre système de subventionnement faisait que c'était cinq jours par semaine. Les parents qui ne voulaient pas y aller cinq jours par semaine ou qui voulaient prendre des vacances faisaient faire un certificat, ce qui n'est pas bon pour la sécurité sociale et ce que les parents trouvaient tout à fait illogique puisque « si je vais en vacances, pourquoi dois-je remettre un certificat ? ». C'était pour que le service continue à avoir le subventionnement.

Maintenant, on a changé le système. C'est un petit peu parti de l'idée des crèches. Dans les crèches, pour avoir un subventionnement de 100 %, il faut avoir 100 % d'occupation. Tous les gens qui participent à la gestion d'une crèche savent qu'il y a 120 % pour avoir 100 % de présence. L'idée, c'était aussi de dire « finalement, tout le monde ne doit pas venir cinq jours par semaine. ». Notre système de subventionnement, c'est un système de points. Pourquoi ? Parce que la lourdeur du handicap le nécessite. Si c'est quelqu'un de plus léger, ce sera un point, si c'est quelqu'un de plus lourd, ce sera deux points. Quelqu'un qui demande une intensité intermédiaire, cela sera un point et demi. Il faut donc avoir un certain nombre de points sur l'année. Vous l'organisez comme vous le voulez. Le but est que les services d'accueil de jour changent un peu leur système et puissent accueillir des gens à temps partiel et accepter que les gens partent en vacances. On a quand même compté en subventionnement que chacun puisse partir en vacances sans être embêté et qu'une semaine ou deux – je ne sais plus combien – de congé de maladie, c'était normal, pour ne pas mettre les services en difficulté.

C'est à nouveau pour promouvoir plus de flexibilité, tout en gardant quand même un système qui soit gérable.

L'adaptation de l'offre pour les personnes à besoins complexes, c'est une réalité. On a des gens qui sont de plus en plus lourdement handicapés et on a de plus en plus de troubles du comportement. On était à une prévalence en troubles du comportement, d'après l'OMS, il y a dix ans, de 2/1000 et l'on est à 6/1000, maintenant. Cela se répercute donc aussi parmi les personnes handicapées.

Les cas prioritaires nous ont permis de trouver des prises en charge pour les personnes, même s'il n'y avait pas de subventionnement. Ce sont donc des subventionnements complémentaires. On voit que l'on a traité 58 conventions nominatives en 2013 et, en 2014, on est à 100 conventions nominatives. Convention nominative ou point d'agrément nominatif, c'est selon que l'on est dans une structure agréée ou conventionnée. Cela fait quand même 100 personnes. On voit donc que le vieillissement fait que l'on a un petit goulot d'étranglement dans nos services, que l'on est donc dans la difficulté de prise en charge et que l'on doit plus intervenir, pas les cas prioritaires. L'avantage des cas prioritaires, c'est que cela nous permet de trouver des solutions pour les personnes les plus lourdement handicapées.

J'ai mis des cellules spécifiques spécialisées, parce que l'on se rend compte, maintenant, que l'on a, dans notre clientèle, une douzaine de personnes qui ont des troubles du comportement énormes, phénoménaux et pour lesquels on n'arrive plus, avec notre système de subventionnement, à trouver des prises en charge adéquate. C'est-à-dire que les services qui nous les prennent, souvent, après deux ou trois ans, sont épuisés.

Si on reprend les images que l'on avait eues dans *Libération*, ce n'est rien à côté de ce que l'on peut voir pour ces personnes-là, tellement les troubles du comportement sont gigantesques.

On se rend compte que l'on doit être dans des systèmes d'un pour un tout le temps pour vraiment, tout le temps, s'occuper de la personne et l'aider dans sa prise en charge. Là, pour le moment, on arrive encore à trouver une solution avec nos services, mais on se rend compte que, si on veut pouvoir faire quelque chose pour ces personnes-là, il va falloir créer de petites unités plus encadrées, dans des services qui peuvent être plus grands, mais vraiment avec du un pour un pour pouvoir aider ces personnes à être prises en charge correctement et à stabiliser les troubles du comportement qui sont énormes. Ces gens font régulièrement des passages en hôpital psychiatrique pour revoir leur médication, mais ils sortent quand la médication est adaptée. Ce n'est pas pour autant que les troubles du comportement ont disparu. Comme on les rechange d'environnement, on recrée des troubles. Il faut donc vraiment réfléchir à une

solution pour ces personnes-là.

L'efficience, c'est le quatrième point par rapport à notre administration. Nous avons travaillé à notre efficience. Pourquoi ? Parce que nous avons, depuis 2008, 37 % de demandeurs en plus. Le personnel a augmenté, on ne peut pas dire que l'on est resté à personnel constant, on a 25 % de personnel en plus. On a donc eu 37 % de demandeurs, 180 services supplémentaires. On parle beaucoup des services en autorisation de prise en charge pour les Français. On a eu 60 services pour des personnes d'origine française qui se sont créés chez nous. C'est un bien pour l'emploi. Cependant, chez nous, cela veut dire des dossiers qui doivent être gérés et des auditeurs qui doivent aller sur place. C'est du travail supplémentaire. Il en va de même pour les pièces comptables, puisque, quand on augmente et que l'on fait des budgets d'assistance personnelle, il y a des pièces comptables à vérifier. Il y a eu une augmentation des pièces comptables de 27 %. C'est une grosse augmentation de la charge de travail. Ces nouveaux métiers-là, l'accueil, les BAP, on ne pouvait pas passer à côté. Nous, on a voulu aussi retravailler l'informatique. Quand je suis arrivée à l'agence, l'informatique était dépassée. On était en 2008 et les ordinateurs dataient de 1999. Il fallait deux ordinateurs pour réparer. On a remis tout cela à niveau. Je ne ris pas, c'est vrai. On a remis tout cela à niveau, on a acheté de nouveaux serveurs, on a repensé le système, on a amélioré les bandes passantes pour que, dans les bureaux régionaux, on puisse, de plus en plus, travailler de façon électronique et plus en version papier. Vous savez que le *paperless*, ce n'est pas si facile, parce que, quand on a son classeur, on est sûr d'avoir accès au document et si on n'a pas la garantie que l'ordinateur est accessible tout le temps, on continue à avoir du papier.

On est en train, maintenant, de mettre en place le nouveau LAM, le système informatique qui permet de rentrer toutes les données par rapport aux personnes handicapées. On le travaille toujours par rapport aux personnes handicapées, mais on le travaille aussi par rapport aux services. Si l'on veut gagner du temps et faire moins d'administratif, on doit avoir un contact direct avec les services. Pour le moment, on travaille quand même déjà – on n'est quand même pas nulle part – avec des feuilles Excell et cela fonctionne pas mal, mais on va travailler à l'informatisation directe, d'autant plus que les services vont rentrer, vont introduire directement les dossiers qui rentreront dans la liste unique. Là, il nous faut encore deux ans pour avoir terminé le travail, puisque cela veut dire refaire tous les processus. Il n'y a pas que l'informatique, il faut réfléchir à tous les processus pour pouvoir le faire. C'est un nouveau travail. On est maintenant directement relié au Registre national, ce qui nous permet de gagner du temps. On est en voie d'être raccordé avec la Banque Carrefour, cela sera aussi des économies en temps et en ressources de travail qui permettront de mieux répondre aux besoins des personnes.

Amélioration permanente, je pense que c'était clair dans mon discours, mais enfin, on avait travaillé beaucoup les *business process reengineering*, donc travailler sur « comment peut-on limiter la charge de travail ? ». On l'avait fait avec les bureaux régionaux. C'était le début de la démarche. On a donc l'habitude de travailler dans cette démarche de simplifier et d'éviter le travail papier qui n'est pas nécessaire. Maintenant, on a travaillé le *lean*. Qu'est-ce le *lean* ? C'est une méthode de simplification et de rationalisation des processus qui a été créée par Toyota, pas du tout pour le secteur public, mais il y a peu de choses qui sont créées juste pour les services publics. Cela ne rapporte pas assez, on n'est pas assez riche.

Toyota avait pour objectif de dire : « Les gens qui sont sur les lignes de production, ce sont eux qui voient le mieux les choses qui ne sont pas vraiment nécessaires ou qui font perdre du temps. Travaillons avec les gens du terrain pour voir comment simplifier. ». J'étais allée présenter l'agence à un colloque au Québec. Il y avait différents ateliers. Il y en avait un qui faisait le *lean*. J'ai donc vu le *lean* appliqué à un service pour personnes lourdement handicapées. Depuis, il y a Mont-Godinne qui le fait aussi, mais c'était il y a quelques années. Maintenant, il y a aussi l'AWIPH. C'est vraiment se dire « chacun, à sa place, peut trouver une façon de se simplifier la vie et de simplifier la vie des personnes handicapées et de nos services. Travaillons ensemble. ». On est tout le temps là-dedans. C'est cela qui fait que l'on a travaillé le nouvel accueil dans les bureaux régionaux, une nouvelle façon de travailler en accueil et hébergement. C'est une réflexion qui est globale et permanente, chez nous.

On a travaillé aussi les marchés publics parce que c'est une spécificité du secteur public qui est très lourde.

La réglementation est très compliquée. Nous avons donc fait une cellule centralisée pour tous les achats, ce qui simplifie la vie. Plutôt que tout le monde doive se mettre au courant d'une réglementation qui est quand même difficile à ingérer, on a quatre personnes qui s'occupent des marchés publics, mais qui s'occupent aussi du contentieux. On a deux juristes qui s'occupent des marchés publics et deux personnes graduées qui gèrent tous les marchés publics. On en a eu 258, en 2013. Tout passe par marché public. Même quand on fait une demande de trois prix, il y a des règles à respecter. Quand nous avons eu l'audit de la Cour des comptes, nous n'avions pas encore la cellule centralisée. C'est à ce moment-là que nous nous sommes dit qu'il n'était pas possible que tout le monde sache tout ce qu'il faut faire et qu'il fallait centraliser.

En ce qui concerne la professionnalisation des ressources humaines, on avait déjà fait un calcul de la charge de travail par rapport aux bureaux régionaux. Vous savez que les ressources humaines deviennent une denrée rare. Tout le monde crie pour avoir du personnel. À qui le donne-t-on pour ne pas donner uniquement à

celui qui crie le plus fort ? On avait objectivé en calculant la charge de travail dans les bureaux régionaux. Quand la Cour des comptes est venue, elle a dit que c'était très bien, mais qu'il fallait faire la même chose à l'administration centrale. Nous sommes de bons élèves et nous l'avons fait aussi ; ce qui nous permet de toujours recalculer la charge de travail et d'avoir des éléments objectifs. Quand on veut changer la façon de travailler dans un département, tout le monde est autour de la table et, en comité de direction, on a des éléments-clés pour prendre les décisions en connaissance de cause.

On a travaillé la cartographie des risques, puisque cela, c'est une nécessité pour pouvoir travailler de façon proactive, mais aussi en tenant compte de toutes les difficultés. Là, on a repris Kaplan et Norton. Pourquoi ? Parce que, dans les tableaux de bord prospectifs, on a l'aspect financier que l'on a traduit en inclusion dans notre système, on a les processus, on a les clients qui sont les personnes handicapées et on a l'organisation, donc l'apprentissage de l'administration. On a repris ces quatre axes-là et on a sérié, pour chacun, tous les risques inhérents. Un des risques de la partie financière, c'est l'absence de budget. L'absence de budget, c'est qu'à un moment donné, on a un risque budgétaire, comment fait-on pour le couvrir ? La façon est facile : aller au Gouvernement dès qu'il manque des sous. Une autre façon d'agir est voir, à l'interne, comment on pourrait travailler autrement pour faire, par exemple, des appartements supervisés plutôt qu'uniquement des résidentiels et, avec la même somme d'argent, remplir l'offre de service qui est adéquate à la personne. C'est vraiment un travail.

J'étais assez fière de la cartographie des risques parce qu'on l'a faite en interne, sans consultant et je pense que ce n'est pas fréquent.

L'évaluation de nos politiques, pour nous, c'est important. Nous mettons en place des choses, mais cela correspond-il à ce que l'on veut ? Maintenant, nous faisons des études de satisfaction chaque fois que nous faisons de nouveaux projets. Quand on a des initiatives spécifiques, avant de les transformer en proposition d'arrêté du Gouvernement, nous faisons l'évaluation de l'initiative pour, éventuellement, corriger les erreurs que l'on aurait faites et proposer un AGW qui soit le plus adéquat et qui réponde le mieux aux besoins des personnes. Quand nous travaillons, dans n'importe quel secteur – nous avons fait le budget d'assistance personnel – nous faisons une évaluation, ne prenant pas du tout les critiques comme des critiques, mais au contraire, comme des propositions d'amélioration. Si on nous fait part de difficultés, c'est pour nous améliorer.

Nous avons eu des audits externes positifs, cela fait toujours plaisir de le rappeler. L'évaluation de notre contrat de gestion, en 2011, était très positive. Nous avons des projets FSE et la cellule d'audit de l'IF nous a félicités. Nous avons eu le rapport de la Cour des

comptes, en 2013, qui était positif et les points d'amélioration, dont la cellule marchés publics, ont déjà été pris en compte. L'amélioration de la charge de travail se fait donc dans un souci d'amélioration permanente.

On va entrer dans le vif du sujet : le budget 2015.

Jusqu'à cette année-ci, nous avons beaucoup de réserves et, en octobre 2009, le Gouvernement wallon nous avait autorisés à être en déficit de 11,5 millions d'euros pour nous faire utiliser nos réserves. Les réserves, finalement, ne sont pas une chose utile, puisque l'on ne peut pas les utiliser alors qu'il y a des besoins importants. Nous avons donc l'autorisation de descendre à -11 millions d'euros, mais nous avons continué à avoir des réserves pendant tout un temps. Si vous voyez le total, vous voyez que l'on est allé jusqu'à 68 millions d'euros de réserves en 2012. En 2013, nous avons utilisé les 11,5 millions d'euros. C'est à force de faire au plus juste dans notre système de subventionnement que nous sommes arrivés à tomber à -11,5 millions d'euros ; ce qui était notre autorisation. Parallèlement à cela, il y a eu la décision du Gouvernement wallon de créer un Fonds Infrastructures avec les réserves, ce qui semblait être une excellente idée, puisque nous avons, par ailleurs, des besoins en infrastructures dans nos services d'accueil et d'hébergement. Pour pouvoir dégager un budget, c'est le budget des réserves disponibles qui est dans un Fonds qui pourra être utilisé pour les projets d'infrastructures en accueil et hébergement. Je pense que, maintenant, ces réserves vont entrer dans le cadre plus large du Gouvernement dans le cadre du périmètre économique européen consolidé. Au moment du conclave budgétaire du 4 ou du 9 octobre, la décision a été prise de nous remettre 12,5 millions d'euros et nous demander d'être à l'équilibre dorénavant.

On voit que l'évolution de la dotation est croissante. On est quand même un secteur privilégié, puisque l'on n'a pas dû faire d'économies. On a, en tout cas, toujours eu une évolution de la dotation. Cependant, comme je vous le disais tout à l'heure en députant, 85 % du budget de l'AWIPH concerne des salaires dans nos services prestataires, des salaires à l'agence. On voit donc que l'évolution de la dotation de l'agence, c'est 13 % d'évolution barémique, 50 % qui sont allés à l'index et 16 % aux accords non-marchand. On voit donc que le secteur emploi étant très important, inévitablement, l'évolution de la dotation est importante. Cela veut dire aussi que, quand le Gouvernement nous demande de ne pas faire d'efforts par rapport à l'évolution barémique ou par rapport à l'index, cela veut dire que l'on permet quand même au secteur de continuer à bien rendre le service qu'il doit rendre à la personne handicapée, puisque ce serait inévitablement à l'emploi que l'on toucherait.

Nous avons, cette année, un budget de 15 millions d'euros de déficits, malgré ce refinancement de 12

millions d'euros. J'avais parlé de 11,5 millions d'euros, les 500 000 euros viennent pour l'infrastructure « accueil-hébergement ». Pourquoi ? Pour trois raisons.

D'abord, nous avons certaines dépenses qui sont non contingentées et, comme vous le savez, quand on a un arrêté royal qui dit que l'on a droit à une aide matérielle, nous devons, nous, donner l'aide matérielle et prévoir les dépenses qui s'y rapportent. Nous avons aussi des dépenses qui n'ont pas été financées et il y a, cette année-ci, l'impact des recettes FSE, puisque nous sommes en fin de projets et en début de nouveaux projets qui ne seront financés que l'année suivante.

L'évolution des dépenses non contingentées. On est, là, dans plusieurs secteurs, le premier étant l'aide matérielle. Vous voyez que l'aide matérielle augmente très fort. Entre 2012 et 2013, elle a augmenté moins, mais en fait, notre budget 2012 était insuffisant et il y a un million d'euros de dépenses de 2012 qui ont été payées en 2013. On voit donc que l'évolution est constante, mais certaine en aide matérielle.

Quand on voit le coût moyen par bénéficiaire, on voit que, si en 2010-2011 le coût moyen par bénéficiaire était plus ou moins constant, on voit qu'il a tendance à augmenter, maintenant. On voit donc que, par bénéficiaire, nos dépenses sont plus importantes et qu'il y a des demandes qui sont plus grandes par personne. Il est temps aussi de trouver des mesures pour éviter l'explosion.

En emploi ordinaire, deuxième secteur dans lequel nos dépenses sont non contingentées, il y a des primes de compensation qui sont données aux employeurs qui emploient des personnes handicapées qui ont des pertes de rentabilité. Nous allons demander de limiter la prime de compensation à 45 %. Jusque maintenant, elle monte à 50 %. On voit que l'on a une augmentation des demandes. Il y a aussi l'effet d'une mesure qui a été prise bien avant, puisque l'on reprend depuis 1995, ici.

Auparavant, les primes de compensation étaient valables cinq ans, elles étaient dégressives et au bout des cinq ans, elles tombaient à zéro. Il y a eu, bien avant que j'arrive, la décision de maintenir la prime, ce qui n'est pas illogique. Quand on a un handicap, qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas, il reste, même après cinq ans de boulot. Au contraire même, il risque d'augmenter, parce que les difficultés de la vie sont telles que la santé ne s'améliore pas en vieillissant.

Donc, on a une augmentation du nombre de primes. Pour nous, c'est évidemment un problème, mais faut-il se réjouir d'avoir plus de personnes handicapées à l'emploi ? Je ne crois pas.

Ce sont des dépenses non contingentées. On voit qu'elles ont augmenté très fort. En 2010, nous étions à 23 millions ; en 2013, nous sommes à 32 millions, donc huit millions d'augmentation en quatre ans. C'est

énorme, mais c'est positif, puisque c'est de l'emploi.

Autres dépenses non contingentées, c'est en entreprise de travail adapté. En entreprise de travail adapté, nous avons des heures qui sont subsidiées quand elles sont prestées. Nous avons eu, en 2008, une stagnation parce que c'était la crise. Mais depuis 2008, les heures prestées en ETA augmentent. Les heures prestées sont passées de 83 millions, en 2010, à 95 millions en 2013. Une augmentation de 11 millions d'heures qu'il a fallu quand même payer.

Je vous l'annonce tout de suite, ce n'est pas terminé, puisque si le quota théorique d'emploi devait être atteint – ce serait certainement une bonne chose – cela nous ferait 19 millions en plus. Il faut peut-être y réfléchir aussi, puisque c'est effectivement de l'emploi, mais il y a un coût. Pour le moment, ces coûts viennent en cours d'année, donc c'est sur le budget « agence », ce qui explique qu'à un moment donné, on est en déficit. Cette année-ci, on a eu une grosse augmentation de l'aide matérielle, des primes de compensation et des emplois en ETA.

Ces activités-là n'ont pas été financées, puisqu'elles viennent en cours d'année et que l'on repart toujours de l'initial de l'année précédente. Il y a aussi des activités citoyennes que l'on a faites sous le budget « agence », pour 600 000 euros, en 2013. On a refinancé les services d'aide précoce qui en avaient bien besoin, comme tous les services en milieu de vie et les autres aussi, à raison de 200 000 euros. On a fait des BAP – Budget d'Assistance personnelle – à raison de 500 000 euros sur le budget de l'agence. On a des cas prioritaires pour plus de 3 millions d'euros. Car ceux qui arrivent à l'ajustement ne sont pas repris dans le budget initial et donc, sont sur le budget de l'agence.

Cela nous a permis de comprimer les dépenses, mais on est arrivé à la limite de ce système-là. Pas de chance pour vous, Monsieur le Ministre, justement cette année-ci. Nous allons y faire face ensemble. Je vous vous montrer par là que ce n'est pas du tout de la mauvaise gestion. C'est, au contraire, la volonté de serrer au plus fort les budgets qui nous amènent, à un moment donné, à dire que nous devons travailler autrement.

L'impact budgétaire des projets FSE est un impact plus ponctuel. Sur 2013, on reçoit les derniers budgets de FSE des années précédentes. Maintenant, nous avons rentré de nouveaux projets, ils vont être acceptés. Il va falloir démarrer la première année pour recevoir les budgets de la deuxième. La première année, il y a un budget nécessaire. On l'avait, au départ, prévu de 1,3 million en année pleine. On voit que le temps passe. Le temps que l'Europe se décide sur le projet, le temps que l'on fasse des appels à projets et qu'on les mette en place, on sera certainement au plus tôt en juillet. Donc, nous avons prévu une demi-année.

Les suppléments 2013. Si vous reprenez tout le budget, vous voyez que l'on avait l'index d'août 2014 dans le budget initial qui était de quatre millions d'euros. Il a été enlevé. Par contre, on a prévu l'index d'avril 2015 qui est de 7,8 millions euros. Si on ne l'a pas, on récupérera les sous, mais en tout cas, on l'a prévu, s'il est là.

La progression barémique est automatique, ce sont des salaires pour 2,224 millions d'euros. Le financement du déficit 2014, c'est ce que je vous disais, c'est ce que le conclave budgétaire nous a donné au mois d'octobre.

Le supplément de la réserve infrastructure. Nous avons lancé un appel à projets « infrastructures » avec les 30 millions d'euros qui sont dans la réserve, mais il faut les prévoir au budget de chaque année. Ils seront ajoutés ici, les 500 000 euros plus les 250 000 euros.

On a diminué les frais de fonctionnement à raison de 600 000 euros, parce que tout le monde doit faire cet effort-là et qu'il est normal que nous les fassions aussi.

Nous avons reçu 168 000 euros pour le numéro vert « aînés ». Nous avons notre numéro vert. Dans cet esprit de prévoir déjà des compétences plus larges et, en tout cas, de travailler dans la transversalité, nous répondons aussi maintenant. Nous avons reçu trois équivalents temps-plein pour répondre au numéro « seniors ». L'objectif étant de répondre aux questions et, probablement, de développer quelque part des complémentarités avec les services « seniors », pour pouvoir faire un retour des questions que nous avons vers les services qui s'occupent des personnes âgées pour mettre en place cette amélioration permanente qui nous tient tellement à cœur.

Nous avons reçu aussi 300 000 euros pour le subventionnement d'un service d'interprétation en langue des signes. Vous savez que c'est un gros problème pour les personnes sourdes et malentendantes qui trouvent peu d'interprètes en langue des signes. Je pense que cette année, un programme a été lancé dans une école. Mais il faut aussi un service d'interprétation. Là, on jette les bases du service d'interprétation. Le total de la dotation sera de 611 millions d'euros.

Les mesures d'économie à l'interne, nous les avons faites en ressources humaines, en logistique, un peu en informatique et en communication. Ce que l'on appelle communication chez nous, c'est de la sensibilisation. Nous comptons faire un peu plus, mais on se limitera au budget de l'année précédente. Quand il faut faire des économies, il faut, malheureusement, en faire partout aussi.

Nous avons une série de pistes d'économie structurelles. Nous proposons l'extinction des emplois « Van den Brande » et des emplois « Taminiaux ». Les emplois « Van den Brande », ce sont des emplois fédéraux, subventionnés partiellement par le Fédéral

pour lequel nous donnons le complément. Les emplois Taminiaux, ce sont des emplois qui avaient été octroyés à une époque où il y avait eu un changement de système de subventionnement. Nous prévoyons de les supprimer. Vous voyez qu'il n'y a pas d'impact sur 2015. L'impact est sur la carrière. Il y a des nouveaux qui peuvent encore entrer en « Taminiaux ».

L'objectif n'est pas nécessairement de faire disparaître ces emplois, mais c'est, à un moment donné, de mettre un peu d'ordre. On les met en extinction pour réutiliser le budget autrement. Remettre un peu d'ordre plutôt que d'avoir des tas de petits systèmes qu'il faut mettre en place. Si nous sommes dans cet esprit de simplification administrative, il faut revoir les budgets et les réorganiser autrement.

Suppression des frais de transport, soins médicaux : c'est 300 000 euros. Certains services – certains ne le faisaient pas – nous rentraient des frais médicaux pour amener les personnes à l'hôpital ou chez des spécialistes. En réalité, ces frais de transport sont déjà un peu doublement subventionnés – ce sont souvent des camionnettes CAP48 ou Lotto. Il n'y a pas de raison d'amener un subventionnement par rapport à un véhicule qui est déjà pris en charge par ailleurs. Le restant rentrera dans les frais normaux de fonctionnement des services résidentiels.

Nous proposons une part contributive d'un euro supplémentaire en service résidentiel pour adultes. Nous avons essayé d'éviter que cette mesure touche les personnes handicapées. Ici, elle touche les personnes handicapées, mais réalité, elle les touche peu. On fera attention à ce que personne ne soit lésé. Il s'agit des personnes qui sont dans les services résidentiels et qui sont les plus lourdement handicapées, donc qui ont les allocations de remplacement de revenus les plus lourdes. De façon tout à fait en contradiction, ce sont les personnes qui ont le moins de moyens de dépenser leurs revenus, puisque leur handicap fait qu'elles vivent en institution. En dehors de l'institution, elles n'ont pas de dépenses spécifiques. Quand il y a des vacances, elles sont organisées par l'institution. Elles seront peu touchées par la mesure.

En emploi ordinaire, nous proposons de limiter les frais de déplacement au lieu de travail. Les frais de déplacement au lieu de travail, pour le moment, pour les personnes handicapées, sont remboursés au prix des frais de déplacement des agents de la Région wallonne pour leur frais de mission, pas pour leur frais de déplacement. Ils ont un remboursement à 0,3498 euro, de mémoire. Nous proposons de limiter à 0,15, qui est le seuil maximal à partir duquel c'est considéré comme un revenu supplémentaire pour les finances.

Dans le système ancien, c'était compliqué puisque l'on déduisait la quote-part éventuelle de l'employeur et le montant de l'abonnement de deuxième classe. Maintenant, on propose 0,15 euro. On se facilite la vie

et on ne doit plus faire un tas de calcul pour décompter les éventuelles interventions. C'est plus clair.

En ce qui concerne la prime de compensation, on propose – comme on voit qu'il y a quand même une augmentation – de limiter à 45 % plutôt qu'à 50 % pour donner quand même un signe positif à l'employeur – c'est quand même 45 % du revenu – sachant que, dans la recherche d'un emploi pour une personne handicapée, la problématique, c'est moins souvent la prime que l'aménagement des conditions de travail.

C'est pour cela que nous avons mis vraiment l'accent sur l'ergonomie et qu'en même temps, nous avons du mal à recruter des ergonomes. Enfin, nous en avons retrouvé un, c'est une denrée rare en Wallonie. On en trouve en France, mais beaucoup moins chez nous. C'est un métier en pénurie. En même temps, c'est un métier vraiment utile, si l'on veut parfois donner ces petits conseils qui changent la vie. Parce que c'est un empoisonnement pour la personne handicapée qui se rappelle tout le temps qu'elle est handicapée, qui finit par être de mauvaise humeur et qui finit par se faire mettre dehors parce que les autres la trouvent mal levée. Si l'on organise un peu les choses, si plutôt que de la mettre au bout du couloir, on la met au début, cela qui lui évitera de faire tout le couloir pour aller à la photocopieuse, aux toilettes, et cetera. Ce sont des petites choses comme celles-là, auxquelles on ne pense pas nécessairement, qui peuvent vraiment faire la différence. C'est là que l'ergonome amène une vue nouvelle.

Du point de vue de l'aide individuelle, nous allons proposer une économie qui sera de 1,5 million d'euros sur 2005 et qui fera le double l'année prochaine, qui viendra maintenant au Gouvernement du mois de décembre parce qu'en aide individuelle, nous avons pensé qu'il était essentiel de passer par les conseils d'avis par rapport aux propositions que nous mettons sur la table. Monsieur le Ministre, je vous en ai déjà parlé la fois passée, je pense que l'aide individuelle a été conçue à une autre époque, où les moyens étaient peut-être plus importants et puis, les personnes connaissaient moins le système d'intervention, mais on se rend compte maintenant des difficultés qui se posent en aide individuelle.

La première, c'est que nous faisons des montants par pièce, quand l'aménagement d'une maison nécessaire. Nous avons déjà mis le montant par pièce parce que, auparavant, nous faisons un seul montant. Puis, nous avons des entrepreneurs très – comment dit-on cela – serviables qui viennent et qui disent : « Voilà, nous pouvons vous aider à aménager votre maison. Regardez, l'AWIPH paie tout. Signez ici, cession de créance, je m'occupe de tout. On va arranger votre salle de bain. Que voulez-vous faire ? ». Bien sûr, le montant est adapté au montant plafond de l'AWIPH, ce qui fait que, parfois, nous avons des montants importants, qui atteignent souvent le plafond. Parfois, il y a des travaux

qui ne correspondent pas nécessairement à ce que la personne voulait. Comme la personne s'est laissé un petit peu prendre dans ce jeu : « Ce serait bien pour vous. Ah oui, effectivement » et que la cession de créance fait qu'elle ne voit pas l'argent et qu'elle n'intervient à aucun moment, elle n'ose même pas se plaindre chez nous en disant : « Houlà, à l'AWIPH, ils seront fâchés si je ne suis pas content de leur aménagement ». Donc, on a l'effet pervers d'une aide qui n'est pas adaptée, que l'on ignore, pas parce que la personne n'ose pas se plaindre. C'est un retour qui nous revient aussi des services-conseils qui disent qu'il y a des adaptations qui n'étaient pas nécessaires, qui sont trop importantes, que l'on pourrait revoir autrement.

Donc, nous allons venir avec des propositions. Parmi les propositions, il y aura la proposition de parts contributives.

Quand on paie une part contributive, on sait que c'est son argent, on a plus ce réflexe de dire : « Je ne peux pas aller me plaindre. Je peux me plaindre. J'ai payé, je peux me plaindre. Je peux exiger d'avoir un bon service et d'avoir quelque chose qui correspond à ce dont j'ai besoin ». Là-dedans, nous aurons aussi la suppression des langes, aussi dans un esprit plus large de dire : « Si je suis une personne âgée, et que j'ai besoin de langes parce que j'ai des problèmes d'incontinence, il n'y a personne qui les prend en charge pour moi, ou en tout cas il y a un forfait INAMI ». La personne handicapée a aussi droit au forfait INAMI. Donc, nous proposons de supprimer l'intervention pour les langes.

Là, je peux dire que, quand même, nous avons eu une discussion en disant qu'il y a quand même des gens qui ont la double incontinence et qui ont des forfaits – parce que nous avons tous les chiffres – là, nous maintiendrons quand même l'intervention urinaire et fécale. Là, nous maintiendrons l'intervention parce que nous estimons que, même si l'INAMI devrait le prendre en charge, nous ne pouvons pas, quand on voit que cela représente un montant de 600 euros par personne par an, dire qu'elle n'a qu'à le prendre en charge elle-même. Ce sont les personnes les plus lourdement handicapées ; je pense que c'est une question pas seulement de solidarité, mais de respect de la personne.

(Rumeurs)

Donc, BIM Omnio, on va venir avec une quote-part contributive. L'idée sera que tout le monde paie une part contributive, probablement de 10 %, qui sera réduite pour les gens qui sont BIM Omnio, qui ont des revenus très faibles. C'est toujours l'idée de dire qu'il y a quand même une quote-part, mais pas nécessairement la même pour tout le monde – toujours dans cet esprit de simplification administrative. Nous ne sommes pas les finances, nous n'allons pas aller voir tous les revenus des personnes pour le faire. Si on prend BIM Omnio, le travail a déjà été fait auprès de la mutuelle. Utilisons en bonne intelligence un travail qui a déjà été fait plutôt

que de le recommencer. Pour les personnes, c'est plus lisible puisqu'elles ont déjà le statut BIM Omnio, ou elles ne l'ont pas et savent qu'elles n'y ont pas droit. C'est plus facile à comprendre.

Donc, il y a toujours cette volonté de faire des choses simples pour que les personnes sachent très vite où elles se situent.

On a une série d'économies ponctuelles, pour nous permettre de voir, de façon plus globale, comment le budget sera impacté dans les années suivantes. Ici, ce sont les mesures ponctuelles sur 2015. La suppression d'une année d'ancienneté dans l'avance que nous faisons au service subventionné, pourquoi ? Cette avance a été faite depuis une dizaine d'années, à une époque où on avait plus de budget et où on pouvait se permettre l'avance aux services, ce qui leur permettait d'être à l'aise. Puisqu'ils avaient l'avance, ils nous rendaient la différence. Cette année-ci, on va faire l'inverse. Donc, ils vont recevoir l'incontestablement dû et puis le supplément sera payé, mais toujours dans les délais, toujours avant la fin de l'année. On respecte tout ce qui est délais de façon très stricte. Donc, ils l'auront toujours dans les temps suffisants pour ne pas être en difficultés financières.

Suppression de la régularisation des B versés. On a actuellement un système où les gens sont placés dans des catégories A, B, C et puis 111, 112, 113, 160, toute sorte de catégories - j'espère bien qu'avec les grilles d'intensité de soutien, on va changer cela. Et puis, les C sont les plus lourdement handicapés, donc les services nous demandent toujours la régularisation de certaines personnes qui sont en B vers C puisque cela donne un subside plus important. Nous ne le ferons pas en 2015, sachant qu'en même temps, on travaille sur l'échelle d'intensité de soutien. Donc, il y aura des choses qui changeront, peut-être pas en 2015, mais peut-être en 2016 ou en 2017.

Réduction des accords de coopération Cocof 2012. Nous sommes en train de revoir ce que nous leur devons et ce qu'ils nous doivent. Nous nous rendons compte que ce que nous leur devons est moins important que ce qui était prévu.

Pour l'infrastructure, on prévoit toujours 1,8 million euros pour l'infrastructure dans le secteur accueil et hébergement, ce qui nous permet de répondre aux travaux d'urgence - incendie ou de mise en conformité de cuisine. Cette année-ci, nous avons pu à l'ajustement budgétaire bénéficier d'un budget de 2,7 millions d'euros ou 2,4 millions d'euros. Nous avons pu liquider tout notre encours. Donc, tous les services qui avaient encore droit à un remboursement « infrastructure » seront remis à zéro. Nous n'aurons plus du tout d'encours, ce qui nous permet de dire que, sur 2015, on n'a pas besoin de budget, puisque le temps que les gens rentrent les demandes et fassent les travaux, on sera sur 2016.

Voilà, pour les autres mesures d'économie ponctuelle. Pour tout ce qui est infrastructure, l'effort que l'on demande aux services, c'est une année. Donc, l'infrastructure dans les centres d'information professionnelle sera mise à zéro cette année. En aide en milieu de vie, c'est comme un service résidentiel, on ne met pas l'avance sur l'année d'ancienneté. Et les projets européens, on les commencera en fin d'année, on les met donc à zéro.

Donc, il y a encore l'Europe qui fait nous devons rendre nos budgets plus tôt, qui fait aussi que nous sommes dans le périmètre européen consolidé et que, donc, nous devons rendre compte. Nous faisons partie des services publics qui doivent rendre compte, dans le cadre de la Wallonie, de leurs dépenses. Pour coller au plus juste à la réalité, nous nous rendons compte que, inévitablement, c'est pratiquement impossible d'utiliser un budget à 100 % puisqu'il y a toujours les régularisations dans notre système de subventionnement des maladies, des absences, des remplacements qui se feront plus tard. C'est pour cela que l'on utilise notre budget à 99,5 %. Donc, on a toujours 0,5 % de non utilisé. On le met là en correction SEC, ce qui nous permet de coller au plus juste à la réalité.

En résumé, notre budget se répartit comme suit : 63 % d'accueil hébergement, 21 % d'emploi-formation, 10 % d'aide en milieu de vie, 6 % de fonctionnement et de projets spécifiques dont 4 % de fonctionnement et 1 % et quelques de projets spécifiques, 85 % de tout cela de l'emploi.

Les défis - parce que je pense que l'on ne peut pas parler de budget sans parler de défis - c'est l'augmentation des demandes. Je pense que vous l'avez compris, nous avons eu, depuis 2008, 37 % d'augmentation de demandeurs. Et nous ne sommes pas les seuls à constater une augmentation des demandes puisqu'à la Direction générale personnes handicapées du SPF Sécurité sociale, on constate une augmentation de 12 % de l'allocation de remplacement du revenu d'intégration et 4 % d'augmentation de l'allocation pour personnes âgées. C'est donc une généralité.

Nous avons aussi le vieillissement de la population. D'une part le vieillissement de la population pour tout le monde, mais aussi le vieillissement à l'intérieur de l'agence. Quarante pour cent de nos demandeurs ont plus de 44 ans, 66 % des demandeurs, bénéficiaires de l'aide matérielle, ont aussi plus de 44 ans, 44 % des bénéficiaires en accueil et hébergement, 47 % des travailleurs en ETA. On voit que la population accueillie dans les services de l'agence vieillit et que cela nécessite une adaptation de nos prises en charge. Des prises en charge plus lourdes, plus de doubles handicaps mais aussi, une autre façon de prendre en charge, et puis, pour les travailleurs, des solutions à trouver à relativement court terme. Vieillesse de la population, les personnes qui restent dans nos services, cela veut dire aussi une problématique jeune. On voit

que chaque année, on a 80 personnes qui sortent de l'enseignement de forme 1 – donc, des gens qui sont destinés aux services de l'agence – et on a 250 personnes qui sortent de la forme 2 de l'enseignement spécialisé. Donc des gens qui sont préparés aux ETA, sachant que certains ne trouveront pas de travail en ETA et donc, arriveront en demande d'activités de jour chez nous. On voit que ce boulot d'étranglement est en train de s'installer puisque dans nos cas prioritaires, on a, en 2014, 50 % des cas prioritaires qui ont entre 16 et 25 ans. On voit que maintenant, nos services commencent à être *full* et que l'on doit trouver une nouvelle prise en charge pour le futur.

Défis aussi des réponses à besoins complexes : les gens en situation d'urgence. Je vous parlais du vieillissement de la population, on se retrouve avec des personnes qui sont restées en famille, des parents qui ont vécu plus vieux – donc qui vivent jusqu'à 85, 90, 95 ans. Et puis, tout d'un coup, les parents meurent, la famille est éclatée ou n'a pas une maison suffisamment grande et il faut trouver une place en urgence pour une personne qui a 50-55 ans et qui se retrouve complètement perdue.

Les personnes avec troubles graves du comportement, je vous en ai parlé tout à l'heure, c'est vraiment une situation à laquelle nous devons réfléchir en collaboration avec les hôpitaux psychiatriques, mais il y a vraiment quelque chose à faire pour les personnes à double diagnostic qui se retrouvent chez nous en grande souffrance mais qui mettent aussi notre personnel en grande souffrance. Même si l'on a des gens qui font des choses vraiment géniales, on doit en tenir compte et on doit leur donner les moyens de fonctionner. Il faut également une réponse adaptée aux personnes cérébrólésées. Certains types de cérébrólésions font que les personnes sont en situation relativement similaire aux personnes avec déficience intellectuelle. Mais on a toute une panoplie de gens qui ne sont pas du tout dans ce cas là et qui ont des moments où ils sont tout à fait lucides. Ils ne se sentent pas personnes handicapées, mais ils sont capables à un moment donné de se mettre en danger ou de mettre les autres en danger. Avec toute la problématique qui donne l'impression de ne pas être personne handicapée. Ils se retrouvent assez facilement en défense sociale quand ils font des bêtises, parce que comme ils n'ont pas l'air handicapés, on les traite comme s'il n'y avait pas de handicap.

Là, on se rend compte qu'il faut trouver de nouvelles prises en charge qui sont des prises en charge plus dans la société, plus dans le style appartement supervisé, mais avec un encadrement. On en a eu un, il y a quelques mois, qui a mis le feu à son appartement, parce qu'il avait été un peu perturbé parce que l'aide familiale qui venait ne répondait pas à ses avances et puis quand elle est partie, il n'en pouvait plus, il a mis le feu à son appartement. C'était sa façon à lui de réagir. S'il y avait

eu un éducateur à ce moment-là, il aurait été calmé. Il n'y en avait pas. Il a mis le feu et se retrouve à l'hôpital psychiatrique avec le juge qui le poursuit. Il va finir en défense sociale, puisqu'il a mis le feu et qu'il a mis les gens de l'appartement en danger. Nous sommes dans des spirales où l'on doit trouver des solutions pour ces personnes là. On ne peut pas imaginer ne pas faire quelque chose.

Je voulais quand même terminer sur une petite note d'avenir proche. Nous avons le nouvel OIP avec le transfert de compétences. Cela veut dire que nous, à l'agence, à la fois nous devons continuer à être dans le changement, puisque ce sera un changement aussi pour les 400 personnes de l'agence, mais nous devons en tout cas maintenant déjà, avoir une vision transversale et savoir que des enjeux, ils seront similaires dans tous les secteurs. Comment faire plus avec le même budget ? Comment mieux répondre au vieillissement de la population ? Comment faire en sorte que ce qui est fait dans un département soit utile pour l'autre pour être en complément plutôt qu'en silo ? Mettre des secteurs ensemble, c'est quand même travailler la transversalité à nouveau et ce n'est pas toujours facile. C'est un défi que nous devons relever !

Je vous remercie pour la qualité de votre attention – je n'ai pas entendu voler une mouche – et j'espère que vous avez beaucoup de questions.

Mme la Présidente. - Merci, Madame Baudine, pour votre présentation très complète. Je suis persuadée qu'elle suscitera des questions pertinentes de la part de nos commissaires. Tout d'abord, je voudrais signaler que cette présentation sera communiquée à l'ensemble des collègues via la plateforme comme cela, vous le savez d'ores et déjà. Avant que je prenne les différentes questions, je voudrais dire que M. le Ministre a quand même des compléments à apporter. Vous avez évoqué la question de la sensibilisation tout à l'heure ; nous avons je vous le rappelle, demain matin, une sensibilisation au handicap prévue au Parlement wallon. Tous les collègues sont bien évidemment invités.

Peut-être avant, le Ministre, M. Wahl avait une remarque. Non. La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Je serai très bref, Madame la Présidente. D'abord, je ne voudrais pas gâcher le plaisir de M. Wahl de pouvoir poser ses questions et encore moins celui de Mme Baudine de pouvoir en recevoir de nombreuses puisqu'elle y aspirait. Je voudrais la remercier évidemment pour l'exposé de qualité qui a été le sien. Je pense que cela a été fait avec soin, c'est vrai. Pendant plus d'une heure, nous avons pu voir un peu quels étaient – et je m'en félicite – les enjeux, les perspectives ; nous avons jeté un regard dans le rétroviseur pour observer le chemin parcouru et nous rendre compte des enjeux aussi auxquels nous devons faire face. Cela nécessitera aussi,

dans une période raréfaction des moyens publics davantage que de croissance exponentielle de ceux-ci, qu'il y ait une réflexion mature qui soit opérée.

Vous l'avez rappelé Madame, la Région wallonne, lors de son conclave, a opéré un double refinancement, si je puis dire. D'une part, lors du conclave, en veillant déjà à réduire à travers des moyens complémentaires une série d'encours, ce qui permet de prendre des mesures d'économie sur l'année 2015 qui seront dans les faits indolores pour celles et ceux qui seraient concernés et d'autre part, avec un refinancement structure, pour démarrer la législature – 12 millions d'euros qui ont été ajoutés – et la confirmation de 30 millions d'euros dévolus en six tranches de cinq millions d'euros à répondre à des appels à projets que l'AWIPH lancerait pour l'accueil et l'hébergement des personnes handicapées.

Il y a donc une démarche et un geste très significatifs dans le contexte budgétaire que l'on connaît où non seulement, l'AWIPH n'a pas été amenée à devoir faire les mêmes efforts que d'autres opérateurs, loin s'en faut mais en plus, elle fait l'objet d'un refinancement pour combler son déficit. Il n'en demeure pas moins – et vous l'avez évoqué en transparence sans esquiver la question – que nonobstant ce refinancement et ces moyens complémentaires, on doit constater – toute chose restant égale par ailleurs – un déficit projeté de l'ordre d'une quinzaine de millions d'euros, en 2015, si aucune mesure n'est prise. Simplement – et vous l'avez évoqué – pas parce qu'il y aurait un déficit de gestion ou de qualité de celle-ci, mais surtout et avant tout parce qu'il y a – ce sont les diapositives 26 à 30 – une série d'interventions qui aujourd'hui ne sont pas contingentées, ne sont pas balisées. C'est 100 % d'interventions, dès qu'une demande est formulée et qu'elle passe évidemment les avis, c'est notamment le cas des aides matérielles. Il y a aussi les enjeux liés à l'emploi et donc, des croissances exponentielles, comme les graphiques l'ont montré auxquelles il nous semble devoir être responsables, de devoir apporter les réponses.

Vous l'avez dit, ce n'est pas de chance pour moi, c'est maintenant que ces réponses doivent être apportées, mais cela fait partie de la responsabilité lorsque l'on est ministre de tutelle de devoir aussi ne pas simplement cacher ce sein que l'on ne saurait voir mais, à un moment donné, collectivement, prendre des mesures qui n'affecteront pas la personne handicapée, les bénéficiaires et leur accueil mais qui sont des mesures qui permettent d'offrir, à un moment donné, des balises aussi pour contenir cet effet d'explosion, ces envolées exponentielles auxquels sinon, on n'aurait pas la capacité de pouvoir faire face.

Ce serait bien plus irresponsable, dès lors, de laisser filer le bébé et d'avoir, à un moment donné, une situation où confrontés à un gouffre financier, en étant au pied du mur, les mesures qui devraient alors se

prendre, parce qu'elles n'auraient pas été prises, à temps et à heure, de manière ciblée et correcte, seraient alors davantage à la hache plutôt qu'au peigne.

Je pense en tout cas qu'il y a là une perspective qui permette, parce que c'est important et je l'ai évoqué d'ailleurs en commission à l'époque, que même si l'AWIPH touchait dans son objet social à une série de personnes fragilisées par le handicap, elle ne pourrait pas pour autant et à ce titre s'exonérer de devoir avoir aussi un cadre de gestion sain – comme n'importe qu'elle agence wallonne – et donc les perspectives qui ont été offertes et qui ont été majoritairement validées par le comité de gestion qui s'est tenu quelques jours après notre réunion de commission il y a une dizaine de jours déjà, a pu alors esquisser.

J'espère, et j'en suis sûr, que cela permettra au moins de repartir sur des bases plus saines et d'éviter les dérapages non maîtrisés sur le plan budgétaire et de continuer surtout à avoir une intervention caritative dans les démarches d'inclusion des personnes handicapées. C'est en tout ma volonté et mon souhait comme ministre de tutelle. Pour le surplus, j'arrête là ces quelques considérations, laissant le soin aux parlementaires de pouvoir vous poser les questions qu'ils souhaitent.

Échange de vues

Mme la Présidente. - La parole est à M. Wahl.

M. Wahl (MR). - Je voudrais remercier Mme l'administratrice-générale pour son exposé tout à fait complet, presque une sorte de rapport de mission de tout ce qui est réalisé par l'organisme qu'elle administre.

Ce qui est évidemment important, outre cet exposé qui est essentiel, c'est d'avoir les chiffres et je me réjouis réellement que la commission ait véritablement insisté, il y a quelques jours, pour que nous puissions avoir le budget de l'AWIPH. C'était essentiel. On constate aujourd'hui, sur base des chiffres que vous nous donnez, que des éléments importants sont décidés, qui peuvent avoir une incidence directe sur le quotidien d'un certain nombre de personnes, qui ont vraisemblablement des conséquences sur l'avenir, qui nous éclairent probablement également sur peut-être quelques regrets que l'on peut avoir quant aux dernières 4-5 dernières années au niveau de la maîtrise des choses.

Imaginer que nous ayons pu étudier le budget de la Région wallonne en n'ayant pas le détail de celui de l'AWIPH – comme par ailleurs d'autres organismes, mais je ne vais pas revenir ici sur ce point-là – c'était impensable. Je dis quand même que c'est un élément qui ne peut plus se produire parce que je pense que s'il n'y avait pas eu ces incidents en commission, je ne suis pas sûr que demain au moment où le Parlement wallon va devoir débattre du budget, nous aurions eu les éléments voulus. Je m'en réjouis donc.

J'ai deux ou trois remarques qui sont en même temps des questions.

Nous avons en fait, si je comprends bien les explications, initialement au budget de départ, le prébudget 2015, un manque de 17 millions. En gros, ce sont les 15 millions plus le refinancement accordé par le Gouvernement. Il y a le refinancement, nous y sommes, et puis il y a les mesures qui doivent être prises par l'AWIPH de manière à pouvoir arriver à un budget en équilibre. C'est le principe tel qu'il a été déterminé. Dans les mesures qui sont prises, il y a pour à peu près 3,6 millions d'euros de mesures structurelles, si je ne me trompe pas. Vous nous dites à ce propos qu'elles n'ont pas d'incidence sur l'encadrement et l'assistance des personnes handicapées. J'aurais quand même souhaité avoir là un peu plus de précisions. Vous avez notamment cité l'exemple des aménagements qui peut-être n'étaient pas suffisamment bien contrôlés par le passé ; c'est alors une mesure structurelle qui aurait pu être prise il y a déjà quelque temps. Il est donc vraisemblablement dommage que nous ne la prenions que maintenant parce que cela aura inévitablement d'autres conséquences et je regrette que le précédent Gouvernement n'ait apparemment pas fait grand-chose en la matière. C'est une mesure qui est prise maintenant. Je vous ai entendu, Madame l'administratrice générale, dire qu'il y a un problème et que de l'argent a peut-être été mal utilisé. On aurait peut-être pu le constater plus tôt. Je le fais sous forme de question et me demande si un certain nombre de mesures aura un impact direct sur l'encadrement de la personne handicapée au sens large du terme ou bien s'il n'y en aura pas grâce à ceci ou à cela. J'aurais donc voulu un peu plus de détails à ce propos.

Il y a pour à peu près de 8 millions d'euros de mesures « one shot », qui vont régler la situation en 2015, mais pas en 2016. On va de toute évidence se retrouver en 2016 avec une très grosse difficulté, si je comprends bien. D'autant plus que dans les tableaux, vous avez pris la prudence de voir dans les mesures que vous prenez l'impact sur 2015, puis l'impact sur les années suivantes en prenant en considération, notamment pour les mesures structurelles, qu'elles ne seront pas entrées en vigueur dès le 1er janvier – ce sera dans le courant de l'année en fonction des arrêtés, partie réglementaire du Code qui devra être revue par le Gouvernement de manière à ce que vous puissiez ensuite appliquer des mesures. Il y a donc là tout un timing à respecter et en fonction de la rapidité de ce timing, les mesures structurelles auront plus ou moins d'influence et d'impact sur 2015. Mais en ce qui concerne les mesures « one shot », qui sont quand même importantes, je ne suis pas rassuré quant à la manière dont on va pouvoir agir en 2016, puisque là il y aura soit de nouvelles mesures « one shot » – mais cela commence à faire beaucoup – qui seront prise à ce moment-là, soit il y aura à nouveau des mesures qui devront être prises au niveau structurel. Y a-t-il encore, à ce niveau-là, une marge de manœuvre en tenant

compte des impératifs que vous avez cités à très juste titre, c'est-à-dire une augmentation considérable, dans le temps, des obligations et de vos missions qu'il n'y a pas moyen de contourner ? Vous avez bien fait de le montrer et de voir la progression, depuis 2009, de l'ensemble des paramètres à ce propos.

Voilà dans un premier temps ce que je souhaitais poser comme questions et formuler comme remarques.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Daele.

M. Daele (Ecolo). - Merci Madame la Présidente. Je voudrais tout d'abord me joindre à mon collègue, M. Wahl, pour vous remercier, Madame l'administratrice, d'être présente aujourd'hui et de nous avoir fait cette présentation. Nous étions, en effet, il y a une quinzaine de jours, ici dans cette même pièce, à nous inquiéter d'avoir des informations manquantes quant à nos discussions sur le budget 2015.

En effet, je le rappelle, le Parlement vote une dotation à l'AWIPH. Dans le budget wallon, cela ne fait qu'une ligne, mais derrière cette ligne se cachent énormément de politiques. Ce que nous souhaitons savoir, c'est ce qui se cache derrière cette dotation. Aujourd'hui je suis heureux de pouvoir avoir des éléments, d'avoir un peu débroussaillé ce qui se cache derrière cette ligne de 610 millions d'euros, ce qui n'est quand même pas rien. Parce que jusqu'ici on ne disposait que des informations via l'exposé de la Cour des comptes – avec toutes les pincettes voulues qui disait c'était un projet de budget qui n'a pas encore été soumis, et cetera. C'étaient les seuls éléments d'information dont nous disposions.

Aujourd'hui on a un *PowerPoint*, mais cela ne reste toujours pas de l'information de dernier carat étant donné que l'on n'a pas encore tous les derniers éléments sur lesquels on peut se baser et que l'on n'a pas encore eu l'occasion de pouvoir creuser de manière suffisante. En tout cas, on a des informations pour pouvoir avoir une première discussion.

Madame la Présidente, il ne s'agit pas ici de la discussion du budget – celle-là on va l'avoir durant le mois de janvier – mais d'une audition et non une discussion sur le budget formel de l'AWIPH ?

Mme la Présidente. - En fait, l'audition portait vraiment sur l'analyse du budget 2015 de l'AWIPH.

M. Daele (Ecolo). - Parce que l'ordre du jour ne comporte pas le document sur lequel...

Mme la Présidente. - Il a été transmis via la plateforme.

M. Daele (Ecolo). - Oui, mais l'ordre du jour n'indique pas qu'il s'agit d'une discussion sur le budget en référence avec le document transmis.

Mme la Présidente. - La formulation des collègues commissaires était très claire : il s'agissait d'analyser ensemble le budget de l'AWIPH dans le cadre d'une audition.

M. Daele (Ecolo). - Avec la référence du document.

Mme la Présidente. - Le document se trouve sur la plate-forme d'échange.

M. Daele (Ecolo). - En tout cas pour qu'il soit valablement analysé par cette commission, l'ordre du jour doit indiquer sur quel document on travaille. Je constate que ce n'est pas le cas.

Mme la Présidente. - C'est le budget initial 2015, c'est indiqué dans l'ordre du jour.

M. Daele (Ecolo). - Mais pas le document sur lequel on se base.

(Réaction d'un Membre)

Il n'y en a pas 36, mais c'est un manque dans l'ordre du jour. Je tiens à le faire remarquer, Madame la Présidente.

Par rapport à la dotation, dans un premier temps, nous avons 18 millions d'euros de plus par rapport à 2014. Parmi ces 18 millions d'euros, il ne faut pas trop compter sur les 12 millions d'euros qui couvrent le déficit 2014 et je ne parle pas des 168 000 euros du numéro vert. En réalité, on a une augmentation de 6 millions d'euros dépensables, ce qui équivaut à plus ou moins 1 % de la dotation, mais à moins de 1 % des dépenses de l'AWIPH. D'un côté, vous nous en avez fait la présentation, il y a une nouvelle politique et principalement de faire diversifier l'offre de logements. C'est intéressant, on a une évolution des dépenses, que ce soit en aide matérielle, en emploi ordinaire, en entreprise de travail adapté. Ce sont les choses qui s'imposent puisque ce sont les dépenses non contingentées ; ce sont des dépenses que l'on doit constater plus que décider.

On a l'impact budgétaire FSE. Là je voudrais vous poser la question : par rapport à vos économies structurelles, votre objectif est-il de compenser temporairement les baisses de l'impact budgétaire FSE ? En termes d'économies, les économies structurelles sont peut-être celles qui m'inquiètent le plus. On a des économies de 3 625 000 euros en 2015. Ces économies vous nous les avez présentées : l'augmentation de la part contributive en service résidentiel pour adultes, la diminution des frais de déplacement vers le lieu de travail, les primes de compensation, l'aide individuelle et notamment la part contributive pour les aménagements, les suppressions des langes.

Vous nous les avez indiquées sous forme d'utilisation rationnelle du budget. Je peux vous suivre quand il s'agit de moderniser une affectation,

d'augmenter l'efficacité et l'efficacités des dépenses, mais je reste un peu sur ma faim quant à cette justification : l'efficacité d'aménagement de salles de bains, l'efficacité du plafond de 45 % pour les primes de compensation, je ne suis pas certain que cela justifie 3 625 000 euros. Sous le couvert de modernisation des dépenses, on a des personnes handicapées qui seront directement impactées par ces diminutions. J'accueille avec méfiance et on va creuser plus avant ces différents éléments.

La Déclaration de politique régionale nous indique que l'AWIPH sera préservée, mais j'ai des inquiétudes quant à savoir si les personnes handicapées seront préservées. J'accueille donc avec méfiance votre présentation. Plus encore, parce que l'on est ici en 2015 ; M. Wahl l'a fait remarquer, il y a beaucoup d'économies ponctuelles plus que structurelles. J'ai l'impression qu'ici les économies structurelles que vous nous présentez ne sont qu'un avant-goût de ce qui va se passer en 2016. Ces économies structurelles de 3 625 000 euros, qui sont impactés directement sur les personnes handicapées, deviendront à terme 11 714 000 euros. J'ai peur que l'on voie ce chiffre encore augmenter avec l'allongement de la liste plus que l'allongement des sommes des différents éléments évoqués. Je suis craintif par rapport à l'avenir de l'AWIPH, notamment par rapport à la dotation et aux économies qui sont faites.

Là, c'est aussi peut-être un appel à M. le Ministre au niveau de la dotation. On voit qu'il n'y a pas de diminution, il y a une très légère augmentation que l'on pourrait qualifier de légère indexation. Vous êtes assez magicien puisque vous trouvez ce matin 40 millions d'euros pour les routes ; je voulais savoir ce que vous alliez trouver pour les personnes handicapées.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Martin.

M. Martin (PS). - Madame la Présidente, je voudrais tout d'abord, à mon tour et au nom du groupe socialiste, remercier l'administratrice-générale, Mme Baudine, pour son intervention qui était particulièrement claire, didactique et franchement utile pour l'ensemble des membres de notre commission. Je voudrais remémorer l'importance de l'enjeu dont nous parlons aujourd'hui, on parle d'un enjeu de société absolument majeur. Derrière le budget qui est évoqué aujourd'hui, chacun est conscient qu'il y a des réalités humaines, des situations complexes à gérer à la fois pour les bénéficiaires eux-mêmes, pour les familles et pour leurs proches. Vous l'avez démontré suffisamment et j'ai été sensible à l'attention que vous avez portée à cette dimension humaine au-delà des questions de gestion et des questions purement financières.

On le sait, le niveau de maturité d'une société s'évalue à la manière dont celle-ci traite ses citoyens les plus faibles. L'AWIPH, en ce sens, constitue un enjeu majeur pour la Wallonie. Cela se traduit sur le plan budgétaire puisque l'enveloppe globale de votre agence

est significative – on parle de plus de 600 millions d'euros pour 2014 – mais également sur le plan du nombre de personnes aidées – vous l'avez dit vous-même, 47 000 bénéficiaires en 2013, cela touche une grande partie finalement de la population wallonne.

Au-delà des missions de base et des services qui constituent l'essentiel des actions de l'AWIPH, ce que je voudrais souligner ce sont les nombreuses initiatives, malgré le contexte budgétaire difficile que vous avez indiqué, qui ont été prises par vos services, qui touchent à la fois de nouveaux projets, mais aussi cette implication dans la transversalité des actions visant à sensibiliser l'ensemble des acteurs de notre société à la question du handicap. C'est quelque chose de tout à fait important.

En matière d'enjeux, l'AWIPH doit faire face à une augmentation de ses besoins, de ses bénéficiaires, qui va de pair avec l'adaptation de l'offre. Avec des moyens constants, toute une série d'accroissements a été constatée en matière de logement supervisé notamment, puisque l'on passe de 138 à 425 logements supervisés en l'espace de cinq ou six ans.

Le nombre de bénéficiaires augmente très sérieusement – +37 % – depuis 2008. Le nombre de bénéficiaires des aides individuelles a carrément explosé, puisqu'il a été multiplié par 2,4 en l'espace de quelques années.

On mesure parfaitement l'importance des besoins de votre Agence et les défis auxquels elle doit faire face :

- le vieillissement, l'augmentation – heureuse – de l'espérance de vie des bénéficiaires ;
- leur niveau d'exigence qui augmente, comme partout ailleurs dans la société, qui appelle de nouvelles initiatives ;
- le besoin de transversalité pour sensibiliser l'ensemble de la société ;
- les besoins urgents. C'est quelque chose sur lequel j'aimerais que l'on revienne tout à l'heure. Cela fera partie de mes questions parce que la Belgique et la Wallonie ont été épinglées par le Conseil de l'Europe en la matière. Des cas sont en souffrance, je voudrais vous entendre à cet égard sur le nombre de cas restant à traiter et les besoins que cela représente pour les personnes concernées.

Dans les défis, il y a également la question de la vétusté des infrastructures et des normes de sécurité incendie qui constituent aussi des enjeux importants sur le plan budgétaire.

On l'a indiqué, il y a beaucoup de défis, mais il y a aussi un cadre budgétaire que l'on connaît, à l'AWIPH comme ailleurs.

Au-delà des aspects budgétaires, je reviens sur l'intervention que j'avais faite lors de la dernière réunion

de cette commission. J'avais trouvé certains propos assez étonnants par rapport au travail réalisé, dont chaque formation politique doit être consciente puisqu'elle bénéficie d'un représentant au comité de gestion de votre agence. On a parfois l'impression qu'il y a une espèce de courroie de transmission manquante entre certains représentants au comité de gestion et les membres des différentes formations politiques, notamment siégeant au sein de cette commission et je le regrette.

Je voudrais souligner les efforts de gestion qui ont été faits depuis 2008, qui sont à l'initiative non seulement et surtout du management, de vous-même et de vos équipes, mais également de la ministre précédente, Mme Tillieux, qui a également initié une série de nouveaux projets et d'impulsions au niveau de la gestion de l'AWIPH après une période de grandes difficultés. La Cour des comptes l'a d'ailleurs souligné, je l'ai rappelé lors de la dernière commission, dans son rapport de 2013, que ce soit en matière de procédure de recrutement, de règlement de travail, en matière de marchés publics ; vous avez insisté sur la centralisation tout à l'heure, sur le contrôle interne, la création du comité de direction, l'évolution du parc informatique. On pourrait multiplier les exemples.

Un travail gigantesque a été effectué au sein de l'AWIPH sur les questions de gestion, qui est consommateur de temps par rapport aux missions essentielles de l'AWIPH que vous avez malgré tout continué à assurer avec soin. Je voudrais saluer ces efforts.

En matière d'évolution, M. Wahl évoquait tout à l'heure le fait qu'il déplorait l'absence d'initiatives et de travail par rapport à une série de défis durant la précédente législature. Je voudrais prendre le contrepied de ce qui a été dit. À la différence de ce que M. Wahl a souligné, je voudrais revenir sur quelques initiatives salutaires et porteuses prises depuis notamment 2009. Je voudrais souligner le fait que l'AWIPH a pu bénéficier de moyens financiers et budgétaires conséquents entre 2009 et 2014, sous la législature précédente. C'est plus de 20 % de moyens qui ont été alloués à votre institution. La ministre s'est battue : 95 millions d'euros complémentaires pour pouvoir renforcer le budget de votre institution.

Il y a eu des initiatives heureuses, notamment cette enveloppe de 30 millions d'euros destinée à *upgrader* le niveau des infrastructures. C'est un défi important.

Un premier appel à projets a eu lieu et a fait l'objet de notifications. Cinq vont encore pouvoir être réalisés. Ces cinq appels à projets pourront être lancés par le ministre Prévot. Je souhaiterais d'ailleurs savoir s'il rentre bien dans ses intentions de poursuivre à cet égard les initiatives lancées par la ministre Tillieux et de mener à bien les cinq appels à projets qui devaient encore être réalisés durant le reste de cette législature.

Je voudrais aussi mettre en exergue le plan de grande dépendance réalisé, qui est une première réponse à la réclamation collective introduite devant le Conseil de l'Europe et qui concerne l'accueil des personnes handicapées avec une grande dépendance, qui ont besoin d'une personne extérieure pour pouvoir répondre à leurs besoins au quotidien dans les actes de leur vie quotidienne.

Une dynamique positive a été mise en place. Comptez-vous poursuivre ces efforts en matière de grande dépendance ? De quelle manière comptez-vous répondre aux injonctions du Conseil de l'Europe qui nous ont été adressées ?

Je voudrais également saluer les efforts entrepris sur le plan des services ambulatoires, dont l'offre a été renforcée. Je ne vais lister ici l'ensemble des initiatives de la précédente législature. Je voudrais simplement indiquer que du travail a été effectué, non seulement à l'initiative de l'agence, mais également à l'initiative du Gouvernement précédent et de sa ministre de tutelle.

Sur le plan financier, le budget est en augmentation. Cette augmentation est insuffisante pour faire face aux besoins ; cela appelle des économies financières, des efforts en matière de productivité – vous avez indiqué que le personnel avait augmenté de 25 % par rapport à une augmentation des bénéficiaires qui atteint 37 %. Ces efforts de productivité sont réalisés au quotidien pour pouvoir réaliser cette quadrature du cercle. Les efforts d'économies ne sont pas simples.

Vous avez lancé une série de pistes. Ces pistes avaient d'ailleurs été sollicitées par la ministre précédente à la fin de la législature. Vous avez notamment évoqué la part contributive dans l'aide matérielle, la réflexion sur les primes de compensation pour les employeurs, les modifications proposées en matière d'intervention pour les langes, sans parler des efforts réalisés au niveau des ETA, des accords avec la Cocof, des frais de fonctionnement.

J'entends des collègues parler ici d'un effet budgétaire d'à peu près 3,5 millions d'euros. Le chiffre que vous avez communiqué atteint, en année pleine, près de 12 millions d'euros. Avez-vous une projection pluriannuelle à cet égard des efforts qui devront continuer à être faits dans les années qui viennent ? Cela appellera-t-il des mesures complémentaires en matière d'efforts budgétaires ? Ces efforts proposés par le comité de gestion permettront-ils, dans la discussion que vous avez eue avec le ministre, de répondre à l'enveloppe budgétaire qui vous sera allouée pour 2015 ? De quelle manière envisagez-vous l'avenir et les années qui viennent sur le plan budgétaire pour faire face à la fois à l'augmentation des besoins et au cadre budgétaire fixé par le Gouvernement ?

Madame Baudine, je vous remercie encore une fois pour votre exposé et pour le travail réalisé.

Manifestement, il faudra du courage pour mettre en œuvre toutes les initiatives que vous avez évoquées, surtout pour pouvoir concilier ces initiatives avec les impératifs budgétaires.

J'en terminerai avec quelques questions très concrètes. Lors de la dernière commission, le ministre a posé la question de la pertinence du numéro vert, indiquant que celui-ci faisait l'objet d'appels très restreints au quotidien. Qu'en est-il exactement par rapport à cela ? Si j'ai bonne mémoire, il parlait de quatre appels par jours. Or, on voit que c'est un budget conséquent, s'agissant de plusieurs centaines de milliers d'euros dans le budget de l'AWIPH. Pouvez-vous nous donner des indications ?

Le ministre évoquait également, lors de la dernière commission, la nécessité d'avoir une meilleure adéquation avec les budgets développés par l'INAMI, expliquant qu'un certain nombre d'initiatives pouvaient être prises en charge par l'INAMI plutôt que par l'AWIPH. Vous avez indiqué, dans votre présentation ce matin, qu'il fallait être particulièrement prudent à cet égard parce que, si l'INAMI refuse de prendre en charge un certain nombre de dépenses et que l'AWIPH ne les finance pas, c'est le bénéficiaire qui se retrouvera en difficulté. J'interroge le ministre en particulier : entre-t-il dans ses intentions d'avoir une discussion avec le niveau fédéral en la matière pour mieux baliser ce qui est pris en charge pour l'INAMI et ce qui est pris en charge directement par l'AWIPH ?

Qu'est-ce que les modalités d'application d'extinction des emplois Taminiaux et Van den Brande ? C'est une mesure d'économie importante, mais comment va-t-elle se traduire sur le terrain par rapport aux bénéficiaires ?

Je rappelle ma question sur les appels à projets successifs concernant la réserve budgétaire de 30 millions d'euros pour m'assurer que ces appels à projets seront bien maintenus dans la logique qui avait été initiée sous le Gouvernement précédent. Je pense avoir, avec ces différentes questions, déjà fait un bon tour de piste.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Salvi.

Mme Salvi (cdH). - À mon tour et au nom de mon groupe, je voulais effectivement remercier Mme Baudine pour l'exposé de ce matin. C'était une demande que bon nombre de parlementaires avaient exprimée lors de notre Commission du budget et je pense que c'était effectivement plus simple – au niveau de ce Parlement, avant l'adoption du budget de la Région wallonne – que l'on puisse effectivement vous entendre sur les différents projets de l'agence, sur ses ambitions pour les années à venir, mais aussi – et vous vous en êtes exprimée – sur ses contraintes présentes et futures. J'ose espérer que c'est le début d'une nouvelle manière de fonctionner et que l'on pourra effectivement à partir de l'année prochaine, comme cela avait été

souhaité, en débattre au moment du budget.

On l'a vu, au niveau de l'examen du budget 2015, la volonté du Gouvernement et du ministre est de continuer à préserver le secteur qui touche aux personnes handicapées – plusieurs l'ont déjà rappelé, la dotation 2015 de l'agence a ainsi évolué de près de 3 %.

Malheureusement, vous l'avez souligné également, cette augmentation de la dotation à hauteur de plusieurs millions d'euros est prévue, d'une part, pour compenser l'emprunte SEC négative en 2014 et, d'autre part, pour faire face au problème structurel de l'AWIPH, ce qui permet effectivement de ramener son déficit à hauteur de plus ou moins 15 millions d'euros.

Je pense que vous ne vous en cachez pas – et M. le Ministre ne s'en est pas caché non plus – aujourd'hui, l'AWIPH connaît un véritable structurel. En ce sens, je voudrais vous remercier pour la transparence dont vous avez fait preuve dans l'exercice que l'on vient juste de conclure, parce que, sans se cacher, on montre effectivement que les années à venir seront effectivement des années difficiles.

On peut y voir quelque part une double lecture.

La première serait de dire que, in fine, aujourd'hui, l'AWIPH est quelque part victime de son succès, avec plus de 40 000 demandes d'intervention introduites pour quelque 27 000 personnes. L'AWIPH, aujourd'hui – et vous l'avez rappelé à de nombreuses reprises – est confrontée à une augmentation significative de cette demande. Quarante-sept mille personnes ont bénéficié, sur l'année 2013, d'une intervention de l'AWIPH. Quarante-cinq mille en 2012. Vous l'avez rappelé aussi, 60 000 demandes d'information traitées par les sept bureaux régionaux et par son numéro d'appel gratuit, c'est effectivement assez énorme. Là aussi, les causes sont multiples – on l'a rappelé ce matin – l'augmentation de l'espérance de vie, oserai-je dire, l'augmentation de l'éventail, en tout cas du catalogue de propositions et de projets d'aide offerte au niveau de l'AWIPH, également une meilleure connaissance de l'AWIPH par bon nombre de nos concitoyens et de la manière de pouvoir introduire une série de demandes.

C'est effectivement une lecture que l'on peut faire, sauf que, en parallèle, je mettrai également en exergue que, depuis plusieurs années déjà, au niveau du groupe cdH, on avait quelque part tiré la sonnette d'alarme sur le fait qu'il était évident que la notoriété de l'agence n'allait que croître au fur et à mesure des années, et avec elle le nombre de bénéficiaires, alors que, parallèlement à cela, les moyens budgétaires régionaux allaient avoir du mal à suivre, malgré le fait – et je le souligne de nouveau – que la volonté du Gouvernement est de continuer évidemment à soutenir l'AWIPH et le secteur de la personne handicapée.

Lors du débat budgétaire, la Cour des comptes l'a

rappelé et rappelé que la situation budgétaire de l'agence s'était surtout dégradée, lors de l'exercice 2012 et 2013. Je suis particulièrement heureuse que vous ayez reconnu, en face de la Commission et devant M. le Ministre, qu'en fine la situation – c'est vrai qu'il en héritait – allait être compliquée et que, sans doute, même si une série de projets et d'initiatives nouvelles ont été pris, il aurait été bon, par le passé, de réfléchir déjà une série de mesures structurelles, afin d'anticiper la situation devant laquelle nous sommes tous confrontés aujourd'hui. On est dans une situation quelque peu kafkaïenne puisque, d'une part, il y a une augmentation de la dotation régionale, mais que, par ailleurs – vous nous l'avez bien exprimé ce matin – une série de mesures d'économie se profilent à l'horizon. Vous l'avez dit, on n'a malheureusement pas le choix, on devra dorénavant fonctionner de cette façon-là – vous l'avez rappelé – avec une série de mesures d'économie *one shot* pour certaines, structurelles pour d'autres, avec la volonté d'atteindre l'équilibre en 2015. Quid de l'avenir et quid effectivement pour disposer d'un budget en équilibre en 2016 ? Alors que – vous ne cessez de le rappeler – les besoins sont évidemment croissants.

Quelques réflexions, en tout cas pistes de réflexion sur l'avenir, avec évidemment une volonté de soutenir le ministre – et je suis sûre qu'au sein de cette assemblée, il aura un soutien large de l'ensemble des parlementaires vu la tâche à laquelle il s'attèle.

Première réflexion sans doute sur le fait de mieux communiquer, sur le fait justement que l'action de l'AWIPH est et reste résiduaire.

Vous l'avez dit, une série de mesures ont envisagées en vue de mieux responsabiliser les usagers et de remettre certaines interventions dans le champ des services généraux, parce que nous pensons que c'est cela aussi l'inclusion des personnes handicapées dans la société, le fait que c'est une politique qui doit être l'affaire de tous, a fortiori l'affaire de tous les ministres et que ce serait un peu facile de subitement charger encore plus la barque de l'AWIPH sans se remettre quelque part en question et sans que chacun ne puisse prendre ses responsabilités.

Je cite évidemment les différents niveaux de pouvoir. Je pense qu'au niveau du pouvoir fédéral, il y aura aussi des réflexions à avoir, notamment au niveau de l'INAMI, au niveau de nos pouvoirs locaux, une demande et une transversalité dans l'action, notamment au niveau des différentes villes et communes, au niveau du FOREm également. Je pense que ce sont différents niveaux de pouvoir qui ont un rôle évidemment important à jouer dans cette politique que nous voulons d'inclusion de la personne handicapée. Par rapport à ce discours et cette volonté exprimée, chacun dans les programmes électoraux et chacun au niveau des différents niveaux de pouvoir, ne pourra pas, à un moment, se dérober face à ses responsabilités. Nous pensons effectivement, Monsieur le Ministre, que tous

les acteurs publics devront, sous votre impulsion, collaborer avec l'agence pour améliorer la situation, l'inclusion et la vie des personnes handicapées en Wallonie.

L'avenir, c'est également le transfert des compétences et des réflexions à beaucoup plus long terme qui devront s'enclencher au niveau du futur OIP, avec – nous le pensons – des économies d'échelle qui pourront très certainement aussi s'opérer et des propositions de réponse transversale et commune à apporter aux besoins des personnes handicapées, des personnes âgées. Nous pensons effectivement que le premier semestre 2015, à ce sujet-là, sera évidemment définitif.

Troisième piste de réflexion, on ne pourra pas non plus – nous semble-t-il – dans les mois à venir, faire l'économie d'une vaste évaluation des différentes politiques actuellement mises en œuvre et de leur plus-value.

On l'a vu, par le passé, une série de projets novateurs, d'expériences pilotes, vous en avez cité quelques-unes encore cet après-midi, se sont développés dans le secteur sur base de budgets complémentaires.

Alors, diversification, sûrement, diversification pour offrir une réponse adaptée aux besoins et aux aspirations de chacun. Mais pour nous, diversification ne veut pas dire dispersion. À partir du moment où on est cruellement face à un problème structurel au niveau de l'agence, il nous paraît important de pouvoir revoir voire ajuster une série de priorités et faire sans doute des choix beaucoup plus marqués, afin de fixer de manière plus durable une série de politiques et de priorités, toujours évidemment en ayant à l'esprit cette volonté dont vous avez fait preuve ce matin de vouloir travailler à l'inclusion des personnes handicapées dans notre société, qui reste évidemment pour nous aussi une des priorités de ce Gouvernement.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Durenne.

Mme Durenne (MR). - Madame, un grand merci pour votre exposé, avec simplement le petit regret que nous ne l'ayons pas eu avant, mais tout cela a été dit par mes différents collègues.

Après l'intervention plus générale de M. Wahl, j'ai certaines questions ciblées.

Comme nous l'avons entendu, effectivement, il y a des mesures qui doivent être prises. Je me posais la question de savoir l'impact de ces mesures qui sont prises sur le budget 2016, sur le budget 2017 et le budget 2018, parce que finalement c'est une vision à court et moyen termes que nous devons avoir. Il faut absolument que quelque chose soit fait en la matière.

On va essayer de tenir jusqu'au bout. Je pensais que

cela allait mieux, mais voilà, le fait de reparler, cela repart.

Je m'adresse plus spécifiquement à M. le Ministre. Il n'est plus question, me semble-t-il, du plan Grande Dépendance, plan qui avait été lancé par votre prédécesseur et qui répondait à la condamnation par le Comité européen des droits sociaux du Conseil de l'Europe pour violation de la Charte sociale européenne, à propos de l'accueil des personnes handicapées.

En ce qui concerne le montant annoncé – ici, on ne parle de rien, il n'y a pas un euro – je me posais la question de savoir si finalement on l'a abandonné tout simplement. Le montant annoncé était de 27 millions d'euros d'ici 2017, dont 4,5 millions d'euros ont été versés, comme on le sait, en 2014. Quel sera le montant en 2015 ?

On se pose la question de savoir l'objectif de 50 à 60 places par an supplémentaires pour handicapés de grande dépendance. Qu'en est-il ? Combien de cas prioritaires supplémentaires sont financés par ce budget ?

Concernant le nombre de personnes en attente d'une solution adaptée à leurs besoins, on sait qu'un certain nombre de personnes sont actuellement hébergées, comme Madame l'a signalé dans son exposé, en hôpital psychiatrique ou en défense sociale, avec plus ou moins 200 000 euros l'année, faute de solution auprès de l'AWIPH, avec un maximum de 60 000 euros pour les cas prioritaires. Dispose-t-on d'une estimation de leur nombre, du délai nécessaire pour qu'une solution soit trouvée au sein de l'AWIPH, au sens large ?

Madame, avez-vous planché sur des réformes structurelles qui permettent à l'AWIPH de faire face à l'augmentation des demandes ? Comme on l'a dit, il y a plusieurs défis, comme le vieillissement des personnes handicapées. Nous le savons, il y a un gros problème budgétaire, donc, je pense que tout n'est pas au beau fixe.

Où en sommes-nous avec la réforme de subventions des services ? On sait que pour l'accueil de jour, il y a plus de subventions. Qu'en est-il du résidentiel jour et nuit qui coûte bien plus cher ?

Comment les collaborations avec d'autres services – aides familiales, titres-services – sont-elles formalisées, améliorées ? Qu'en est-il de la formation de ces services en vue de les sensibiliser au handicap ?

Au niveau des infrastructures, on avait des estimations de 200 millions d'euros de besoins qui avaient été lancées sous la précédente législature. On prévoit 30 millions d'euros. Disposez-vous d'un cadastre précis et quels sont les besoins selon vous ?

Je me posais la question des passerelles qui étaient jetées entre les différents services de l'AWIPH et les

services d'aides aux familles, les services de coordination, de soins à domicile, les services dépendant des CPAS. On sait que pour développer la formation de leur personnel, afin qu'ils puissent plus et mieux prendre en charge en situation de handicap, cela figurait dans la DPR. Je me posais la question de savoir si une personne âgée de 65 ans et deux jours qui, malheureusement, suite à un accident ou un AVC, devient une personne handicapée, n'a pas droit aux aides matérielle. Quid, puisque l'on sait que l'AWIPH prend en charge pour les personnes en dessous de 65 ans ?

J'entendais, de la part de mon collègue, des économies structurelles de 12 millions d'euros. Je n'arrive pas tout à fait à 12 millions d'euros parce que lorsque je reprends les tableaux qui ont été montrés et que je suis dans l'extinction des emplois « Van den Brande » et les 500 des emplois « Taminiiaux », je retire plus ou moins 5,3 millions d'euros. Je n'arrive plus tout à fait à 12 millions d'euros, mais à 6,7 millions d'euros, plus ou moins. Si vous pouviez m'éclairer à ce sujet.

Mme la Présidente. - Merci pour ce bel effort et espère que vous allez vous soigner d'ici demain.

La parole est à Mme Leal-Lopez.

Mme Leal Lopez (cdH). - Monsieur le Ministre, Madame l'Administratrice générale, au-delà des considérations relevées ma collègue, Mme Salvi, je souhaitais vous poser la question suivante.

Comme vous le savez, le Gouvernement wallon a augmenté la dotation de l'agence afin de financer le déficit de 2014, ainsi que le montant annuel d'ordonnement de la réserve de 30 millions d'euros dédicacés aux infrastructures. Le solde de la première estimation du déficit 2015 a fait l'objet de mesures d'économies. L'actualisation de certaines dépenses et recettes dans les différents secteurs a permis de réduire le déficit, réduction du budget des ressources humaines et de la logistique, notamment des frais de fonctionnement pour le secteur informatique : 230 000 euros et 105 000 euros pour compenser la perte de 600 000 euros de dotations imposées par le Gouvernement wallon.

Qu'en est-il de l'état d'avancement de la liste unique ou dossier unique dont le projet a fait l'objet de l'accord du comité de gestion de l'AWIPH en juillet 2013 ? Le principe de la liste unique est d'être un outil informatisé sous la forme de listing de noms des personnes adultes en recherche active ou en attente réelle d'une solution d'accueil d'hébergement. Le listing sera élaboré en fonction de l'urgence des situations et les services auront comme obligation minimale, au niveau de l'admission, d'accueillir une personne qui figure sur la liste. L'AWIPH travaille à l'informatisation de la liste unique et du canevas d'admission. Les deux processus canevas et liste unique étant étroitement liés, ils doivent être traités en même temps. La diminution des moyens

constatés au niveau du poste informatique aura-t-elle un impact sur la réalisation de cette liste unique ?

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Pécriaux (PS). - Juste une information. Je voudrais revenir, Madame, sur votre intervention à propos de la sensibilisation aux personnes handicapées qui aura lieu, demain, ici même au Parlement. Je voulais simplement dire avec le soutien de mes deux collègues, membres du Bureau, MM. Onkelinx et Wahl, que nous avons également mis sur la table du Bureau un projet de sensibilisation avec l'AWIPH.

J'avais rencontré une inspectrice de l'AWIPH, avec qui nous avons parlé de la manière de sensibiliser. Dans toute cette réflexion de l'inclusion, comment sensibiliser ? Altéo avait déjà mis en place un projet, mais nous ne manquerons pas d'aller plus loin ou en complément avec l'AWIPH.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Drèze.

M. Drèze (cdH). - Trois petites demandes d'éclaircissements.

La page 31 de votre présentation, vous avez évoqué les heures en entreprises du travail adapté. Vous avez exprimé que les chiffres étaient des heures et à mon avis, c'est plutôt des euros. C'est pour être sûr.

Mme Baudine, Administratrice générale de l'AWIPH. - Ce sont bien des euros.

M. Drèze (cdH). - La deuxième chose à propos des anciens emplois « Van den Brande » et « Taminiiaux ». Dans le tableau, vous avez présenté cela comme une mesure d'économie, mais dans l'expression, vous avez indiqué que c'était aussi une réorganisation et une simplification.

Y a-t-il un déplacement d'emplois pour une part et à ce moment, il y a encore une charge qui se trouve quelque part ? Ou est-ce une économie nette et que ces emplois arrivent à terme par accès à la pension ou d'autres motifs éventuels ?

Enfin, sur les frais de déplacement au lieu de travail, la mesure est quand même relativement raide, telle que je la comprends. Je l'ai peut-être mal comprise. J'ai bien compris qu'avant il y avait une intervention et puis que l'on faisait des déductions et maintenant, on passe à un système plus simple où il y a juste une intervention. Pour 2015, il y a quand même une économie de 600 000 euros pour un budget en 2013 de 1 145 000 euros, cela fait presque la moitié. Pour 509 bénéficiaires, cela fait plus de 1 000 euros par an. Est-ce que la totalité de l'économie est au détriment des bénéficiaires ou une partie est-elle au détriment d'autres intervenants ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. Daele.

M. Daele (Ecolo). - Oui, voyant la manière dont se déroulent les discussions, je vois que l'on en arrive déjà aux questions précises... Vu que l'on en est là, on peut peut-être ajouter la mienne qui concerne les budgets d'assistance personnelle, puisque l'on peut constater une économie de 200 000 euros sur ce poste. On voit qu'il est tenu compte d'une sous-consommation de 200 000 euros. C'est un problème récurrent que la sous-consommation du budget global pour les budgets d'assistance personnelle, notamment par le fait qu'un budget est réservé, mais n'est pas nécessairement consommé dans son entièreté par la personne à qui il est attribué. Raison pour laquelle la ministre précédente, en réponse à mes questions, disait qu'il y avait une surréservation de 115 %. On parlait du principe que tout le monde n'allait pas tout consommer.

Ici, je vois que c'est la même justification qui est utilisée, mais pour diminuer le volume global et non pour augmenter le nombre de budgets d'assistance personnelle. Or, si on était à 350, budget d'assistance personnelle en 2013, vous indiquez, ici, le chiffre de 475, budget d'assistance personnelle, est-ce pour 2014 ou est-ce la projection pour 2015 ? Toujours est-il qu'avec 475, budget d'assistance personnelle, on ne rencontre pas toutes les demandes qui ont été introduites, puisqu'il devrait rester 125 personnes, en tout cas en priorité de, à qui il ne sera pas permis d'avoir accès à ce budget d'assistance personnelle. Vu qu'il reste encore 125 personnes qui demandent ces budgets, à qui on ne les attribue pas et en même temps on diminue parce que c'est sous-consommé, ne faudrait-il pas revoir la surréservation d'une part, mais également ne pas diminuer ce budget, car les besoins ne sont pas rencontrés ? C'est une question très précise vis-à-vis de cette ligne budgétaire.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Baudine.

Mme Baudine, Administratrice générale de l'AWIPH. - Je vais essayer de reprendre un peu dans l'ordre. M. Wahl avait posé la question des mesures précédentes. Ce n'est pas la première fois que l'on présente des mesures d'économie, il y en a déjà qui ont été présentées les autres fois. Il faut savoir qu'en aide matérielle, beaucoup de décisions sont prises pour cinq ans. Par exemple, l'année passée, nous avons pris une mesure par rapport aux langes. Les décisions se font au 1er janvier, la mesure est entrée en vigueur après le 1er janvier, c'est-à-dire qu'elle entre en vigueur seulement pour ceux qui demanderont un renouvellement de leur décision en janvier. On a pris du retard par rapport à cela, mais il y a une série de mesures qui sont prises et qui ne prennent leur effet qu'à terme. La mesure « langes » qui a été prise la fois passée, c'était de dire : « Les gens ont droit au forfait langes INAMI et puis après, de façon résiduaire – parce que c'est un mot que l'on utilise à toutes les sauces – ils pourraient venir à l'agence ». On a pris la mesure, des personnes viennent d'apprendre qu'elles doivent nous faire la preuve qu'elles ont utilisé le forfait INAMI ; on

a même le Médiateur qui nous écrit en nous disant : « Est-ce bien raisonnable de demander l'utilisation du forfait qu'elle avait avant, sans devoir le justifier, avant de rembourser maintenant ? ». Il faut que l'on voie, car il y a des gens qui ne faisaient pas appel au forfait INAMI et il y en a d'autres qui faisaient appel, en croyant que c'était le bonus à l'incontinence et qui nous faisaient rembourser les montants.

On voit que l'on aura, à partir de la mise en œuvre de la mesure, une économie qui sera déjà faite. L'économie qui sera faite cette année sera moindre par rapport à cela, puisque l'on va supprimer les langes, sauf pour la double incontinence, mais même pour celle-ci, ils vont devoir nous montrer, mesure prise l'année passée, que l'INAMI est intervenue d'abord. Ce sont des mesures qui prennent du temps ; on a peu de mesures qui du jour au lendemain provoquent un arrêt de quelque chose que l'on a pris, parce que l'on veut prendre des mesures qui sont quand même tenables aussi. On essaie de limiter tous les excès, toutes les dérives que l'on a pu constater. Dans les mesures qui sont prises cette année-ci, on va faire une quote-part contributive, la mesure que l'on a prise l'année dernière c'était faire un montant par pièce. Comme je vous le disais, avant l'entrepreneur venait et disait : « Vous devez faire votre salle de bains, vous avez droit à 20 000 euros ». À présent, on dit : « Non, la salle de bains c'est 2 500 euros, la cuisine c'est autant » et on a refait un montant par pièces. Comme cela, on ne prive les gens de rien du tout, mais on les protège un peu contre des entrepreneurs qui viennent et qui disent : « Mais vous avez droit à, et c'est l'AWIPH qui paie donc c'est facile » avec la personne qui après se retrouve dans des difficultés, parce que si dans 15 ans elle a besoin de quelque chose, son enveloppe aura été complètement utilisée.

Ce sont des mesures qui prendront quatre à cinq ans pour avoir leur plein effet. Parce qu'il y a à chaque fois toutes les mesures qui sont prises pour cinq ans, elles couvrent cinq ans et on ne peut pas arrêter la mesure entretemps.

En emploi l'année passée, il y a une série de mesures qui ont été prises. On avait pris la mesure de ne plus payer le double pécule de vacances par rapport aux employeurs. Ces mesures ne sont pas nouvelles, elles ont été identifiées depuis longtemps par la cellule « contrôle de gestion » et que l'on propose. Aussi longtemps que l'on n'est pas en déficit, personne n'a envie de faire des économies. Les périodes de déficit sont un défi, mais c'est quand même aussi un moment où on peut se dire qu'il faut peut-être travailler autrement. C'est plus facile de le faire quand on est face à des difficultés que quand on n'a pas de souci. Ce ne sont pas du tout des mesures nouvelles, on n'est pas en train de prendre des mesures maintenant sans en avoir pris avant. Une série de mesures ont été prises avant.

Aussi longtemps qu'il reste des marges budgétaires et qu'il y a des économies – pour différentes raisons. On

touche 3 millions d'euros en fin d'année du FSE qui n'étaient pas prévus ou qui étaient prévus sous 2014, cela donne l'impression que l'on a des rentrées, alors que ce n'est pas le cas. Il y a tous ces éléments mais, depuis quelques années, quand on a resserré en interne, c'était aussi vos économies – on ne le cache pas. On peut l'appeler de l'efficacité mais ce sont aussi des économies.

Mme la Présidente. - Excusez-moi, Madame Baudine, en fait M. Daele a dû nous quitter pour d'autres travaux et donc si vous pouvez répondre, comme cela il pourra relire ces réponses dans le compte-rendu.

Mme Baudine, Administratrice générale de l'AWIPH. - D'accord. Ce qui est clair, c'est que dans toutes les mesures que l'on prend, on essaie de préserver la personne handicapée. La préserver, cela ne veut pas dire lui laisser tout ce qu'elle a. Quand on le forfait INAMI plus le remboursement des langes, on va supprimer le double subventionnement, mais on ne va pas supprimer le remboursement total pour les personnes les plus lourdement handicapées.

C'est à la fois de l'efficacité et des mesures structurelles qui sont nécessaires pour y arriver. On fait une évaluation des économies, année par année, puisque notre budgétaire veut quand même toujours savoir où on va. Mais il est bien évident que la pratique il faut que l'année budgétaire se termine pour voir quelles sont les économies que l'on a pu réellement faire. Inévitablement, je ne peux pas vous rassurer tout de suite en disant : « Voilà, à partir de 2018, clac, on est bons, ce sera parfait ». Des choses vont devoir s'ajuster au fur et à mesure.

Quand j'ai parlé d'efficacité, c'est pour montrer qu'à l'interne on fait aussi des économies. On ne réfléchit pas uniquement en termes d'économie mais aussi en termes de bonne pratique pour le secteur. Il ne faut pas mélanger les deux, on ne fait pas l'efficacité pour faire des économies. Et on ne fait pas d'économies pour être efficaces ; on fait les deux en parallèle parce que les deux actions se renforcent.

Le FSE cette année-ci est une dépense ponctuelle puisque l'on est en année de démarrage d'un nouveau programme. La première année, le FSE ne subventionne pas. En 2014, on touche les derniers montants qui se rapportent aux projets FSE qui se sont écoulés ; en 2015, on ne touchera pratiquement rien des projets qui commenceront en 2015, puisqu'ils ne sont pas encore octroyés – on ne touchera donc certainement pas pour toute l'année. La première année, on doit prévoir le budget et l'année suivante le FSE démarre. C'est une dépense ponctuelle.

Les enjeux de ce que l'on met en place pour les personnes handicapées sont effectivement des enjeux de société, comme le disait M. Martin. On essaie d'être dans la transversalité mais celle-ci n'est pas gagnée

d'office. Donc on ne peut pas dire : « Demain, on va demander au service généraliste qu'il fasse le boulot ». Les Flamands l'ont fait en matière d'emploi, il y a quatre ou cinq ans maintenant ; ils sont en train de faire l'évaluation et se demander s'ils ne doivent pas faire marche arrière. Parce qu'il ne suffit pas de dire que l'on va s'occuper dorénavant des personnes handicapées pour que ce soit le cas. Sinon elles auraient trouvé normalement leur place dans la société et tout serait devenu accessible, parce que tous les bourgmestres se seraient dit : « C'est normal qu'il ne faut pas avoir de bordures et qu'il faut pouvoir passer la voiturette. C'est normal d'avoir des toilettes pour personnes handicapées ».

Malheureusement, ce que l'on peut trouver normal quand on s'intéresse au secteur du handicap, ce n'est pas absolument normal quand on n'est pas confronté à la situation. Je pense qu'il faudra encore du temps pour y arriver. Tout ce travail que l'on fait a quand même un effet d'entraînement. Quand on voit le travail qui a été fait avec l'ONE. Quand nous sommes allés voir l'ONE, leur dire : « On a des idées, on va accueillir des enfants, on propose que les enfants handicapés soient mieux accueillis dans les crèches » ; ils nous ont dit : « On le fait déjà ».

Oui, des initiatives spécifiques, il y en a. Comment fait-on pour que cela devienne structurel ? On a travaillé avec eux sur le sujet. On se rend compte que, maintenant, les parents, inévitablement, disent : « L'enfant va quitter la crèche, allez-vous aussi faire quelque chose dans l'enseignement, dans l'extrascolaire ? ».

Je pense que l'entraînement se fait au fur et à mesure. Surtout, il ne faut pas croire que cela va se faire d'office dans les services généralistes. Il va falloir travailler avec eux. C'est vraiment une grosse partie du travail que l'on met en place. Ils sont preneurs. Nous n'avons pas une réaction négative par rapport à la prise en compte du handicap, mais ce n'est pas évident. Quand on voit les multitudes de types de handicap, c'est encore moins facile à mettre en œuvre. Ce sont vraiment les enjeux de demain.

Nous avons parlé des besoins urgents, de la problématique du Conseil de l'Europe. Effectivement, les parents qui, eux, se retrouvent avec une personne handicapée qui n'est pas prise en charge, sont dans l'urgence. Ils ne peuvent pas attendre demain. Je n'ai pas parlé de la convention de l'ONU parce que cela nous semble tellement évident – je pense qu'elle l'est pour vous aussi – de dire que la personne handicapée a droit à avoir sa place dans la société.

Il y a des choses qui ont été faites. Au niveau des élections, on a réfléchi à ce que les bureaux de vote soient accessibles. Quand on construit les bâtiments, on commence à les rendre accessibles, à trouver normal d'avoir des toilettes. Dans toutes les écoles, nous

n'avons pas des toilettes pour enfants handicapés. Pourquoi ? Parce qu'il n'y en a pas beaucoup. Il faudrait que, dans chaque région, un enfant puisse trouver une toilette adaptée parce qu'il est handicapé, ne pas devoir dépendre de tout le monde pour y avoir accès. Cela demande une réflexion, une autre façon de voir les choses. Je pense que c'est à nous d'y travailler avec les services généralistes pour qu'ils y arrivent.

Il y a des spécificités qu'il ne faut pas sous-estimer. Si on les sous-estime, on arrive à la même problématique que celle qui est rencontrée dans l'emploi ordinaire. On est content, on a mis une personne dans l'emploi ordinaire, mais si on a sous-estimé la problématique du handicap, deux ou trois ans après, la personne est mise dehors parce que cela ne va pas, parce que l'on a sous-estimé ce qu'il fallait mettre en place.

Pour ce qui est du travail de gestion, ce que l'on a fait en interne, c'est un travail gigantesque. Ce que je souligne, c'est que tout ce que nous sommes en train de proposer, c'est un travail d'équipe. C'est un travail qui continue et qui continuera parce que nous avons pris l'habitude de travailler ainsi. C'est assez étonnant de voir comment les personnes, quel que soit le poste qu'elles occupent, viennent avec des propositions d'action parce qu'elles sont sur le terrain, elles ont rencontré une personne handicapée, elles ont envie de participer à cet effort-là.

Le plan Grande Dépendance qui avait été décidé par le Gouvernement l'année passée a une grosse partie de son budget qui est passée en cas prioritaire avec 1,7 million sur les 4,5 millions passé en cas prioritaire. Pourquoi ? Parce que là, ce sont des personnes qui sont dans l'urgence. On doit pouvoir répondre à l'urgence. Cela n'empêche que l'on a toujours des parents qui ne sont pas contents. Cela me donne l'occasion de vous parler de quelque chose que l'on est en train de prévoir. Tous les parents qui ont des enfants autistes ou avec troubles du comportement, se retrouvent devant très peu de diagnostics précoces, donc des médecins qui sont plutôt rassurants : « Attendez, il est un peu difficile, ce n'est pas grave. Il ne marche pas encore, ce n'est pas grave. Il ne parle pas encore, cela va venir. Ne vous inquiétez pas, on est tous des parents inquiets ». Mais les parents sentent que cela ne va pas. Quand, à cinq ans, on leur dit : « Là, il faudrait faire quelque chose, il est autiste ». L'annonce d'un handicap n'est pas toujours la meilleure. Les parents disent : « On avait dit qu'il y avait un problème. Pourquoi avons-nous perdu autant de temps ? ».

Le diagnostic ne dépend pas nécessairement de nous. Que faire pour que cela soit mieux pris en compte ? On va travailler – le président ne le sait pas encore, on n'a pas encore parlé au comité de gestion, mais on va rencontrer, la semaine prochaine, le SUSA. On va voir le comité de gestion, donc on en touchera un mot. On va travailler à organiser des formations ABA, avec des gens qui ont une vision qui correspond à la

nôtre – ABA comportementaliste pour aider les parents à prendre en charge leur enfant – mais suffisamment ouverte pour ne pas coincer les enfants dans un système. On va le faire avec le SUSA, avec des spécialistes ABA, avec des parents – nous ferons des groupes parents, ce qui est une nouveauté. Nous n'avons pas, jusqu'à présent, de formation vers les parents. Ils vont alors se former un peu n'importe où, ou à Paris, cela coûte très cher. Des formations avec les parents, des formations avec les professionnels et des formations mixtes. Si l'on veut évoluer sur la problématique des troubles de comportement et aider les enfants les plus jeunes à récupérer un maximum de capacité comportementale, il faut le faire quand ils sont tout petits. Si on met les parents avec les professionnels, on évitera que les uns ne comprennent pas les autres. On se rend compte que les parents viennent en disant : « Non, il ne faut pas faire cela, je sais qu'il ne faut pas le faire » ; quand les professionnels disent : « Attendez, ne nous apprenez pas notre boulot ». En mettant les gens ensemble, on va évoluer.

C'est une idée qui nous est venue. D'abord parce que l'on a vu, par exemple, que l'Apécube qui a fait son blog il n'y pas longtemps, fait déjà des formations à professionnels et aux familles. On s'est dit, pourquoi ne pas le faire. Plus un professionnel et la famille, mais une famille et un professionnel. Remettons les deux ensemble et travaillons sur l'autisme et des problématiques qui n'ont pas de solution, pour aider les parents à trouver.

Je pense que l'étape suivante, ce sera inévitablement de travailler avec l'enseignement spécialisé ou avec des enseignants qui vont accepter des enfants autistes, à haute compétence dans leur école, pour leur donner la formation nécessaire par rapport au type de handicap rencontré. Ce sont encore des défis qui s'ouvrent. Si nous ne faisons pas cela et que nous disons simplement qu'il faut des places pour les autistes, cela veut dire que l'on n'aura rien fait entre deux et vingt ans. Ce serait une catastrophe. Ce n'est pas ainsi que l'on peut travailler le handicap.

Aidons les parents à prendre le plus possible en charge, à ne pas se retrouver dans les situations les plus difficiles, à éviter le surhandicap pour pouvoir organiser demain les prises en charge pour tout le monde, avec un encadrement qui sera plus léger et une meilleure qualité de vie pour la personne concernée. Ce sont des défis, au jour le jour, que nous sommes en train de prévoir, même si ce sont à long terme.

J'ai envie de rebondir sur les initiatives spécifiques. On peut avoir l'impression qu'elles sont ponctuelles, mais elles ne le sont pas. Elles sont toujours placées dans des communes, toujours placées là où il y a des commissions subrégionales. Elles ont pour objectif d'ouvrir vers autre chose. C'est vrai que l'on peut me dire – et on l'entend aussi en comité de gestion – les activités citoyennes, les services d'accompagnement

pourraient le faire. Oui, mais on reste entre services spécialisés. Ce n'est pas notre objectif. Notre objectif, c'est que d'autres services se sentent impliqués, se disent : « Il y a un budget « activité citoyenne », je pourrais le faire ». Nous avons déjà des services qui mélangent les populations. Nous avons, dans certaines régions, des ateliers thérapeutiques qui acceptent des personnes cérébrolésées, alors qu'ils n'ont pas de problème psychiatriques – c'est un handicap – ou des personnes qui ont d'autres handicaps.

Il faut favoriser la prise en charge sur le terrain, la rencontre des besoins sur le terrain pour que les gens ne soient pas obligés d'aller dans des services résidentiels. Gardons nos services résidentiels, qui sont de qualité, pour les personnes qui ont besoin d'un encadrement 24 heures sur 24. Évitions que des gens qui sont moins lourdement handicapés y rentrent.

Quand je vois les personnes qui sont en Mouvement Personne d'Abord, que je les rencontre à Namur et qu'ils disent : « Il faut que j'y aille parce que je dois reprendre mon train pour Liège, je dois rentrer et ce n'est pas à côté de la gare de Liège » ; je me demande : « Il est en institution ? Mais que fabrique-t-il en institution ? ». S'il est capable de prendre le train, pour venir à un autre service – cela ne veut pas dire qu'il sait tout faire tout seul – mais cela veut dire que le SRA – Service résidentiel – n'est pas une nécessité pour lui. Il pourrait être en appartement supervisé. Mais on doit travailler les services pour faire confiance aux personnes, et l'on doit travailler les parents également.

Pour tout cela, on doit avoir mis tout le filet. Il faut travailler les parents, il faut leur donner confiance, il faut leur garantir que l'on s'occupera correctement de leur enfant, il faut les services après-parent qui permettent aux parents de dire : « Je peux prendre le risque parce que je suis certain qu'il y a plusieurs acteurs et que s'il y en a un qui se met à dysfonctionner, il y en a d'autres qui pourront agir ».

C'est un travail. Le travail de demain, c'est continuer à créer des nouveaux services et faire les liens entre les services. Je crois très fort au niveau communal. Je pense qu'au niveau du terrain, la personne a sa place dans sa commune. Quand on a créé les handicontacts, c'était cette idée-là. C'était l'idée de dire : « On n'arrive pas à toucher tout le monde ». C'est vrai que cela va beaucoup mieux. Peut-être que si on touchait moins de personnes, ce serait plus facile. Mais ce n'est pas notre objectif. Notre objectif est de donner à tout le monde ce qu'il devrait pouvoir avoir. On est allé vers les communes en disant : « Créons des handicontacts ». C'était une spécificité ou une idée de la commission subrégionale. Mais quelle était l'idée ? C'était de dire : « La famille, quand elle a reçu l'annonce du handicap, qu'elle a envie de n'en parler à personne ». Il faut imaginer, demain, se réveiller, chacun d'entre nous, avec deux jambes en moins ou que sais-je, on aura tous du mal. Le premier endroit où on va, où on est connu, c'est sa commune,

son terrain.

Si l'on développe des choses sur le terrain, on va toucher plus facilement les personnes.

Quand on voit Bonneville qui était en dehors de tout, dans un grand parc, on lui a demandé d'aller à Andenne et d'avoir des maisons. Ce n'est pas si facile, c'est pourtant un service qui s'en occupe, mais il faut organiser la vie avec les autres, trouver la place des personnes handicapées dans la commune. Cela ne se fait pas en une fois, ce ne sera pas facile. J'entends que l'on doit aussi travailler avec ce que l'on a.

Si on veut demain que tout le monde s'occupe du handicap, il ne faut pas laisser les services aux personnes handicapées uniquement aux mains des services spécialisés, sinon on aura raté notre objectif. C'est toute la difficulté, c'est comment on va faire. On est à l'écoute, il faut entendre que les services se posent des questions, il faut entendre que c'est difficile pour d'autres, mais comment met-on cela en place ? Cela fait partie des défis.

Le numéro vert pour les aînés pose apparemment quelques soucis. Je vous ai parlé du numéro vert AWIPH. Ce qui s'est passé, c'est que quand on nous a demandé si l'on pouvait reprendre le numéro vert aînés, ce n'était pas un problème pour nous. On a un numéro vert qui fonctionne très bien 20 000 demandes par an – les opérateurs sont habitués à répondre à des questions similaires. La plateforme Annonce du handicap c'était la même idée, de dire qu'il y a des choses similaires, quand j'ai besoin du service d'aide familiale, on peut le faire. Cela fonctionne moins bien pour les aînés, il faut se poser la question de savoir pourquoi. Je pense que les deux personnes qui sont venues sont bien formées à toute la spécificité des personnes âgées. L'équipe fonctionne très bien. L'informatique et tout ce qui est messagerie fonctionnent très bien. Il faut aussi faire connaître le service téléphone seniors. Pour le moment, on connaît le téléphone vert de l'AWIPH et c'est un autre numéro pour les seniors. On a un système qui permet de voir si on a un senior qui téléphone, s'il fait le numéro des seniors ou le numéro du téléphone vert AWIPH. On sait directement à quel genre de public l'on s'adresse. Il faut faire connaître le numéro.

Comme je le disais tout à l'heure, on va utiliser les informations que l'on peut recueillir. Comment peut-on travailler avec les services s'occupant des seniors sur le terrain pour que ce soit un *win-win* ? Dire que l'on remet le téléphone seniors ailleurs et que l'on recrée un service avec des personnes et de la technologie derrière, je ne pense pas que ce soit une bonne idée. Par contre, développer la transversalité avec ces services, c'est certainement à développer. Demain, c'est un nouvel OIP, ce sera donc certainement...

Peut-être une petite campagne de publicité, Monsieur le Ministre. Je dis cela, je ne dis rien. Les

personnes âgées, ce n'est pas mon secteur. C'est vrai que l'on doit réfléchir à comment le faire connaître.

Par rapport à l'INAMI, le but est de dire que l'INAMI doit intervenir pour certaines choses. Si l'on est vraiment résiduaire, tout ce qui ressemble à du soin de santé, on n'intervient pas puisque l'INAMI le fait.

(Réaction d'un membre)

En attendant, la personne handicapée est là et n'a pas son lit. Que fait-on ? Dit-on : « Ce n'est pas nous, c'est l'INAMI. » ? J'avoue que je n'ai pas développé cet état d'esprit à l'agence, on se sent toujours responsable de la personne qui en face de nous, pour l'aider à l'orienter vers un autre service ou pour l'orienter au mieux.

Dans l'aide matérielle, l'idée est de se dire : « Normalement, cela devait être l'INAMI ». On va donc retourner vers l'INAMI en disant que l'on a un problème par rapport à cela, mais on va quand même aider les personnes, peut-être pas en offrant n'importe quel lit dont la personne a besoin, mais permettre à chacun d'acheter le lit de base et voir comment on peut collaborer avec les mutuelles pour éviter certains frais, si certaines choses peuvent se faire via la mutuelle.

Ce sont ces éléments qui font que l'on pourra faire des économies sans mettre la personne handicapée dans des situations difficiles, c'est essentiel, sinon cela ne pourrait pas tenir.

Pour le moment, on finance pour environ 150 000 euros en matelas *alternating*. Or, ces matelas ne concernent pas grand monde, c'est pour des gens qui ont des escarres. Cela devrait être l'INAMI, mais l'INAMI ne les rembourse pas. Arrête-t-on les matelas *alternating* ? C'est une question qui vaut la peine d'être posée. On peut dire : « Tant pis pour eux, l'INAMI n'a qu'à le faire » ; ou alors on dit : « On va regarder quel matelas permet de répondre aux demandes qui est le moins cher et l'on intervient pour l'équivalent de ce montant » ; quitte à celui qui peut s'offrir un matelas en or se l'offre. Chaque personne handicapée en situation d'avoir des escarres pourra avoir l'aide dont elle a besoin, cela me semble essentiel.

Cela appelle la problématique de demain. Demain, nous avons les personnes âgées, que ferons-nous pour elles ? C'est quelque chose que l'on a maintenant dans la réflexion. On se dira demain : « Si l'on a 65 ans et l'on n'intervient plus si l'on n'a pas eu de handicap avant. De toute façon, on n'intervient que si le type de handicap acquis est le même que celui que l'on avait précédemment ». Ce sera une autre réflexion demain, je le mettais quelque part derrière le défi de l'OIP. Ce serait une réflexion différente à avoir.

Quand on a eu la réflexion sur les langes, on y a pensé : on ne prend pas en charge les langes des personnes âgées. On a des gens âgés, qui ont de l'incontinence et qui restent actifs. Dans les publicités

que l'on fait maintenant à la télévision, on voit des personnes incontinentes qui continuent à être très actives – Tena fait sa publicité avec les dames qui dansent – et cela nous rappelle que cela peut nous arriver. C'est quelque chose à quoi nous devons réfléchir. Pour le moment, les personnes âgées qui n'ont qu'une pension peu importante payent leurs langes eux-mêmes. Que fait-on demain ?

C'est une réflexion que l'on doit remettre dans le cadre de la transversalité. Mais quand on prend une décision maintenant, on a cet état d'esprit.

Quand on a dit que l'on prenait la double incontinence, cela ne concerne pas toute la population, on est dans des cas extrêmes.

Victime de son succès ? Je ne pense pas, c'est normal qu'un service public soit accessible à tous et surtout à ceux qui ont moins accès à l'information. Cela nécessite d'être accessible à tout le monde.

Anticiper plus tôt ? Anticiper des mesures d'économie, c'est toujours difficile. Personne n'a envie de faire des économies lorsque ce n'est pas nécessaire.

Dans ce que l'on a fait, il y a déjà un esprit d'anticipation.

Je vais le dire autrement parce que Mme Salvi s'énerve.

Mme Salvi (cdH). - Je ne m'énerve pas, mais dire que l'on n'a pas envie d'anticiper lorsqu'il ne faut pas faire des économies... On sait que les budgets de la Région wallonne ne sont pas extensibles et que les demandes continuent d'augmenter. Je ne peux que réagir.

Mme Baudine, Administratrice générale de l'AWIPH. - Quand on parle maintenant d'une grille d'intensité de soutien, c'est aussi pour dire que l'on a des personnes dans notre service qui ne sont pas lourdement handicapées, qui pourraient vivre autrement et elles sont dans nos services pour le moment. Elles ont un éducateur de nuit, dont elles n'ont pas besoin puisqu'elles savent se lever pour aller aux toilettes, elles sont raisonnables, elles n'ont pas de trouble du comportement.

Mme Salvi (cdH). - Ce genre de choses n'est pas nouveau, ce sont des choses qui pouvaient être anticipées.

Mme Baudine, Administratrice générale de l'AWIPH. - On est en train d'y travailler, mais ce n'est pas facile. Il faut d'abord trouver l'intensité de soutien.

Si on a fait les logements supervisés, les 100 places, dont je parlais tout à l'heure à budget constant, c'était de dire que l'on a des gens qui ne sont pas lourdement handicapés, qui pourraient vivre autrement, obligeant

les services à faire autre chose. Les 100 places de SLS, c'est ainsi qu'elles ont été créées. C'était à budget constant.

Nous sommes persuadés qu'il y a encore des gens qui peuvent sortir des services. Il faut réfléchir et voir comment y arriver.

Il ne faut pas oublier les forces et les faiblesses d'un secteur. Nous avons la chance, à l'AWIPH, de travailler avec le secteur, d'avoir un comité de gestion où il y a des représentants du Gouvernement, des représentants des patrons, des représentants des organisations syndicales et des représentants des parents. Il faut tous se mettre d'accord là-dessus.

Cela nous demande aussi beaucoup de réflexion pour trouver des solutions qui peuvent correspondre à tout le monde. Quand on dit que les moins lourds devraient pouvoir trouver une autre place, il ne faut pas en même temps faire peur aux éducateurs qui sont là, cela veut dire qu'il faut leur apprendre un nouveau métier pour sortir.

Quand j'ai l'habitude d'être en institution, d'organiser mon activité, ou que je me retrouve dans une maison où l'on se demande si on va au marché, quelle activité on va faire et que je suis seule pour les décider, c'est un autre métier. Je peux vous amener toutes les personnes qui s'occupent de cela, elles vont vous le dire. On travaille à cela depuis 2008. Ce n'est pas si facile.

On se dit qu'il faudrait peut-être carrément changer notre système de subventionnement lié à un encadrement minimal que nous réclamons. Nous disons qu'il faut un éducateur de nuit. Peut-être que dans certaines structures où il n'y a pas de personne avec un handicap lourd, il n'y a pas besoin d'éducateur de nuit. À nous aussi de dire : « Revoyons nos normes ».

Tout cela ne va jamais assez vite, mais c'est dans la réflexion transversale que l'on a mise en place.

Mme la Présidente. - M. Wahl avait un petit commentaire à faire. Attendez-vous après ?

Mme Baudine, Administratrice générale de l'AWIPH. - Résiduaire, oui. Comme je l'ai dit tout à l'heure, c'est lié à notre transversalité. Quand on va vers les départements, c'est pour essayer qu'ils deviennent acteurs et que nous puissions être résiduaire. Mais c'est vrai que, parfois, et même en aide matérielle, on se rend compte que résiduaire – résiduaire cela veut dire que l'on intervient que si les autres n'interviennent pas – et, parfois, on dit que l'AWIPH est résiduaire, donc elle s'occupe des personnes handicapées. Il faut dire : « Non, il faut rembobiner, c'est dans l'autre sens. Vous vous occupez des personnes handicapées et quand vraiment ce n'est plus possible, on prend la relève ».

Mais c'est aussi un travail d'éducation des services. Nous le faisons plutôt en travaillant en collaboration et

par la force du travail en commun et du partage, plutôt qu'en essayent d'imposer, parce que de toute façon, cela ne marcherait pas.

L'évaluation de nos projets de diversification est en cours et elle l'est aussi de façon plus large en disant : « Maintenant, comment allons-nous faire pour, demain, mettre en collaboration tous nos services ? ». Cela veut dire mettre en collaboration : permettre à une personne handicapée qui rencontre une autre personne handicapée de changer de service. Parce que c'est beau de se rencontrer une fois par mois, mais c'est un peu juste pour la vie affective et cela veut dire que nos services doivent avoir plus de souplesse dans l'accueil d'une personne. On doit avoir à la fois un arrêté qui est strict par rapport à notre subventionnement, mais en même temps souple pour permettre aux personnes handicapées de vivre comme elles en ont envie et à nos services de quand même tenir la route. On jongle. On n'a pas encore véritablement trouvé une solution, mais pourquoi une personne qui va en SAJA ne pourrait-elle pas aller un jour dans une activité citoyenne à la commune ? Rien ne l'en empêche, mais il faut qu'au niveau subsides, ce soit prévu pour ne pas que le service soit lésé et il faut aussi que les mentalités évoluent.

En ce qui concerne l'impact du budget sur les années suivantes, cette année-ci est une année de transition, c'est la deuxième année où nous sommes vraiment en déficit. Le budget, en tout cas, a été remis à 12 millions d'euros. Je pense que c'est quelque chose de très positif parce que l'effort que l'on doit faire, c'est pour être en équilibre et plus en équilibre à moins 11,5. Je pense que c'est quand même une chose intéressante.

Les réserves sont utilisées, je pense que c'est aussi très bien parce que l'on n'est pas là pour faire des réserves, on est là pour rendre un service au public.

On reviendra, chaque année, avec l'évolution des mesures que l'on prend. Vous avez vu que l'on vous avait mis les mesures en année pleine sur 2016, mais certaines ne seront pas en année pleine en 2016 et certaines mesures d'avant vont arriver.

Vous donner une trame précise des économies, je pense que mon budgetaire va me regarder avec de grands yeux en disant que cela ne veut rien dire. Je n'aime pas donner des chiffres qui ne veulent rien dire même si, je vous avoue, que nous les utilisons quand même pour avoir une échelle de grandeur, mais ils ne sont pas assez fiables pour venir devant vous.

Le nombre de cas prioritaires, comme je vous l'ai dit, il ne diminue pas. Le nombre de personnes en attente, puisque c'est une demande qui avait été faite par M. Martin et par Mme Derenne aussi, en demandant combien il y avait de personnes en hôpital psychiatrique, j'ai des chiffres ici, mais ils sont complexes. Je pense que l'on peut évaluer le nombre de personnes en attente à quelque chose comme 500 prises

en charge. Je dis « prises en charge » parce qu'une prise en charge ce n'est pas une place dans un service. Cela peut être une activité citoyenne un jour par semaine, cela peut être un logement supervisé et pas nécessairement une activité. Cela, c'est de façon globale.

Là-dedans, on a une petite centaine de personnes qui sont en hôpital psychiatrique ou en défense sociale. Mais si vous allez à l'hôpital psychiatrique, la section ouverte sur l'extérieur, que ce soit à Manage, à Dave ou à Bertrix, vous voyez des gens et vous vous dites que c'est comme chez nous. On voit qu'il y a une population similaire. Maintenant, c'est vrai que sortir ces personnes, c'est certainement une demande des parents. Nous travaillons déjà avec la défense sociale, car pour sortir de défense sociale, il faut avoir un projet de vie et une personne qui a un handicap ne sait pas faire un projet de vie toute seule. Donc, on est en train de travailler avec la défense sociale pour aider à créer des projets de vie et aussi rassurer nos services. Maintenant, cela demandera un budget de sortir ces personnes. Et c'est vrai, quelque part, que l'on devrait avoir cette réflexion avec le Fédéral. Parce que, pour le moment, c'est un budget fédéral qui est utilisé et qui est trois fois l'équivalent d'un budget de chez nous. Avec une place en hôpital psychiatrique, on pourrait en créer trois chez nous. Cela voudrait dire aussi qu'il faut rassurer le personnel des hôpitaux psychiatriques, et cela, c'est le défi de l'OIP. Je pense que ce serait un défi de plus, mais à partir du moment où l'on mettra ensemble la santé mentale, les personnes âgées et les personnes handicapées, je pense que cette problématique va apparaître au grand jour.

Dans les 500 personnes en attente, il y a des gens qui sont à domicile et pour lesquelles il y a juste une demande de répit : soit d'avoir une activité de loisirs de temps en temps, soit de pouvoir avoir une personne qui s'occupe de la personne handicapée. C'est du répit pour les parents, mais parfois c'est aussi d'avoir du répit pour la personne handicapée parce que pendant ce temps, elle n'a peut-être pas les mêmes contraintes ou la personne qui s'en occupe ne va pas mettre les mêmes règles que les parents.

Tout cela, il faut qu'on l'évalue au fur et à mesure et que l'on approche.

La grosse problématique que nous rencontrons dans le secteur du handicap, c'est qu'il n'y a pas de statistique de la personne handicapée. On n'a pas, même à la DGPH, où l'on a quand même les allocations familiales et les examens médicaux pour les enfants, de chiffre qui nous permette de dire ce que cela va donner, tout de suite pour les tout petits, ou à 18 ou 20 ans, quand ils sortent de l'école. Ce n'est pas toujours évident. Et l'on a des gens qui ne viennent chez nous qu'après l'âge scolaire, ils arrivent à 20 ans en disant : « Il faudrait quelque chose pour mon fils », mais avant il est allé à l'école et donc les parents s'en sont sortis tout seuls.

Les chiffres valent ce qu'ils valent, pour nous c'est

une perspective sur ce que l'on doit créer à l'avenir. Cela ne correspond pas, malgré tout, aux chiffres qui ont été donnés par les parents qui ont porté plainte et qui donnaient un chiffre extrêmement élevé de personnes en situation de handicap, mais qui a aussi été fait à la grosse louche en disant qu'il y avait des prévalences d'autant, donc que cela valait autant. Mais ce n'est pas parce que j'ai des lunettes que je suis aveugle ni malvoyant. Il faut relativiser ce que l'on entend par handicap.

Les heures en ETA, ce sont des montants. Je voulais montrer combien de millions d'euros il fallait continuer à donner si on ne mettait pas une limite au nombre d'heures à subsidier. Là, je pense que l'on viendra un jour avec une proposition vers M. le Ministre pour limiter les heures, si on ne trouve pas un budget pour continuer à l'augmenter.

Les programmes Van den Brand, je pense que pour maintenir des systèmes qui existent depuis aussi longtemps, que l'on a compensés puisque le montant fédéral n'est pas suffisant, il faut au moins voir comment faire pour que le montant que l'on donne soit le montant fédéral. Il n'y a pas de raison, parce que l'on est résiduaire, de payer ce que les autres ne paient pas. Si le Fédéral donne un montant pour un certain nombre d'emplois, pourquoi doit-on dire que l'agence doit donner le supplément ? Non. Ce n'est pas cela, être résiduaire. Être résiduaire, c'est intervenir quand il n'y a rien d'autre. C'est remettre un peu d'ordre et c'est sur 30 ans, c'est sur une carrière. Parce qu'il y en a qui sont jeunes, mis dans les programmes Van den Brand dont on reçoit 10 ou 20 % ou 40 % du subventionnement. Je pense qu'il faut vraiment, à un moment donné, se retoucher les manches et faire le suivi.

Les kilomètres remboursés, cela peut sembler énorme, mais je rappelle que les travailleurs qui n'ont pas de handicap, on ne paie pas leurs frais de déplacement. On paie l'abonnement en deuxième classe. Ici, on remboursait les déplacements en remboursant aussi l'usure de la voiture. Je pense qu'il faut être raisonnable. Je pense que rembourser à 0,15 euro, c'est raisonnable. S'il y a une intervention de l'employeur en plus, tant mieux, nous on ne vérifie plus, mais je pense que là, on est dans quelque chose qui est raisonnable pour des gens qui vont travailler. Ce qui n'est normalement pas remboursé par l'employeur. On diminue, mais c'est quand même encore tout à fait important. Comme les frais de taxis, on n'en a pas parlé parce que ce sont des sommes très peu importantes par rapport aux millions, mais on ne remboursera plus que la moitié. Car on constate que lorsque l'on rembourse tout, inévitablement, on ne met plus de limites.

Je pense avoir fait à peu près le tour.

Le cadastre de l'Infra et les formations des aides-soignantes à domicile. Le cadastre de l'Infra, nous sommes en train d'en faire un.

Nous n'avons pas voulu passer dans un système informatique très compliqué où l'on reprend les bâtiments, pièce par pièce, et tout le monde y entre et ensuite, on se retrouve comme la SWL avec 10 ans nécessaires, parce que l'on a quand même plein d'exception parce qu'inévitablement les logiciels que l'on vous vend sur le marché, ils valent pour 80 % des besoins et puis, les 20 autres pour cent, on est au stade de la pierre. On n'a pas voulu rentrer dans ce système-là. Nos architectes sont en train de finaliser le cadastre sur base d'un questionnaire qu'il pose aux services, que les services nous renvoient et qui nous permettront de voir exactement ce qui a à terme. On avait déjà fait une première demande, donc, on sait que si l'on demande aux services ce dont ils ont besoin, sans faire de limite, on était à quelque chose comme 120 millions. Cela, c'est un peu « *I wish to have* ». Maintenant, on fait l'autre partie et l'on va pouvoir avancer. Trente millions d'euros, je pense que c'est quand même déjà une première approche, sachant que l'on ne finance pas l'entièreté. Jusqu'à présent, quand les services recevaient une promesse de subside, ils commençaient à chercher les sous pour réaliser leur bâtiment ce qui leur prenait encore quelques années. Maintenant, on leur dit de continuer leur recherche et de rentrer leur demande quand elle sera prête. Cela nous permet d'avancer avec les 30 millions d'euros et en même temps, de dire aux services de continuer à réfléchir à ce dont ils ont besoin et de ne pas attendre d'avoir une promesse pour commencer à réfléchir.

Les aides à domicile, cela rejoint un peu la question BAP qui avait été posée aussi. Maintenant, on se rend compte que l'on a une sous-consommation BAP. On se rend compte qu'il est difficile de trouver des services adéquats. À nouveau, s'occuper de personnes handicapées, c'est quand même un métier très spécifique. On a commencé à avoir un contact avec la Fédération des soins à domicile pour mettre en place une formation des aides familiales qui vont à domicile, qui rencontrent des personnes handicapées et qui doivent adapter les soins à la difficulté de la personne. Nous espérons comme cela faire un peu un effet d'entraînement. Nous offrons une formation, cela aide la personne sur le terrain et puis, cela lui permet de rencontrer des personnes handicapées et donc, d'avoir, un effet d'entraînement. En ce qui concerne le budget d'assistance personnelle, on se rend compte aussi de la difficulté de trouver des soins adaptés parce que ça change les mentalités. Pour le moment, avec le Répit, toutes les personnes handicapées qui en font la demande, ont droit à 300 heures de répit par an.

On le limite parce que l'on se rend compte que les personnes font appel au Répit à la place du BAP. Alors qu'ils ont le budget d'assistance personnelle, ils font appel au Répit et ils paient. Parce que le Répit, on subventionne le service, donc, pour le service, il met un temps – c'est quatre euros de l'heure, cela va. Nous disons aux services : « Si vous avez un service d'aides familiales, la personne handicapée reçoit un budget

d'assistance personnelle, donc, elle peut payer un montant plus élevé si elle veut avoir un service le soir, par exemple ». Mais ce n'est pas encore dans les mentalités, cela nécessite peut-être des changements de réglementation par rapport aux services d'aide à domicile. Il faut y travailler pour trouver l'adéquation entre les deux. C'est tout un travail, mais nous insistons beaucoup sur la formation déjà de nos prestataires et de notre personnel. C'est clair que lorsqu'il y a des services généralistes qui viennent nous voir pour des formations par rapport aux handicaps et pour une action commune, nous sommes évidemment partants.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

Mme la Présidente. - Chers collègues, avant de continuer nos travaux, pour la bonne organisation de ceux-ci, je me dois de vous rappeler certaines choses. Cette salle est requise cet après-midi pour des auditions. Nous devons donc changer de salle et à 14 heures redémarrer en salle 4.

Pour évidemment organiser la transition, je pense qu'il ne faut non plus que l'on termine trop tardivement nos travaux ce matin. M. le Ministre va répondre aux questions qui lui ont été posées et nous verrons si nous devons revenir cet après-midi toujours sur le budget AWIPH ou si nous pouvons redémarrer nos travaux et poursuivre l'ordre du jour comme il était prévu, c'est-à-dire avec une proposition de résolution sur les invendus alimentaires et les différentes questions, interpellations à l'ordre du jour.

Échange de vues

(Suite)

Mme la Présidente. - La parole est à M. Wahl.

M. Wahl (MR). - Je comprends bien, Madame la Présidente, simplement, M. le Ministre va répondre, mais c'est vrai que j'ai posé des questions à Mme l'administratrice générale qui feraient que, maintenant, je souhaite en poser au Ministre. Puis-je les poser avant qu'il réponde, sinon on risque de perdre un tour ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. Wahl.

M. Wahl (MR). - Merci, avec l'accord de M. le Ministre bien évidemment. Je remercie l'Administratrice générale pour ses réponses. Cela m'interpelle.

Je comprends les difficultés auxquelles peut être confrontée l'AWIPH. Je l'ai dit, avec l'augmentation des charges et des actions à mener, il y a inévitablement une difficulté, mais d'un autre côté – vous comprendrez tout de suite, Monsieur le Ministre, pourquoi je serais également amené à vous poser l'une ou l'autre question

– cette problématique on la connaît depuis un certain temps. En 2009, M. Dodrimont disait ce que nous sommes en train de dire aujourd'hui ! Il serait intéressant d'aller relire les travaux de l'époque. Il faut prendre des mesures structurelles, et cetera. J'entends bien que les mesures structurelles, il y en a qui sont prises d'année en année et qui n'entrent en vigueur qu'avec un peu de retard, mais je crois qu'à un moment donné, c'est de la responsabilité – c'est pour cela que je me tourne vers vous – du politique, du Gouvernement, de la majorité, mais également de l'opposition de dire qu'à un moment donné, il faut savoir où l'on va.

Madame, j'entends bien que c'est parfois difficile de faire des prévisions et qu'il y a des imprévus, mais cela, même quelqu'un de l'opposition confirmera que, dans un budget, il y a des imprévus possibles. Un budget, ce sont simplement des prévisions ; ce n'est pas un compte, on ne sait pas être d'une exactitude totale. Un budget comprend également les intentions que l'on va réaliser pendant un certain temps.

Monsieur le Ministre, ce qui est indispensable maintenant, c'est que nous ayons, en Commission, dans un délai raisonnable, un débat sur l'avenir de l'institution, sur les mesures qui peuvent être prises, parce que l'année prochaine, nous serons exactement dans la même situation. Nous nous retrouverons avec une réelle problématique de ne pas savoir exactement quelles seront les mesures structurelles prises avant l'année 2015. Nous ne connaissons pas exactement les effets des mesures structurelles qui nous sont annoncées maintenant sur l'année 2015. On ne sait même pas, quand on parle des faits en année entière, quand elle arrive cette année entière. On ne sait pas si c'est 2016, 2017 ou 2018. Cela pose une difficulté. Il faut là aussi des prévisions pluriannuelles.

Monsieur le Ministre, il y a un élément extrêmement important dans les choix politiques à faire, c'est de dire, indépendamment des mesures structurelles qui peuvent être prises, accepte-t-on – sous réserve d'éviter les dérapages comme vous l'avez extrêmement bien exposé, Madame – de diminuer les budgets, à un moment donné, au détriment de la politique en la matière ? N'y a-t-il pas la responsabilité, dans le chef du Gouvernement et de la majorité, de faire à ce niveau un certain nombre de choix ? Je ne dis pas que tout doit être suivi. Il y a certainement des mesures à prendre, je crois que nous en sommes tous conscients. Nous sommes tous conscients que l'on aurait pu aller un peu plus rapidement. Désormais, il faut une ligne et savoir vers où l'on va, dans tous les sens du terme.

Il faut voir en ce qui concerne les éventuelles économies possibles – et il y en a très certainement d'après l'exposé qui nous a été fait – que cela ne se fasse pas dans toute la mesure du possible au détriment des services rendus. On ne parle pas non plus de sommes colossales par rapport à l'ensemble du budget, ce ne sont pas des sommes colossales. Si on voit l'ensemble du

budget de la Région wallonne, on ne parle pas de montants qui sont hallucinants.

Il faut faire deux choses. Il faut très certainement non plus retarder le problème.

Dès à présent, il faut prévoir un débat de fond – je ne dis pas dans 15 jours, il faut le temps au temps – dans le courant de l'année 2015, notamment, au niveau de sa gestion et au niveau budgétaire pour que l'on sache, quand même, à un terme raisonnable de 5 ans, ce qu'il en est et non pas d'arriver, systématiquement, en fin d'année, au moment de l'examen du budget de la Région wallonne, avec cette problématique de savoir si, au fond, on a bien tous les chiffres. On ne peut pas continuer comme cela, il faut changer le mécanisme et ce mécanisme existe, apparemment, depuis plusieurs années, depuis 2009 ou 2010. Il y a donc là quelque chose à réaliser.

Par ailleurs, dans l'immédiat, nous examinons le dépôt possible d'un amendement budgétaire de manière à, éventuellement, réorienter, au sein même du budget global de la Région wallonne, certaines affectations. Je suis quelque peu inquiet quant aux conséquences des mesures qui sont annoncées aujourd'hui.

Personne ne peut imaginer une seule seconde l'inverse. On a bien compris que 2015, cela ne sera pas suffisant. D'une part, les mesures annoncées au niveau structurel ne seront vraisemblablement pas aussi porteuses qu'espéré. D'autre part, en tout état de cause, en 2016, toutes les mesures *one-shots*, qui sont l'essentiel des mesures, ne seront plus là. Nous allons devoir retaper, rejouer avec des mesures structurelles. Il faudra donc faire le choix. D'accord pour les économies, mais, d'un autre côté, la population concernée va en augmentant de par le vieillissement de la population et de par toute une série de critères qui sont, eux, totalement objectifs et indépendants de toute autre circonstance.

Je crains, Monsieur le Ministre, que l'on ne commence avec quelques années de retard.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Je remercie Mme Baudine pour, non seulement, son exposé, mais également le détail des réponses qui ont été procurées avec justesse, rigueur, passion et humanité. Je profite de l'opportunité, d'ailleurs, avec beaucoup de sincérité, pour lui réitérer ma confiance dans la relation que nous allons nouer – je parle de relation professionnelle – pour pouvoir travailler les années qui viennent, au meilleur bénéfice des personnes handicapées.

Je le dis avec sincérité parce que je pense que l'on a, à la tête de l'agence, quelqu'un qui est de qualité et qui a su aussi bien s'entourer.

Je voudrais vous remercier vous, Monsieur Wahl. Votre dernière intervention me permet de me dire que j'ai gagné un soutien additionnel, si pas l'ensemble du groupe MR, vous, à tout le moins individuellement, dans cette volonté de pouvoir, demain, défendre la cause et donc les budgets qui sont liés au handicap.

Je me réjouis déjà de lire l'amendement que vous allez déposer.

M. Wahl (MR). - J'espère que vous pourrez vous réjouir en le soutenant !

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - J'en suis moins sûr, mais je me réjouis déjà intellectuellement pour le bonheur qu'il me procurera de pouvoir en prendre connaissance et de le lire. Je ne doute pas qu'il sera, en plus, dénué de toute portée politique.

Je voudrais ajouter – et là vous avez raison – qu'il y a aura probablement une réflexion à avoir sur une démarche pluriannuelle. Mme Baudine ne l'a pas caché, on est, aujourd'hui, à une période où les déficits sont plus légion que la surabondance. C'est une période qui doit être une période d'opportunités et de responsabilités. Je le dis avec toute la force et la conviction de quelqu'un qui est très sensible sur la question du handicap pour également le vivre familialement. Objectivement, c'est une thématique sur laquelle on doit s'engager, mais je le dis aussi en considérant que l'on doit laisser tomber une série de tabous.

La nature de l'objet social de l'AWIPH, qui est de s'occuper des personnes handicapées, ne doit pas non plus nous exonérer avec une fausse pudeur d'une réflexion de rigueur sur la gestion de l'outil et donc des choix qui doivent être posés, osant parfois remettre en cause des choses qui se sont toujours faites ainsi ou des choses qui, historiquement, ont germé suite à des besoins qui, à l'époque, devaient être rencontrés d'une certaine manière, ou d'opportunités qui se sont fait jour dans les articulations entre Fédéral, Régions ou autres.

L'objectif n'est pas de jeter un regard dans le rétroviseur en vue de condamner quoi que ce soit ou qui que ce soit, c'est de tourner le projecteur vers demain en se demandant comment va-t-on faire pour qu'il n'y ait pas de moindre qualité dans la capacité d'accompagner, d'encadrer les personnes handicapées, sans, non plus, balayer d'un revers de main que, comme tout organisme public, il y a des impératifs de gestion des deniers qui doivent se faire avec parcimonie.

J'entends votre appel à essayer que ce soit la commission qui fasse le budget de l'AWIPH. Bien essayé, mais le grand démocrate que vous êtes, vous avez d'ailleurs plaidé avec force et raison pour que les institutions soient respectées, et celle-ci notamment, lors de la présentation des futurs budgets. Je ne doute pas

qu'avec la même force et la même conviction vous respecterez le fait que l'AWIPH, qu'on le souhaite ou pas, que l'on affectionne ou pas le modèle, soit un para de type B, et donc qu'il dispose aussi d'une autonomie pour pouvoir gérer lui-même ses trajectoires et ses choix budgétaires.

C'est à l'occasion de rencontres comme celles-ci que la discussion se fait sur l'opportunité de ces choix, sur la pertinence de ces choix, que des comptes sont demandés. Vu l'enveloppe conséquente qui est allouée à l'agence, cela est légitime. Gageons, toutefois, qu'avec le futur OIP qui devra voir le jour et qui sera mis sur pied, on se retrouvera à nouveau sur une réflexion sur le degré de responsabilités, le degré d'autonomie que l'on souhaitera octroyer à ce futur organe. Il y a un consensus entre les quatre partis sur le fait que ce soit aussi un OIP qui jouisse d'une capacité autonome d'orientation et de décision, mais, je l'ai dit la dernière fois, en souhaitant aussi que l'autorité politique puisse être restaurée, il ne faut pas que cela fasse des gouvernants des eunuques par rapport aux impulsions politiques qu'ils souhaitent aussi pouvoir esquisser et mettre en œuvre.

Je pense que la réflexion, vous avez raison, elle ne se termine pas aujourd'hui, avec le budget 2015. Je pense, sans dévoiler de grands secrets, que nous n'aurons pas la possibilité, dans les 10 jours qui viennent, dans les trois semaines qui viennent, de pouvoir, d'ores et déjà, savoir quelles sont les mesures qu'il nous faudra prendre pour 2016 et les années qui suivent.

Que l'on ait, en cours de l'exercice 2015, un autre moment de rencontres agréable avec Mme Baudine pour pouvoir faire un peu le point sur la mise en œuvre du budget, sur les grandes tendances qui se dégagent, cela ne me semble pas être un élément problématique, tant s'en faut. De là à ce que ce soit ici et que l'on trace les lignes de l'ensemble du budget, on s'inscrirait en faux par rapport au principe même de l'autonomie de l'OIP. Tant mieux si ce n'était pas ce que vous souhaitiez, cela vous évite d'avoir la frustration de ne pas l'avoir !

Pour prolonger votre réflexion, il est vrai que l'heure des responsabilités imposera qu'il y ait, à nouveau, des arbitrages qui s'opèrent pour 2016 et les années qui suivent. Les économies ici présentes ne sont pas toutes structurelles. Certaines sont des *one-shots*. Il faut espérer que je ne sois pas condamné, à chaque budget présenté, à devoir à chaque fois circonscrire les déficits antérieurement creusés.

À travers cette démarche de responsabilisation conjointe, du côté de l'AWIPH, comme du côté du Gouvernement, et dans l'épure budgétaire qui est la nôtre, on essaiera de veiller – parce qu'il y a une convergence de vues au sein de la majorité et j'entends, maintenant, au-delà – à ce que l'outil dispose des moyens nécessaires. On veillera à ce que cela puisse

être le cas, sans toucher à l'os et que l'outil puisse continuer à procurer ses services au public, qui sont souhaités et qui sont requis. Nous aurons probablement encore des choix à devoir opérer, cela est un fait.

Après, il faut relativiser. Lorsque l'on évoquait le budget tout à l'heure, l'aide matérielle, ce sont 30 millions sur les 610. Ce n'est donc pas la plus grosse part, mais ce n'est pas non plus négligeable.

Vous aviez, et je profite de l'occasion, Madame la Présidente, maintenant que j'ai le micro, pour répondre aussi aux quelques remarques ou considérations qui m'ont été adressées, en marge des questions qui étaient transmises à Mme Baudine.

Le numéro vert : je pense que l'un des écueils est, probablement, que celui-ci n'est pas encore suffisamment connu et qu'il doit encore faire sa maladie de jeunesse.

Je pense aussi que cela pose un problème pour beaucoup de personnes âgées qui ne s'estiment pas handicapées de devoir faire un numéro, en sachant qu'elles seront orientées vers l'AWIPH. C'est un frein parce qu'elles estiment alors qu'elles sont, de leur point de vue, mal orientées, stigmatisées ou bien qu'elles refusent d'admettre qu'une perte d'autonomie pour elles constitue un handicap.

Mme Baudine, Administratrice générale de l'AWIPH. - Vous soulignez la difficulté d'accepter son propre handicap.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Bien sûr ! Après au-delà, je l'ai dit, l'outil fera sa maladie de jeunesse. Lorsque j'étais sur les bancs du Parlement wallon, je n'ai jamais caché que j'étais dubitatif sur l'opportunité de retirer, à un organisme porté par les mutualités qui fonctionnait très bien, ce numéro. Je dis toujours que la vocation du pouvoir public n'est pas de faire à la place d'autres ce que d'autres font déjà très bien. Mais dont acte, c'est le choix qui a été opéré antérieurement et on veillera à voir comment sa mise en œuvre s'effectue, quelles sont les collaborations possibles et les évolutions à réaliser.

Sur la question du plan Grande Dépendance – je crois que c'est Mme Durenne qui questionnait sur cet aspect – il y a effectivement une enveloppe de 4,5 millions d'euros décidée par le précédent Gouvernement pour répondre progressivement à cet enjeu. C'est bien, c'est toujours effectivement une enveloppe appréciable, mais à ce stade, elle n'est pas structurelle. C'est aussi du *one shot* qui doit être utilisé sur trois ans.

(Réaction de Mme Baudine)

Oui, vous avez déjà tout alloué, c'est bien. Mais l'enjeu de la grande dépendance, il va bien au-delà de ces 4,5 millions d'euros et il est vrai qu'aujourd'hui, il

n'y a pas de réponse structurelle à cette question. Mais on va devoir ensemble y travailler et la Déclaration de politique régionale prévoit d'ailleurs, plus largement, d'ouvrir le champ de la réflexion sur les prises en charge connexes aux pertes d'autonomie, avec notamment la couverture dépendance qui est envisagée. Il faudra créer en Wallonie une couverture dépendance *sui generis* – le modèle flamand étant un élément comparatif, ce n'est pas nécessairement l'élément à transposer. Là aussi, il y a, à mon estime, une démarche assurancière à privilégier et les réflexions qui seront nourries, au sein du futur OIP, entre les silos qui ne doivent pas l'être pour garantir la porosité, la perméabilité des idées, des budgets et des approches, offriront certainement une opportunité d'aborder cette question – probablement en remettant, dans le panier, l'appât qui devra être un élément de base.

Autre réflexion, les situations d'urgence. Je ne cache pas mon souhait – mais je ne sais pas et c'est toujours risqué de s'avancer politiquement, mais tant pis, c'est mon tempérament – de pouvoir à l'ajustement redonner des moyens complémentaires pour permettre une plus rapide et meilleure prise en charge des situations d'urgence. Lorsque j'ai fait ma joyeuse entrée à l'AWIPH, j'ai rencontré les fonctionnaires de l'administration centrale à Charleroi, j'en suis reparti avec plein de bons souvenirs, mais aussi un témoignage d'un membre du personnel disant que les perspectives d'allocations budgétaires, notamment pour la prise en charge des situations d'urgence, étaient problématiques. Or, on sait qu'il y a un nombre croissant de cas qui nécessitent une intervention de la part de l'AWIPH. Je demandais : « Quel serait le budget dont vous auriez besoin ? ». Il me disait avoir besoin d'un million d'euros de plus. Donc, je vais essayer de voir si l'on sait obtenir, à l'ajustement, ce million d'euros de plus pour les situations d'urgence. Ce serait déjà une manière de pouvoir répondre à un besoin de terrain que l'on pourrait rencontrer.

Le dernier élément, Mme Baudine en a parlé, est la question de l'annonce du handicap. J'ai pu rencontrer une ASBL, il y a peu de temps, qui s'occupe et a développé des outils de communication à l'égard des professionnels de la santé, en collaboration avec l'AWIPH, pour sensibiliser à la manière et au moment d'annoncer un handicap et pouvoir aussi orienter adéquatement les gens pour ne pas qu'ils soient totalement paniqués et incapables de réagir. C'est vrai qu'il y a une manière d'annoncer les choses pour éviter d'ajouter de la brutalité à ce qui sera déjà, sur le fond, une annonce douloureuse. On doit probablement amplifier cet élément. Mme Baudine parlait tantôt des démarches de sensibilisation, avec un réseautage plus fort, l'implication des médecins généralistes et les acteurs de première ligne – et c'est vrai que le nouvel OIP offrira à nouveau des opportunités. On voit bien que tout est assez transversal et c'est heureux que l'on ait désormais la capacité de mettre ensemble ces briques de Lego pour faire un bel édifice et surtout de belles

prestations d'intérêt public.

Mme la Présidente. - Merci, Monsieur le Ministre, pour ces éléments additionnels qui enrichissent encore le débat. Plus de commentaires, de remarques ? Peut-on clôturer, ici, cette séance ? Je remercie Mme Baudine et son équipe pour les éléments. Sachez que vous êtes toujours la bienvenue ; on organisera très prochainement, comme cela a été demandé, ne vous inquiétez pas.

Confiance au président et au rapporteur

Mme la Présidente. - La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, à la présidente et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

Nous nous retrouvons à 14 heures pour la résolution sur les invendus.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

Mme la Présidente. - La parole est à M. Wahl.

M. Wahl (MR). - Madame la Présidente, il semble que cette résolution n'ait pas suivi le bon chemin et que le ministre s'occupe de l'AWIPH, des routes, mais également des pommes, cela commence à me sembler beaucoup.

Doit-on vraiment obliger les membres de la Commission à revenir à ce moment-là ? Personnellement, j'y serai, mais...

Mme la Présidente. - Pas de problème, c'est vrai que c'était par rapport à l'action sociale, mais en effet, il y a un autre ministre compétent pour la question.

On reprend à 14 heures, en salle 4, avec les questions et interpellations.

La séance est suspendue et reprendra à 14 heures.

- La séance est suspendue à 12 heures 34 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 14 heures 2 minutes.

Mme la Présidente. - La séance est reprise.

PROJETS ET PROPOSITIONS

PROPOSITION DE RÉOLUTION VISANT À SOUTENIR LES INITIATIVES DE RÉCOLTES DE FRUITS POUR LES AIDES ALIMENTAIRES, DÉPOSÉE PAR M. DODRIMONT, MME BROGNIEZ, MM. JEHOLET, EVRARD, CRUCKE ET DESTREBECQ (DOC. 50 (2014-2015) N° 1)

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de résolution visant à soutenir les initiatives de récoltes de fruits pour les aides alimentaires, déposée par M. Dodrimont, Mme Brogniez, MM. Jeholet, Evrard, Crucke et Destrebecq (Doc. 50 (2014-2015) N° 1).

Apparemment, cette proposition de résolution ne doit pas être développée dans notre commission, elle doit être adressée à un autre ministre. Aviez-vous la même information, Monsieur Dodrimont ? Que souhaitez-vous en faire ?

La parole est à M. Dodrimont.

M. Dodrimont (MR). - Nous l'avons évoqué en Conférence des présidents, il semblait acquis que cette matière concernait plus le ministre Collin. J'avais cru comprendre qu'elle serait orientée vers cette commission, mais nous l'avons retrouvée dans notre ordre du jour. Il conviendrait qu'elle soit rediscutée en Conférence des présidents pour être acheminée en janvier vers le ministre Collin.

Mme la Présidente. - Nous pouvons donc l'envoyer directement vers la commission du ministre Collin, avec un petit détour par la Conférence des présidents.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE M. DENIS À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE REMPLACEMENT PROGRESSIF DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC »

QUESTION ORALE DE M. MAROY À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES ÉCONOMIES D'ÉLECTRICITÉ POUR LES ÉCLAIRAGES DU RÉSEAU STRUCTURANT EN RÉGION WALLONNE »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine :

- de M. Denis, sur « le remplacement progressif de l'éclairage public » ;

- de M. Maroy, sur « les économies d'électricité pour les éclairages du réseau structurant en Région Wallonne ».

La parole est à M. Denis pour poser sa question.

M. Denis (PS). - La presse a annoncé que vous meniez une réflexion visant à remplacer progressivement l'éclairage public classique par le LED alimenté par le photovoltaïque. On sait que l'éclairage traditionnel est relativement vétuste et assurément énergivore, produisant des factures de plus en plus lourdes. Au-delà, la puissance est souvent très forte et non modulable.

Des études ont démontré les effets néfastes d'un tel éclairage sur les individus exposés de manière constante, incidence sur la santé : perturbation du sommeil, dérèglement de l'horloge biologique, et cetera, mais aussi sur notre environnement, modification du biotope, effets sur la faune et la flore. C'est ce que l'on appelle la pollution lumineuse. L'investissement dans le LED représente assurément un coût non négligeable mais offre néanmoins des qualités incontestables permettant à court ou moyen terme, d'être rentabilisé assez facilement. On estime ainsi la durée d'utilisation du LED à 25 voire 30 ans.

Les technologies LED actuelles sont en pleine révolution et proposent de multiples avantages. J'en citerai deux : la modulation de l'intensité, réduction de l'éclairage à certaines périodes, et le système dit « intelligent », ne s'active qu'à l'approche d'un passant pour diminuer quand celui-ci s'éloigne.

Depuis peu, un système « lighting-as-a-service » a été développé par une société (Philips & Ericsson). Il s'agit d'intégrer un appareillage Télécom dans l'éclairage public. Outre l'avantage de l'éclairage du LED, le badaud bénéficie d'une meilleure couverture mobile.

Les opérateurs mobiles pourraient ainsi louer l'espace des réverbères, poteaux et autres dispositifs d'éclairage public pour améliorer leur couverture et leur capacité. Pouvez-vous nous informer sur votre projet, nous en préciser l'état d'avancement, les fonctionnalités qui y seront intégrées, le calendrier d'organisation et d'exécution ? Entre-t-il également dans vos intentions de prendre en compte cette notion de pollution lumineuse ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. Maroy pour poser sa question.

M. Maroy (MR). - Monsieur le Ministre, je vais vous parler d'une invention 100 % wallonne. C'est une invention récente qui pourrait bien révolutionner l'éclairage urbain. L'idée est venue de la SPI, l'agence de développement de la Province de Liège qui gère 43 parcs d'activité économique. Ces parcs sont éclairés en permanence alors qu'il y a très peu de passage pendant la nuit. Les factures d'électricité à charge des communes

sont très lourdes.

Ce matin, en Commission de l'énergie, mon collègue M. Crucke citait l'exemple de sa commune : 15 000 habitants et 150 000 euros annuels.

Une *spin-off* de l'Université de Liège, SmartNodes, a planché sur l'élaboration d'un système d'éclairage intelligent. Selon elle, avec le LED, on réduit déjà la facture de 15 %, mais avec ce nouveau système qu'elle a mis au point, on peut viser les 80 % d'économie. La pollution lumineuse serait également réduite.

Les applications potentielles sont nombreuses : les routes, les parkings, les entrepôts, autant de lieux qui n'ont pas besoin d'éclairage partout et en permanence. Selon ses concepteurs, ce système peut être rentabilisé en trois ou quatre ans seulement.

Comment cela fonctionne-t-il ? Ce n'est pas sorcier : la lumière ne s'allume que lorsqu'il y a du passage, que ce soit une voiture, un vélo, un piéton. Elle s'éteint après le passage, ce qui permet de ne plus éclairer inutilement des zones et de fortement réduire le coût énergétique.

Il y a déjà des acheteurs. Le système SmartNodes vient de remporter un marché public à Wavre. Début 2015, 282 luminaires intelligents seront installés dans le quartier résidentiel du village Expo à Limal, mais aussi au sein du lotissement des Vents et dans la ruelle du Coulant d'eau à Wavre.

Monsieur le Ministre, cette invention semble tomber à point nommé puisque nous sommes en plein débat sur le black-out. La question de la baisse de la consommation électrique en soirée et la nuit ne s'est jamais posée avec autant d'importance.

En tant que ministre des Travaux publics, que vous inspire cette invention ? Sachant que la Wallonie gère elle-même tout un réseau structurant qui consomme beaucoup d'électricité en soirée et la nuit. J'ai cru comprendre que cette technique d'éclairage intelligent ne vous est pas totalement inconnue puisque vous y avez fait allusion dans la presse.

Pensez-vous tester ce système, voire même l'implémenter, y avoir recours largement ? Si oui, de quelle manière ?

Combien coûte l'éclairage du réseau structurant géré par la Région wallonne en moyenne par an et par mois ?

Ce système vous semble-t-il de nature à générer une baisse appréciable, non seulement de la consommation mais évidemment des coûts de l'éclairage ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Merci

Messieurs les députés pour vos questions auxquelles je vais répondre simultanément.

C'est vrai que de nombreuses réflexions sont menées en matière d'éclairage des voiries régionales. Elles portent sur de nombreux enjeux dans le domaine, tels que l'attention portée à la diminution des nuisances lumineuses dont vous parlez, Monsieur Denis, ou bien sûr les économies d'énergie qui vous préoccupent Monsieur Maroy, mais également les enjeux sécuritaires, environnementaux, sociétaux, économiques ou technologiques.

Avant de parler des technologies auxquelles vous faites référence, je voudrais aborder le sujet de l'éclairage des voiries régionales dans sa globalité.

Tous les enjeux dans le domaine de l'éclairage peuvent être résumés en deux grandes questions fondamentales : « Où faut-il éclairer ? » et « Quand faut-il éclairer ? ».

Quand l'éclairage a été installé sur les autoroutes, principalement dans les années 70-80, l'amélioration de la visibilité nocturne par l'éclairage était essentielle pour faciliter la conduite ainsi que la détection d'obstacles et dangers éventuels afin de garantir une réaction anticipée et adaptée à la situation. Reconnaissons qu'à l'époque la question des économies d'énergie ne se posait pas encore vraiment. Les anciens se souviendront peut-être que l'on a installé l'éclairage aussi dans le but de consommer la charge électrique produite pendant la nuit par les toutes nouvelles centrales nucléaires.

Pour répondre aux deux questions, à cette époque, l'éclairage était où ? Partout. Et quand ? Dès qu'il faisait noir.

Les temps ont changé. Nos éclairages sont vieillissants. Les technologies électromécaniques les plus modernes de l'époque ont fait leur preuve et actuellement, l'ère de l'électronique et de l'informatique nous apporte quotidiennement son lot de nouvelles technologies dans le domaine de l'éclairage et de sa gestion intelligente, permettant de moduler surtout la période d'allumage, le donc le « quand ».

Mon projet pour la modernisation du parc d'éclairage régional s'inscrit dans le plan Infrastructures dont j'ai déjà parlé.

Il sera basé, notamment, sur une étude détaillée relative à la gestion optimisée des éclairages du réseau structurant qui vient d'être finalisée pour la SOFICO avec la collaboration de la Direction générale des routes et du SPW.

Les conclusions de cette étude se présentent sous forme de différents scénarii, du plus restrictif au plus ambitieux, répondant aux deux questions, celle du « où » et celle du « quand » éclairer.

Ces scénarii tiennent compte de la situation actuelle des installations, de l'intégration des technologies les plus modernes en matière d'éclairage, mais également – et c'est le nerf de la guerre – de l'investissement à consentir pour moderniser tout cela.

Vous me demandez, Monsieur Denis, quelles seront les fonctionnalités de l'éclairage de demain ?

L'évolution tellement rapide des technologies dans ce domaine est telle qu'il serait préjudiciable de se fixer maintenant, au risque de mettre en œuvre des technologies déjà dépassées.

Toutefois, l'utilisation de la technologie LED, pour beaucoup d'autres avantages que les deux que vous citez, Monsieur Denis, est assurément une technologie qui prendra une grande part dans l'éclairage de demain.

De leur côté, les systèmes de gestion intelligente d'éclairage, dont vous parlez Monsieur Maroy, intègrent les équipements de gestion dynamique semblables à ce que l'on trouve en domotique dans les bâtiments, et ont aussi de nombreux avantages.

Mais ils présentent également des inconvénients qu'il convient de prendre en compte.

Deux d'entre eux sont notamment la fiabilité et la robustesse des équipements proposés, pas toujours adaptés à une installation le long de la route, soumise à l'humidité, aux variations importantes de température, aux vibrations et aux variations de tension électrique, ces facteurs étant le quotidien d'une installation d'éclairage extérieur.

Néanmoins, les systèmes proposés d'une part par la *spin-off* SmartNodes ou d'autre part par la société Philips-Ericsson, mais également d'autres produits disponibles sur le marché, sont suivis avec grande attention par mon administration qui, après avoir étudié attentivement leurs performances techniques, n'hésite pas à les tester.

Ils sont en effet déjà installés en divers endroits du réseau régional.

Je citerai pour l'exemple, Monsieur Maroy, les éclairages des parkings de covoiturage de Sprimont et de Verlaine qui sont équipés de luminaires intégrant des capteurs de présence, le premier prototype de la *spin-off* SmartNodes. Ces récents sites d'essai sont surveillés de près tant en matière de bon fonctionnement, qu'en matière de consommation énergétique.

En conclusion, je peux vous assurer que mon administration reste parfaitement informée et ouverte à toutes ces évolutions technologiques et aux opportunités qu'elles apportent.

De mon côté, je veillerai à ce que la modernisation de l'éclairage régional ne soit pas oubliée dans les

nombreux projets à prendre en compte lors de l'élaboration du plan Infrastructures.

(M. Knaepen, Vice-président, prend place au fauteuil présidentiel)

M. le Président. - La parole est à M. Denis.

M. Denis (PS). - J'enregistre votre bonne volonté à prendre en considération les différentes remarques que nous avons notées et j'espère qu'au-delà de la phase de test il y aura une généralisation sur notre réseau d'un certain nombre des innovations parce qu'il y a un peu du portefeuille de tout un chacun parce que c'est toujours de l'argent public qui est utilisé.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Juste pour apporter une précision. La généralisation, c'est l'objectif suprême. Mais le plan qui a été réalisé en la matière, pour pouvoir être mis totalement en œuvre, nécessiterait plus de 200 millions d'euros. Donc je mentirais en disant qu'au cours de cette législature, la totalité du plan pourra être mis en œuvre. Par contre, il faudra y aller par phases et on va devoir, effectivement, déjà faire une marche en avant sur ces nouvelles technologies à devoir intégrer.

M. Denis (PS). - La modulation peut certainement apporter une réponse qui permettra de diminuer les coûts parce que cela ne sert à rien d'éclairer quand il n'y a rien qui se passe.

M. le Président. - La parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). - Je remercie M. le Ministre pour sa réponse. Je note avec bonheur que son administration est au courant de ces nouveaux développements technologiques.

Je ne suis pas l'avocat de SmartNotes mais je tiens quand même à mettre en avant d'abord cet adage : « On n'a peut-être pas de pétrole, mais on a des idées », et c'est une technologie 600 % wallonne. Au départ, c'est le projet « J'ai pas dit » pris à l'initiative de la SPI. C'est un projet qui a réuni la SPI, Arthos, Ronveaux, l'UCL et l'ULG. Voilà un bel exemple de mise en commun de nos potentiels. Je signale au passage que la Région wallonne est venue en aide avec un financement. Tout cela a abouti sur l'émergence d'une *spin-off* de l'ULG en partenariat avec l'UCL qu'ils ont déposée et pris un brevet pour cette technologie. Comme l'a dit M. le Ministre, des tests sont en cours depuis quelque temps déjà sur plusieurs parkings de Wallonie. Les marchés publics au niveau des pouvoirs locaux commencent à s'ouvrir. Il y a là, non seulement la possibilité de soutenir des entreprises innovantes 100 % wallonnes mais qu'il y a la possibilité également de réaliser de très belles économies puisque les promoteurs – je ne suis

pas allé vérifier, je l'avoue – parlent d'une économie jusqu'à 80 % de la consommation ce qui n'est évidemment pas rien.

J'ai envie de dire à M. le Ministre de continuer dans cette voie, de concrétiser.

QUESTION ORALE DE M. DODRIMONT À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE MARQUAGE AU SOL, OUTIL D'ÉCLAIRAGE DES ROUTES ET AUTOROUTES WALLONNES »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dodrimont à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le marquage au sol, outil d'éclairage des routes et autoroutes wallonnes ».

La parole est à M. Dodrimont pour poser sa question.

M. Dodrimont (MR). - Monsieur le Ministre, c'est un article de presse qui m'a quelque peu interpellé, faisant état d'un système d'éclairage innovant mis en place aux Pays-Bas, qui m'amène à vous poser cette question.

Le principe c'est un marquage au sol. Une peinture absorbe la lumière du jour, avant de l'émettre la nuit, et ce pour une durée moyenne de huit heures. Ce système a été mis en place sur un tronçon de 500 mètres, d'après ce que j'ai pu lire, donc c'est relativement expérimental.

Vous vous êtes dit intéressé par ce système, si vos propos ont été reflétés correctement. Dès lors, j'aurais voulu savoir, Monsieur le Ministre, ce que vous pensez, de façon peut-être un peu plus précise sur cette innovation et voir si éventuellement une opération pilote pourrait être menée chez nous et peut-être nous dire s'il y a eu un contact avec les autorités néerlandaises sur le sujet de manière telle à ce que l'on puisse s'inspirer de ce qui se fait parfois avec bonheur ailleurs pour l'appliquer chez nous.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Je vous remercie, Monsieur le Député, pour votre question sur un sujet, effectivement, intéressant. Celle-ci porte sur le système innovant de marquage, actuellement, testé aux Pays-Bas. Il est utile de rappeler que ce système reste un marquage qui, par définition, a pour but de guider l'utilisateur de la route via un accompagnement visuel, mais il n'est pas destiné à remplacer l'éclairage routier.

Si vous me permettez une comparaison, le système

est, en effet, semblable aux aiguilles luminescentes présentes sur certaines montres. Mais, si elles permettent de lire l'heure dans le noir, elles ne permettent pas d'éclairer la pièce dans laquelle l'on se trouve.

Mes services sont informés, depuis 2011, de cette recherche sur ce type de marquage routier fluorescent dénommé « glow in the dark ». Des contacts ont, d'ailleurs, été pris avec l'administration hollandaise sur ce sujet.

Cette expérience pilote démontre, à ce stade, déjà certaines limites. Premièrement, de nuit, ces marquages ont un aspect verdâtre. Ils ne satisfont pas aux exigences de couleur pour les marquages permanents, puisque le Code de la Route impose qu'ils soient blancs. Ils ne répondent pas aux spécifications des coordonnées chromatiques indiquées dans la norme.

Deuxième élément, la quantité de lumière absorbée par ces pigments est dépendante des conditions de luminosité durant la journée. Une journée nuageuse, heureusement, nous n'en connaissons jamais en Belgique, aura pour effet que les marquages seront moins performants.

Troisième élément, la quantité de lumière réémise, durant la nuit, par ces marquages décroît au fil des heures. Les performances de rétro réflexion de ces marquages diminuent donc au cours de la nuit. Elles sont excellentes en début de nuit, se réduisent très fortement déjà après une heure et deviennent non-conformes aux exigences minimales en fin de nuit.

Quatrième élément, si la durée moyenne d'émission de lumière est de huit heures, ceci est évidemment insuffisant pour les nuits d'hiver qui commencent dès 17 heures. Comment fait-on pour rendre ces marquages visibles les heures restantes, c'est-à-dire depuis minuit environ jusqu'à huit ou neuf heures du matin ?

Cinquième élément, le pigment utilisé coûte environ 100 fois le prix du pigment actuellement utilisé dans les marquages routiers.

Sixième élément, nous n'avons pas encore de retour sur la conformité et la durabilité des autres performances indispensables d'un marquage routier, comme sa visibilité de jour et sa rugosité, nécessaires pour la sécurité des deux roues, qu'ils soient motorisés ou pas.

Selon l'administration hollandaise, ce projet pourrait servir d'accompagnement linéaire au marquage existant dans des zones où l'éclairage est diminué d'intensité ou éteint, mais, en raison entre autres de la non-conformité de la couleur, ne peut entièrement remplacer le marquage blanc classique.

Il conviendra, dès lors, de suivre précisément cette expérience pilote à la lumière des éléments qui

précèdent. Un test pourrait peut-être être envisagé en Wallonie, je ne l'exclus pas. Mon administration en examine, en tout cas, la possibilité.

En fonction des éléments que je viens de vous citer, il faut donc, à ce stade, plutôt voir ce système comme une aide, mais non comme un gain en matière d'éclairage public.

L'éclairage des routes fait, par ailleurs, l'objet de réflexions que j'ai eu l'occasion de vous préciser il y a quelques minutes.

De façon générale, mon administration et moi restons particulièrement attentifs à toutes les évolutions technologiques au niveau des matériaux et les équipements de la route.

M. le Président. - Je vous remercie, Monsieur le Ministre.

La parole est à M. Dodrimont.

M. Dodrimont (MR). - Je vous remercie, Monsieur le Président.

Je remercie, également, Monsieur le Ministre pour cette réponse. « Tout ce qui brille n'est pas or ». Il faut donc faire preuve de patience par rapport à ces différentes innovations. Vous l'avez dit, cela peut être un excellent accompagnement lorsqu'il y a des conditions qui le permettent. Il faut réfléchir à la suite pour voir si, éventuellement, une application est possible.

Je vous remercie, en tout cas, d'avoir pris la peine de répondre de façon complète à cette question.

M. le Président. - Je vous remercie, Monsieur Dodrimont.

M. Collignon va nous rejoindre, M. Legasse, également.

**QUESTION ORALE DE M. DAELE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR
« L'ENTRETIEN DES ROUTES »**

**QUESTION ORALE DE M. MAROY À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR
« L'AUGMENTATION DU CHÔMAGE
TECHNIQUE DANS LE SECTEUR DES
ENTREPRISES DE VOIRIES »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du

Patrimoine :

- de M. Daele, sur « l'entretien des routes » ;
- de M. Maroy, sur « l'augmentation du chômage technique dans le secteur des entreprises de voiries ».

La question de M. Daele est retirée.

La parole est à M. Maroy pour poser sa question.

M. Maroy (MR). - Monsieur le Ministre, un petit mot, tout d'abord, pour prêcher contre mon ancienne chapelle, mais, surtout, en faveur de la nouvelle, ce Parlement que j'ai rejoint il y a quelques mois. J'applaudis la mesure que vous avez annoncée hier pour donner un peu d'oxygène aux entreprises de travaux de voiries, mais je déplore, quand même, que vous n'ayez pas résisté à la tentation d'en réserver la primeur à la presse, plutôt qu'à notre Parlement.

Ceci dit, pour le clin d'œil, cela aurait fait un bon scoop à l'occasion de la seconde question que je vous adresse. Plus sérieusement, si l'on veut que le Parlement redevienne le cœur de notre démocratie, je pense qu'il serait plus adéquat que la presse vienne glaner, au Parlement, les informations et décisions importantes, plutôt que presque systématiquement l'inverse. Je dois dire que c'est quelque chose qui me frappe énormément depuis ces quelques mois où je suis en politique, de voir à quel point l'on entend les parlementaires se plaindre que la presse ne vient plus au Parlement. C'est, quelque part, le serpent qui se mord la queue, mais soit. Le propos principal, aujourd'hui, n'est évidemment pas celui-là.

Ainsi, Monsieur le Ministre, vous avez été inspiré par l'esprit du Grand Saint, le Saint-Nicolas. En fouillant dans votre hotte, vous avez retrouvé quelque 40 millions pour répondre aux cris d'alarme lancés par le secteur des entreprises de voiries. Il est vrai qu'elles en avaient bien besoin. Depuis le 1er janvier 2013, les adjudications ont chuté de 40 %, si bien que nombre d'entre elles ont été obligées de recourir, vous le savez, au chômage technique. Un emploi sur trois était directement menacé, le Grand Saint-Maxime les a entendus, les voilà donc rassurés !

Je ne veux pas jouer au Père Fouettard, mais quand même. D'abord, ce beau geste vient corriger un peu tard une cruelle absence d'investissements de la Wallonie, dans l'entretien de ces infrastructures routières. « Mieux vaut tard que jamais », mais tout bon père de famille sait bien qu'une absence d'entretien régulier fait gonfler la facture finale. On l'a vu, par exemple, il y a quelques années, avec nos ponts et ouvrages d'art.

Entre le Plan Routes, lancé en 2010, c'est le futur Plan Infrastructures, annoncé pour la période 2016-2019, il y a avait, reconnaissez-le, un chaînon manquant. Vous n'allez que partiellement y apporter une réponse. Je crains qu'elle ne soit qu'une rustine,

bienvenue, certes, mais une rustique quand même. Si mes informations sont exactes, ce sont, au total, 100 millions d'euros que la Wallonie va consacrer, en 2015, à l'entretien et à la réfection de son réseau. D'après ce qu'un entrepreneur m'a dit ce matin, 100 millions d'euros, cela fait 100 kilomètres.

Deuxième argument et c'est le Président de la Fédération wallonne des entrepreneurs de voiries qui le dit, ces 40 millions vont faire du bien, explique-t-il, mais cela ne va pas nous sauver totalement. Plus de 50 pour cent des chantiers réalisés par ces entreprises sont, en effet, des chantiers communaux et là, Saint-Nicolas est un peu aux abonnés absents. Les commandes sont quasi inexistantes, les communes n'ont ni barbe, ni hotte, ni mitre, elles sont nues, sur la paille.

Les routes communales étant dix fois plus nombreuses que les routes régionales, les nids de poule devenus nids d'autruche ne vont pas disparaître de la carte.

Enfin, permettez-moi, tout de même, d'être un peu « curieuzenezemosterdpot ». La semaine dernière, dans toutes les Commissions que compte ce Parlement, vous et vos collègues nous avez répété en boucle, des heures durant, que vous aviez gratté tout ce qui pouvait l'être. Et voici qu'une semaine après nos discussions budgétaires, vous dénicher soudainement 40 millions d'euros. Explications ? Je vous ai entendu et vous ai vu, même, à la télévision, ce sont vos propos : « nous avons été créatifs ». Vous dites cela sans rire.

Saint-Nicolas, à moins que ce ne soit Harry Potter serait gentil de nous dévoiler ses trucs et astuces. Je vous avoue que, même si j'applaudis la décision intervenue pour aider nos entreprises de voiries, je m'interroge sur la provenance de cette soudaine générosité qui, je l'espère, ne sera pas financée sur le dos d'une autre catégorie de la population.

Je terminerais en vous disant, pour bien taper sur le même clou, que je trouve quand même un peu fort de café, que vous fassiez cette mesure une semaine après toutes ces heures que nous avons passées en Commission.

M. le Président.- La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur Maroy, si je n'étais pas également Ministre en charge de la Santé, j'aurais été vexé et je n'aurais pas pris avec humour votre introduction qui renforce l'adage selon lequel « l'hôpital se fout de la charité ». Objectivement, vous entendre plaider pour que, désormais, aucune information ne soit donnée à la presse et qu'elles soient dévoilées uniquement en primeur, aux Parlementaires... Je ne doute pas que dans l'exercice de votre précédent métier, vous n'avez jamais cherché à avoir une

information avant que celle-ci ne soit dévoilée dans l'enceinte parlementaire.

S'agissant, maintenant, du fond et je suis content que votre question soit posée parce qu'elle va permettre de couper les ailes à une série de canards.

D'abord, il est faux et archi-faux de considérer que les budgets dévolus à l'entretien et aux investissements sur le réseau routier et autoroutier wallon ont diminué de 30 à 40 %. C'était 30 % selon la RTBF, 40 % selon RTL, je ne sais plus combien selon la police, mais en tout cas il n'en est strictement rien. La meilleure preuve, c'est qu'avant l'annonce des compléments que représente l'enveloppe des 40 millions d'euros, les budgets wallons dévolus à l'entretien et aux investissements routiers ont été confrontés à une diminution de 2 %.

Donc, avec 2 % des moyens, on est très loin des 30 à 40 % que l'on a évoqués. Pourquoi ce chiffre ne tient-il pas la route, sans mauvais jeu de mots ? Je l'ai expliqué aux représentants de la fédération que j'ai rencontrés de manière rapide. C'est le chiffre de la diminution du nombre de marchés publics lancés ou répertoriés dans leur chronique, leur bulletin des adjudications. Sauf qu'ils oublient de dire que depuis ces deux dernières années, puisqu'ils comparent à partir de 2012 – chacun sait que 2012 étant une année d'élections locales, c'est toujours de surcroît une année durant laquelle il y a, proportionnellement à d'autres exercices budgétaires, plus de marchés, donc, déjà l'année de référence pourrait être sujette à caution – mais entre 2012 et 2014, on oublie de préciser que plusieurs centaines de marchés de baux d'entretiens ont été conclus, notamment via la SOFICO, pour une période de quatre ans, dès lors qu'antérieurement c'était des contrats conclus chaque année. Donc, oui, facialement, quand on compare 2014 et 2012, il y a des centaines de contrats de marchés lancés en moins, mais il n'y a pas un euro en moins. C'est là où le billet méthodologique volontaire ou non, chacun jugera, de la part de la communication de la fédération me semblait devoir être mis en exergue.

Deuxième élément, quand on évoque l'accroissement des 40 millions d'euros, c'est en sus de l'article budgétaire 73.01 – demandez à votre voisin de gauche, qui ne l'est pas vraiment, il connaît pleinement cet article budgétaire pour s'en émouvoir régulièrement lors de nos débats – étant celui qui est traditionnellement utilisé pour les travaux d'entretien et d'investissement sur le réseau routier secondaire. Raison pour laquelle c'est sur cet article-là et seulement celui-là que j'ai suggéré et vous le verrez demain dans l'amendement, que soit mis les 40 millions d'euros plutôt que de les ventiler entre différents articles budgétaires, c'est parce que c'est par ce biais-là que la capacité est la plus grande de pouvoir rapidement sortir des marchés et des marchés qui sont accessibles au plus grand nombre d'entreprises wallonnes, les PME.

Ils nous disent : « C'est bien les projets SOFICO du

plan Routes, c'est intéressant, mais quand il faut refaire une écluse ou qu'il faut refaire des tronçons routiers et qu'il faut 30 millions d'euros, toutes les entreprises wallonnes ne savent soumissionner ». Il n'y en a qu'une dizaine en Belgique qui savent le faire – je dis bien en Belgique donc elles ne sont pas toutes wallonnes, loin s'en faut – et pour aider le secteur de notre tissu de PME, c'est l'article 73.01 qui était le plus approprié. De sorte que quand on refait, après la jonction de ces 40 millions d'euros, les calculs, on va passer de 57 millions d'euros à 97 millions d'euros sur cet article budgétaire, sachant que ce montant est même supérieur à celui que l'on a connu en 2012. Les accroissements sur ces articles sont très conséquents puisque l'on fait une progression de plus de 90 %.

Il faut rajouter qu'à côté de cette centaine de millions sur le seul article 73.01, il subsiste une série d'autres articles budgétaires qui concernent aussi les routes, qui sont eux-mêmes alimentés à hauteur de plusieurs dizaines de millions d'euros. Il y a encore une centaine de millions d'euros additionnels pour la SOFICO. Bref, quand on fait l'analyse, il y a, en dehors de tout plan – plan Routes ou plan Infrastructures – un « fond de sauce » de 250 millions d'euros par an prévus chaque année dans les budgets wallons pour les cinq années qui viennent ; 250 millions d'euros qui se ventilent grosso modo – avant l'apport de 40 millions d'euros – en une centaine de millions via budget SOFICO, une centaine de millions sur le réseau secondaire et une cinquantaine de millions sur les voies hydrauliques. Je pourrais ajouter aussi l'enveloppe d'à peu près 500 millions d'euros prévus sur la législation pour les zones d'activité économique qui sont elles-mêmes équipées en voiries, notamment, et pour lesquelles ce sont les mêmes entreprises qui soumissionnent.

On a donc déjà cinq fois 250 millions d'euros, mais tout cela a été expliqué dans le détail en commission lors du débat budgétaire. Je tiens à votre disposition le *PowerPoint* si vous le souhaitez. Cela fait 1,250 milliard d'euros plus les 320 millions d'euros prévus pour le plan Infrastructures, plus les 500 millions d'euros que je viens d'évoquer pour les zones d'activité économique. Je pourrais rajouter aussi les centaines de millions d'euros qui sont attendus dans le cadre de la programmation européenne FEDER. À titre illustratif, la programmation 2007-2013 qui se termine avait permis à la Wallonie de mobiliser, pour des contrats et des marchés de travaux routiers, l'équivalent de 332 millions d'euros. On ne parle pas encore non plus dans cette épure et cette trajectoire de ce que pourraient être les montants retenus dans le cadre du plan Juncker sur base de ce qui a été proposé par la Région du côté de l'Europe. Ce sont des éléments additionnels aux moyens prévus aujourd'hui.

Votre interlocuteur qui s'est exprimé d'ailleurs sur RTL, je vois que vous avez de bonnes références, en évoquant ces 100 kilomètres, les 100 millions d'euros en question c'est un seul article budgétaire parmi

l'ensemble de ceux qui sont dédiés aux travaux routiers et autoroutiers. C'était aussi un élément complémentaire à devoir préciser.

Je l'ai dit aux fédérations, 2015, de leur point de vue, est perçue comme étant une année de creux, qui est un maillon de la chaîne qui fait défaut pour assurer la continuité entre le plan Routes 1 et le plan Infrastructures. Mais la vérité c'est que beaucoup d'entre elles n'ont pas anticipé la fin du plan Routes. Elles ont considéré que ce *one shot* exceptionnel de 0,5 milliard d'euros allait s'autorégénérer, allait continuer ad vitam. Beaucoup ont engagé pour pouvoir assumer les chantiers liés à ces 500 millions d'euros additionnels sans anticiper que cela n'avait pas vocation à perdurer chaque année.

Pour ne pas préjudicier le secteur et ne pas simplement être dans une démarche : « Ce n'est pas ma faute, c'est celle de l'autre » ; j'ai souhaité, en suite, de leur cri d'alarme les réunir et les voir rapidement, puis analyser ce qu'il était possible de faire et, en forçant les budgétaires deux nuits durant à faire des analyses, notamment sur la capacité de révision de l'encours, d'élaguer une série de bois morts et autres, de redégager les moyens d'engagement complémentaires avec ce souci de préserver au maximum l'emploi dans le secteur, singulièrement avec cet apport additionnel en 2015 qui est un *one shot*, mais qui devrait favoriser une plus douce transition entre les deux plans. Comme je le rappelle, sur cet article 73.01, pour maximaliser la capacité de notre tissu de PME de pouvoir soumissionner et obtenir les marchés en question.

Je n'ai pas la prétention de dire que cela va tout résoudre, pas plus que je n'ai la prétention de dire que l'ensemble des budgets qui sont prévus pour les cinq années qui viennent permettront de remettre à zéro la totalité du réseau. Là, ce n'est pas saint Nicolas qu'il faut prier, il faut aller bien au-delà, je vous fais confiance.

(Réaction d'un membre)

Je savais que vous alliez me renvoyer la balle alors j'anticipais.

L'essentiel, c'est de garder une trajectoire ambitieuse d'investissements pour doper l'ensemble des infrastructures wallonnes vers le haut parce qu'elles-mêmes, non seulement permettent à des entreprises de tenir le coup et de procurer de l'emploi, elles-mêmes permettent à une série de concitoyens de disposer plus rapidement de voiries sécurisées et en bon état, mais cela permet aussi – et j'en faisais la démonstration lors des travaux en commission – de nourrir la croissance économique, le réseau d'infrastructures d'un pays ou d'une région étant un élément structurant aussi de cette croissance.

Voilà, Monsieur Maroy. Je n'ai respecté aucune des lignes de ce qui m'a été préparé et je vous ai donc parlé

avec beaucoup de spontanéité encore et de conviction certainement.

(Mme Kapompolé, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

Mme la Présidente. - En remerciant le M. le premier Vice-président pour son intérim, la parole est à M. Maroy.

M. Maroy (MR). - Moi de même, Monsieur le Ministre, la question que j'avais préparée n'est évidemment pas celle que je vous ai livrée.

Je ne vais pas polémiquer la petite introduction qui était plutôt un clin d'œil même si je pense réellement qu'il faut que le Parlement wallon redevienne le centre de la démocratie. Vous êtes loin d'être le seul, c'est un réflexe généralisé quelque soit la tendance politique.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Mais je précise, Monsieur Maroy, si Mme la Présidente m'y autorise et je l'en remercie déjà, que très régulièrement, on a des contacts avec les journalistes pour avoir les réponses aux questions qu'ils découvrent eux-mêmes à la lecture de l'ordre du jour des commissions et on s'est toujours, pour ce qui concerne mon cabinet en tout cas, refusé à donner la moindre réponse tant qu'elle n'avait pas été livrée ici en commission. Cela n'a pas fait que plaisir, mais on considère que c'est la moindre des choses.

M. Maroy (MR). - Je veux simplement dire que ce serait plus sain et à mon avis plus productif pour le Parlement wallon – si tant est qu'il ait l'ambition de redevenir le cœur de la démocratie – que, dans temps à autre, pas à chaque fois, je sais comment sont les journalistes et à quel point ils peuvent être « casse-bonbon », que certaines annonces comme celles-ci soient réservées à la commission et du coup, les feux de l'actualité se braquent sur le Parlement wallon. Je suppose qu'en soi, ce n'est pas une mauvaise chose. L'incident est clos.

Alors, vous êtes vraiment formidable, Monsieur Prévot, non seulement vous êtes saint Nicolas, mais un vendeur hors pair parce que vous vendriez un frigo à un Esquimau. Vous nous dites en gros : « Il n'y avait pas de problème. Ils racontent un peu n'importe quoi ces entrepreneurs de travaux de voirie. Ils disent que cela a diminué de 30 à 40 %, ce n'est pas le cas. Oui, c'est le cas du nombre de marchés publics si je résume, mais sur les montants, il y a un tassement de 2 % ». Bref, circulez, il n'y a rien à voir, il n'y a pas de quoi se plaindre.

Moi, je cherche un peu la cohérence. Vous nous dites qu'il n'y a pas de quoi se plaindre, que cela n'a baissé que de 2 % et pas de 30 à 40 %. Si c'est la vérité, pourquoi allez-vous débloquer comme cela en extrême urgence 40 millions d'euros supplémentaires, votre

raisonnement ne tient pas la route.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur Maroy, je l'ai expliqué. Premièrement, les budgets régionaux – et eux-mêmes en ont convenu – avant cet apport de 40 millions d'euros n'avaient un tassement que de 2 % et pas de 30 ou 40 %. C'est un tassement facial lié au volume de marchés, mais qui n'est pas significatif de la santé financière du secteur. Par contre, il est vrai, et je ne l'ai pas nié, qu'il y a un vrai problème du côté des communes et eux-mêmes reconnaissent, lorsque l'on discute avec, que c'est essentiellement là que le bât blesse. Mais j'ai reconnu que je n'avais pas de capacité d'action vis-à-vis des autorités locales qui, en autonomie, décident de l'affectation de leur budget extraordinaire. Mais par contre, même s'il y avait eu un manque de prévision dans le chef d'une série d'entreprises qui avaient considéré que les moyens dévolus au plan Routes, premier du nom, allaient perdurer systématiquement, il n'en demeurerait pas moins que, comme ce n'était pas le cas, il y avait une année de transition qui est 2015 pour laquelle un coup de pouce additionnel était le bienvenu pour garantir au maximum la préservation des emplois et, donc, la jonction entre les deux plans.

M. Maroy (MR). - À nouveau, vous renversez la responsabilité. Vous nous dites qu'ils n'ont pas anticipé, on peut aussi se demander si c'était une bonne idée de la part des autorités régionales de prévoir une période charnière entre deux programmations, entre deux plans.

Vous parlez de ces 40 millions d'euros que vous allez débloquent, mais vous ne nous avez pas dit comment, ni où vous avez été les chercher, ce n'est pourtant la question et on peut s'interroger pendant une semaine, des heures durant jusqu'aux petites heures de la nuit. On nous a dit la main sur le cœur et ce n'est pas le seul niveau de pouvoir. On sait qu'à tous les niveaux de pouvoir, les économies doivent être faites et elles sont difficiles à trouver, mais vous nous avez dit que l'on avait raclé tout ce que l'on pouvait racler et que l'on était allé jusqu'à l'os et puis tout d'un coup, on trouve 40 millions d'euros. Je voudrais savoir où vous les avez trouvés et comment vous faites. Parce que je connais des collègues qui seraient intéressés à d'autres niveaux de pouvoir. Vous n'avez pas répondu.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Si, je vous ai répondu. Moi qui croyais que vous aviez dit que j'étais formidable, si vous aviez écouté tout ce que j'avais raconté, j'en suis bien marri. Je vous ai répondu. D'abord, soyons clairs, vous avez posé une question à laquelle je n'ai pas répondu, c'est vrai, qui était de savoir si cela se faisait au préjudice d'un autre secteur qui est le compte qui est ponctionné de la même sorte, nullement. Il n'y a pas un euro des quarante qui vient d'ailleurs.

M. Maroy (MR). - Si vous aviez dit le contraire,

cela aurait été un vrai scoop.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Oui, j'ai déjà réservé RTL. Je n'ai nullement été ponctionné cela ailleurs. J'ai fait avec un travail méticuleux et rigoureux de l'ensemble des dossiers et du nettoyage de l'encours, du bois mort d'une série de dossiers. On a retrouvé la capacité de pouvoir réaffecter en moyens d'engagement la somme de 40 millions d'euros.

M. Maroy (MR). - Très bien. C'est votre réponse à ma question.

Sur ces 40 millions d'euros, c'est en sus sur l'article budgétaire 73.01, j'ai bien noté. Mais cet article budgétaire, convenez qu'il était fameusement en baisse ou je me trompe ?

Mme la Présidente. - Monsieur Maroy, je vous demanderais de ne pas relancer M. le Ministre à chaque fois, sinon on sort de la logique des questions et des répliques. Et le ministre est chaud, en effet. Donc, il répond directement. Alors, cela part en vrille.

(Rires)

Je vous demande vraiment de rester dans votre réplique. Vous avez déjà dépassé les deux minutes, mais forcément, vous avez été interrompu.

M. Maroy (MR). - Vous vous en prenez à moi, mais vous pouvez vous en prendre à votre voisin.

Mme la Présidente. - Tout à fait.

M. Maroy (MR). - Vous m'accusez moi de le relancer, mais vous pourriez lui dire, qu'en principe, c'est la réplique du député.

Mme la Présidente. - Tout à fait et le Parlement wallon a le dernier mot et vous aurez le dernier mot.

M. Maroy (MR). - Décidément, vous avez tous une façon de renverser les choses.

Mme la Présidente. - Non, non, vous avez le dernier mot.

M. Maroy (MR). - Je trouve cela assez...

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Sinon, je veux bien reprendre.

(Rires)

M. Maroy (MR). - Mais elle va être fâchée. Donc, l'article 73.01, vous nous dites que vous mettez 40 millions d'euros en plus, mais cet article, et je n'ai pas rêvé, était fameusement en baisse.

Pour terminer – parce que l'on ne va pas y passer

l'après-midi et je pense qu'il y a encore des tas de questions – nous espérons que le Gouvernement wallon fera preuve d'une créativité similaire pour encourager les communes pour ouvrir les cordons de la bourse et pour anticiper leurs travaux de voirie.

**QUESTION ORALE DE MME VIENNE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES
AMÉNAGEMENTS DE LA CHAUSSÉE DE
BRUXELLES À TOURNAI »**

**QUESTION ORALE DE MME WAROUX À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR
« L'AMÉNAGEMENT DE LA CHAUSSÉE DE
BRUXELLES À TOURNAI »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine :

- de Mme Vienne, sur « les aménagements de la chaussée de Bruxelles à Tournai » ;
- de Mme Waroux à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'aménagement de la chaussée de Bruxelles à Tournai ».

La question de Mme Vienne est retirée.

La parole est à Mme Waroux pour poser sa question.

Mme Waroux (cdH). - Monsieur le Ministre, cela va être beaucoup plus calme. Je me permets de revenir sur le problème de la chaussée de Bruxelles à Tournai, nous en avons déjà parlé il y a deux mois.

C'est le problème du rétrécissement à une seule bande dans chaque sens de circulation avec beaucoup d'embarras de circulation. Les gens se plaignent énormément et il suffit d'un peu se balader à Tournai, et même en dehors, puisque beaucoup de gens convergent vers Tournai et ralentissent sur la situation. C'est vrai que l'on avait parlé du problème de sécurité, mais aussi d'inconvénients pour les conducteurs.

Il y a eu un test qui est normalement toujours en cours. Une évaluation a-t-elle déjà été faite ? Des adaptations tant rêvées sont-elles envisagées ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, c'est vrai que les aménagements de la RN7 à l'entrée de Tournai ont été mis en place en août de cette

année pour une phase test de six mois, et ce, en concertation avec les partenaires locaux.

La Direction des routes de Mons a déjà pris en compte certaines remarques qui ont fait l'objet d'une réunion de concertation avec les partenaires, et ce, notamment sur le phasage des feux tricolores situés au carrefour avec la rue de Warchin. Comme annoncé dès le départ, un débriefing commun sera organisé lors d'une commission provinciale de sécurité routière fin janvier, début février. J'invite donc les différentes parties concernées à relayer leur point de vue sur la situation existante auprès soit de la commune, soit du SPW.

Dès maintenant, et ce, sans présager des conclusions de cette réunion, nous pouvons mettre en avant le fait que le principe de la tirette n'est pas encore assimilé par les usagers, que le phasage des feux tricolores doit être optimisé et que la sécurisation des « tourne-à-gauche » doit être mieux organisé.

Je rappelle que nous sommes en phase de test de mise en œuvre du Plan communal de mobilité et que la matérialisation a été faite, dès lors, avec des moyens légers. Suite à ce débriefing, un projet de réaménagement définitif sera étudié en tenant compte des points positifs, mais aussi des points négatifs de la situation provisoire actuelle.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Waroux.

Mme Waroux (cdH). - Je confirme que la tirette ne fonctionne pas du tout à Tournai. Ils ne connaissent pas le principe.

(Rires)

La tirette ne va pas, en fait, c'est dû à une bande qui s'élargit à deux bandes et ceux qui osent passer sur la deuxième bande se font insulter. Il y a des énervements importants. Il faudra venir leur expliquer comment cela marche là-bas, Monsieur le Ministre.

**QUESTION ORALE DE MME DEFRANG-
FIRKET À M. PRÉVOT, MINISTRE DES
TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR
« L'ARRÊT DE L'ÉCLAIRAGE DES
AUTOROUTES EN CAS DE RISQUE DE BLACK-
OUT ÉLECTRIQUE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Defrang-Firket à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'arrêt de l'éclairage des autoroutes en cas de risque de black-out électrique ».

La parole est à Mme Defrang-Firket pour poser sa question.

Mme Defrang-Firket (MR). - Monsieur le Ministre, le SPF Économie a demandé au centre du trafic wallon, le centre Perex, d'éteindre les éclairages de certaines portions d'autoroutes en cas de pénurie d'électricité.

En septembre 2014, le responsable du Centre régional de crise de Wallonie déclarait cependant qu'aucune décision n'avait encore été prise à ce sujet et qu'il restait encore deux mois, à l'époque – vu que nous étions en septembre – pour déterminer comment la Wallonie pouvait réduire sa consommation d'électricité, si nécessaire.

Alors que les campagnes de sensibilisation à destination des citoyens ont été lancées par rapport au risque de pénurie d'électricité, une décision a-t-elle, maintenant, été prise concernant l'éclairage autoroutier ?

Des expériences ou des études permettent-elles de dire qu'il y a davantage d'accidents graves si les autoroutes ne sont pas éclairées et quelle proportion d'électricité par rapport au total à épargner pourrait-elle être ainsi économisée si certains tronçons étaient mis dans l'ombre ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, dès l'annonce, au mois de septembre, des risques de pénurie d'électricité pour cet hiver, j'ai demandé à mon administration, la Direction générale des routes mais également à la Direction générale des voies hydrauliques de mettre en place une stratégie pour, d'une part, assurer les services qui sont les leurs, et ce, malgré la mise en place des zones de délestage et, d'autre part, mettre en place des mesures d'économie d'énergie pour soulager quelque peu la consommation électrique globale belge.

En ce qui concerne la continuité de service, la Direction générale des routes a mis en place des procédures pour assurer la sécurité des usagers et le bon fonctionnement du service d'hiver. En effet, il est bon de se rendre compte que les coupures d'électricité par zones auront aussi comme effet, sur les routes, d'éteindre les installations de signalisation tricolores, les éclairages de tunnels, les panneaux à messages variables, mais viendront également perturber l'accès aux informations dans les districts autoroutiers et routiers chargés d'assurer l'épandage de sel, les opérations de déneigement.

Au niveau des voies hydrauliques, les coupures ont des impacts sur la navigation puisque les ouvrages ne pourront plus être actionnés dans certains tronçons mais également sur les stations de pompage et de démergement qui feront l'objet d'une attention très particulière en cas de coupure pendant une période de

crue.

Concernant les mesures d'économies d'énergie préalables qui pourraient permettre d'éviter les coupures par zones, je m'inscris bien évidemment dans l'effort commun demandé à tout un chacun.

Au niveau des voies hydrauliques, la mesure principale d'économie consiste à arrêter les stations de pompage des écluses en canal pendant les heures de pointe de la consommation.

Au niveau des routes régionales et des autoroutes, l'éclairage est l'équipement le plus consommateur. Cependant, comme vous le précisez très bien, Madame la Députée, on ne peut pas tout couper sans risquer de détériorer la sécurité des usagers, et ce, d'autant plus que la période critique en termes de pointe de consommation correspond à l'heure de pointe sur nos routes et autoroutes.

La mesure que j'ai préconisée consiste à couper ou plutôt ne pas allumer l'éclairage de la berme centrale des autoroutes pendant la période j-7 avant un délestage éventuel, sauf dans les rings de Liège, Charleroi, Bruxelles et Mons et l'échangeur autoroutier de Daussoulx.

Ailleurs, seul l'éclairage des accès et sorties d'autoroutes sera allumé, garantissant la sécurité dans les zones de conflit que sont ces zones de croisement de flux de circulation.

En réalité, ce sont les mêmes éclairages qui sont déjà actuellement coupés de 0 heure 30 à 5 heures 30 toutes les nuits.

Cette mesure permettra d'économiser 7 MWh de pointe énergétique. Même si ce chiffre semble important, il convient de remarquer qu'il reste relativement faible puisqu'il correspond à 0,05 % du pic de consommation global estimé à 13 500 MW et sachant qu'une tranche de délestage a pour but de réduire la consommation globale de 500 MW. Néanmoins, la pratique est à l'effort commun et il me semblait important de faire ce geste citoyen.

D'autres mesures d'économie ont également été proposées, par exemple la coupure pendant tout l'hiver des éclairages des mises en lumière d'œuvres d'art, principalement au centre des giratoires, et des ouvrages d'art, comme des ponts.

Comme la mise en œuvre technique de cette mesure est assez complexe, difficilement réalisable dans des délais aussi courts et que son impact énergétique est assez négligeable, j'ai donc décidé de ne pas investir temps et argent à ce sujet cet hiver.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Defrang-Firket.

Mme Defrang-Firket (MR). - Merci, Monsieur le Ministre. La sécurité des usagers de la route doit rester la priorité. Il n'est pas question de mettre tout le monde dans le noir ni d'occasionner de nombreux accidents de la route, mais c'est important que la population voie que les pouvoirs publics participent à l'effort, comme vous avez dit, comme on en demande un aux entreprises, aux commerces, aux particuliers. C'est quand même un signal, cela a valeur d'exemple et même si c'est dérisoire, c'est un geste qu'il est important d'entreprendre quand même.

**QUESTION ORALE DE M. DESTREBECQ À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA
LUTTE CONTRE LE DUMPING SOCIAL »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Destrebecq à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la lutte contre le dumping social ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE MME BROGNIEZ À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA
SÉCURISATION DE LA RN40 »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Brogniez à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la sécurisation de la RN40 ».

La parole est à Mme Brogniez pour poser sa question.

Mme Brogniez (MR). - Monsieur le Ministre, le cas que je vais évoquer maintenant est connu de votre administration. Il s'agit de la sécurisation d'un virage particulièrement dangereux sur la nationale 40 à hauteur de Villers-le-Gambon qui se situe sur la Commune de Philippeville, en Province de Namur. Ce dernier fait d'ailleurs partie des zones à moyen risque, à moyenne concentration d'accidents répertoriés par la DGO1.

Depuis des années, ce virage en forme de « S » connaît de nombreux accidents. En plus d'être très serré, se trouve, en contre-bas de ce virage, un terrain et un fossé avec un sacré dénivelé. Son autre désavantage est d'être plongé dans le noir total une fois la nuit tombée.

En 2010, le lieu a été le théâtre de deux graves sorties de routes, de la mort de deux personnes et de blessures graves d'une troisième. Pas moins d'une dizaine d'accidents ont été constatés sur une période de

quatre ans. Conscientisé par le problème, le ministre des Travaux publics de l'époque avait donné son accord, sur un projet d'amélioration de la signalisation et de la visibilité.

Dans le courant de l'année 2011, le virage a donc été sécurisé par une double glissière de sécurité et des panneaux réfléchissants. Une nette amélioration a été constatée pendant plusieurs mois. La barrière étant bien arrimée, les véhicules la percutant restaient sur la route et ne dévalaient pas le talus.

Depuis fin 2012, le lieu a à nouveau connu six sorties de route impressionnantes avec des conséquences graves pour les accidentés.

Un nouvel accident a encore eu lieu à cet endroit il y a 15 jours et le jeune conducteur a été gravement blessé.

À force de chocs, les barrières de sécurité ne sont plus consolidées, les panneaux réfléchissants qui se situaient sur ces barrières de sécurité, ont disparu.

Il y a plus de 30 ans qu'une partie du terrain voisin a été expropriée en vue de modifier le tracé de la route, mais le dossier n'a plus avancé depuis. Pourriez-vous nous dire ce qu'il en est de ce projet ? Le cas échéant, la visibilité étant nulle à cet endroit, ne pensez-vous pas que l'ajout de lampes clignotantes, par exemple pourrait améliorer la situation en attendant mieux ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, ma réponse sera brève. Mon administration et moi-même sommes bien conscients de la situation délicate que représente ce virage sur la nationale 40 à Villers-le-Gambon.

Afin de renforcer la sécurité à cet endroit, la signalisation a été complétée d'un panneau « Virage dangereux » et la glissière de sécurité endommagée a été réparée.

Lors de la prochaine campagne de marquage, qui devrait avoir lieu au printemps prochain, la Direction des routes de Namur procédera à la réalisation d'un marquage en route dans cette courbe pour encore améliorer la visibilité à l'approche du virage.

Si cette mesure ne se montrait pas suffisamment efficace, d'autres telles que par exemple des chevrons clignotants ou le placement d'un radar, pourraient être envisagées dans le cadre d'une réunion de la commission provinciale de sécurité routière.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Brogniez.

Mme Brogniez (MR). - De toute évidence, les

quelques travaux qui ont été effectués ne s'avéraient pas tout à fait efficaces puisque, depuis, il y a encore eu un accident. Il faudrait vraiment envisager quelque chose de plus voyant, un marquage plus voyant et travailler sur la prévention à cet endroit.

**QUESTION ORALE DE M. MOUYARD À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « L'ÉTAT
DES PONTS EN WALLONIE »**

**QUESTION ORALE DE M. DERMAGNE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « L'ÉTAT
DES PONTS EN WALLONIE »**

**QUESTION ORALE DE MME LEAL LOPEZ À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR
« L'APPORT DE LA WALLONIE À
L'ENTRETIEN DES PONTS COMMUNAUX »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine :

- de M. Mouyard, sur « l'état des ponts en Wallonie » ;
- de M. Dermagne, sur « l'état des ponts en Wallonie » ;
- de Mme Leal Lopez, sur « l'apport de la Wallonie à l'entretien des ponts communaux ».

La parole est à M. Mouyard pour poser sa question.

M. Mouyard (MR). - Monsieur le Ministre, récemment, une canalisation d'eau qui se trouvait sous un pont sur la E411 s'est détachée et cela a provoqué beaucoup d'embarras de circulation.

Cette mésaventure aura en tout cas permis de remettre en lumière la problématique des ponts wallons puisque, suite à cela, un article de presse fort intéressant a été publié.

Nous apprenons qu'il y a 4 170 ponts à surveiller en Wallonie et je pense que ce sont uniquement les ponts qui dépendent de la Wallonie et que ne sont pas repris dans ces 4 170 les ponts communaux, mais là, vous allez peut-être pouvoir nous en dire plus.

Il y a un service spécifique, chaque ouvrage est surveillé au moins une fois tous les trois ans.

Il y a une classification de A à F de ces ouvrages, A étant les ouvrages qui demandent le plus de surveillance parce qu'étant en mauvais état. C'est là que cela devient

cocasse, parce que l'on nous dit qu'il y a 63 ponts en catégorie A et qu'il faut donc vraiment les surveiller, qu'il pourrait y avoir de graves problèmes rapidement, mais on nous dit que ce ne sont pas les dangereux parce que, finalement, les plus dangereux sont fermés. Je ne sais pas réellement comment il faut interpréter ces statistiques, mais vous allez sans doute nous en dire plus à ce sujet.

Pour ceux qui se trouvent dans une situation critique et que l'on ne ferme pas, on réduit la vitesse ou le tonnage. On doit bien se rendre compte que, pour la réduction de la vitesse ou du tonnage, cela ne peut se faire que par des panneaux indicateurs et il n'y a pas toujours un policier, à chaque entrée de pont, pour se rendre compte si cela est respecté. Il pourrait, à mon sens, y avoir des problèmes.

Dans cet article de presse, le responsable du service qui s'occupe de répertorier ces différents ponts répond à un certain nombre de questions. Il reconnaît, au-delà du bon travail qui est vraisemblablement effectué, qu'il y a un manque de moyens et que ces ouvrages datent de 40 à 50 ans. Faute de moyens, il n'y a aucun travail préventif et on réagit lorsqu'il faut vraiment réagir, dans la rapidité. Comme il n'y a rien qui se fait ou, en tout cas, pas grand-chose de préventif, généralement, cela coûte plus cher à la fin. C'est l'occasion, également, pour lui, de rappeler que, en plus des ponts qui sont surveillés par le SPW, il y a les ponts communaux où, là, il n'y a pas d'intervention automatique du service et que chaque commune est responsable de ses propres ouvrages.

Le SPW a écrit à l'ensemble des communes en se mettant à disposition, s'il le fallait. J'aimerais, à ce sujet-là, savoir si cette mise à disposition se fait de manière gratuite ou, comme n'importe quel bureau d'études, c'est contre rémunération que ces inspections se font. Suite à la lettre qui a été envoyée à chaque commune, malheureusement, il dit ne pas avoir eu beaucoup de réponses à ce stade. Je sais que ce qui se passe dans les communes ne dépend pas de la Wallonie directement, même si nous en avons la tutelle, mais tout accident qui pourrait arriver concerne tout le monde.

J'aurais une dernière question subsidiaire, puisque l'on vient d'en parler. Les fameux 40 millions d'euros que l'on a retrouvés pourraient-ils également servir à cela ou est-ce uniquement, selon votre réponse, pour la réfection de voiries ? Voilà, Monsieur le Ministre. Pouvez-vous nous faire le point sur ce dossier, compléter les éléments qui ont été avancés par la presse et qui sont parfois un peu approximatifs ou pas très clairs, pour que nous puissions avoir une idée précise de la situation et savoir où nous en sommes ? D'avance, je m'excuse auprès de mes deux collègues d'avoir fait le tour de la question de manière complète, parce que je sais qu'après, pour l'avoir déjà vécu, il ne reste parfois plus grand-chose à dire.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Dermagne pour poser sa question.

M. Dermagne (PS). - Monsieur le Ministre, c'est un peu bizarre, pour un avocat, mais je suis souvent économe de mes mots. En tout cas, je tâche de l'être le plus possible. Comme notre cher collègue, M. Mouyard, a abordé la question de long en large, je ferai – une fois n'est pas coutume – miennes ses questions.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Leal Lopez pour poser sa question.

Mme Leal Lopez (cdH). - Monsieur le Ministre, je vois que cette problématique a suscité pas mal d'intérêt, puisque nous sommes trois à poser une question similaire.

(Réaction d'un membre)

Notre réseau routier compte de nombreux ouvrages d'art qui, bien souvent, accusent le poids des ans et nécessitent un contrôle régulier. Si au niveau régional, un service spécifique – le SPW dont on a parlé – répertorie et contrôle les ponts tous les trois ans, il n'en est pas de même au niveau communal.

Afin de les sensibiliser les pouvoirs locaux à cette problématique, le responsable de la Direction de l'expertise des ouvrages du Service public de Wallonie a adressé aux différentes communes un courrier les appelant à réaliser également un cadastre en vue d'évaluer l'état de tous leurs ouvrages d'art. Ce courrier n'a malheureusement pas reçu de très nombreuses réponses.

Cette initiative mériterait cependant un bien meilleur sort. En effet, les autorités communales ne disposent pas toujours de personnel pour en assurer la surveillance et n'en ont pas non plus l'expertise. Il en résulte que, faute d'un entretien régulier, ce sont des travaux lourds et coûteux qui doivent être réalisés en urgence.

Monsieur le Ministre, permettez-moi, dans ce cadre, de vous poser deux questions. Dans un premier temps, envisagez-vous de relancer cet appel aux communes ? Ensuite, ne conviendrait-il pas de proposer aux communes l'établissement de conventions avec la Direction de l'expertise des ouvrages ? Cette dernière pourrait, en effet, apporter aux pouvoirs locaux, une expérience particulière dans le domaine et aurait, de facto, une vision globale de tous les ponts se trouvant sur le territoire régional.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame et Messieurs les députés, effectivement, une conduite d'eau s'est détachée, il y a dix jours, d'un pont surplombant la E411. Fort heureusement, cet incident fut sans

conséquence et n'impliqua aucune victime. Par ailleurs, il concernait une conduite accrochée à l'ouvrage et pas la stabilité générale de celui-ci. Maintenant, même si ce genre d'incidents doit être pris très au sérieux, je me dois de nuancer quelque peu la problématique.

Actuellement, sur les réseaux structurants et non structurants de la Wallonie, plus de 3 800 ouvrages d'art, principalement des ponts et des tunnels, sont recensés. Conformément au règlement concernant la gestion des ouvrages d'art, ceux-ci sont bien inspectés périodiquement, en principe tous les trois ou six ans, mais cette fréquence peut également être adaptée selon les spécificités rencontrées de la structure. Dans un premier temps, il s'agit d'une inspection visuelle complète de l'élément. Ensuite, si la présence d'un défaut est constatée, voire suspectée, une inspection plus élaborée est alors exécutée.

Suite à cela, le département des expertises techniques de mon administration peut répertorier les ponts selon six catégories qui sont, pour votre bonne connaissance :

- le groupe A, les ouvrages avec défauts très importants à réparer en priorité ;
- le groupe B qui inclut les ouvrages avec défauts importants à réparer à court terme ;
- le groupe C, les ouvrages avec défauts à réparer à moyen terme ;
- le groupe D, les ouvrages nécessitant une surveillance rapprochée ;
- le groupe E, les ouvrages en état de service satisfaisant, nécessitant quelques travaux d'entretien ;
- le groupe F, les ouvrages ne nécessitant aucun travail d'entretien.

La catégorie A est donc bien la plus sévère et demande des réparations rapides. Cependant, dans l'attente d'une réfection de la structure, des mesures préventives sont évidemment prises. Une réduction du nombre de bandes de circulation autorisées est un exemple des mesures qui, parfois, sont prises. Quant à leur nombre, il s'élevait dernièrement à 67, en catégorie A, pour plus de 3 800 ponts. Il faut pouvoir aussi mettre les choses en perspective. Il n'y a pas de danger important pour ces ouvrages, puisqu'ils font l'objet d'une surveillance rapprochée, de mesures immédiates et de réparations qui sont programmées.

Notons qu'en fonction des inspections et des réparations effectuées, ce classement est en évolution constante et donc cela n'a pas beaucoup de sens d'en fournir la liste, puisqu'elle change tout le temps. Il est vrai qu'agir avant que les dégradations ne soient trop développées est toujours préférable. C'est pourquoi le budget 2015 octroyé à la réhabilitation des ouvrages d'art du réseau non structurant a été – vous l'aurez sûrement remarqué – augmenté de deux millions d'euros, par rapport à l'année 2014, et ce malgré les contraintes budgétaires actuellement imposées.

À cela, se rajoute également une partie du budget de la SOFICO pour le réseau structurant. Il est utile de rappeler que, sur les 500 millions d'euros investis dans le plan Routes, environ 200 millions d'euros ont été consacrés à la réhabilitation lourde de ponts du réseau structurant. C'est quand même 40 % du montant total, c'est tout sauf anecdotique.

Enfin, rappelons que les 42 districts routiers et autoroutiers de mon administration disposent de baux d'entretien qui permettent d'assurer une action préventive sur les ponts. Je tempère donc un peu les déclarations faites à ce sujet dans la presse, même s'il est vrai qu'il serait toujours utile de disposer de budgets encore plus importants.

Dans vos questions, un deuxième point également a été soulevé, celui relatif aux ponts communaux. Certains les estiment à environ 10 000 et je dis bien « estime » vu qu'il n'existe, à l'heure actuelle, aucun inventaire précis de ces ponts.

Vous avez raison. Un courrier du Service public de Wallonie a bien été envoyé à chaque commune, il y a plusieurs mois, pour proposer l'assistance de mon administration aux pouvoirs locaux. Il est utile de préciser qu'actuellement, suite aux quelques réponses reçues, des projets pilotes de gestion de ponts communaux ont pu être lancés. Dans cette optique, je pense que des initiatives doivent être prises afin de, notamment, sensibiliser les bourgmestres et de développer une stratégie de gestion des ponts communaux.

Je ne manquerai pas d'en discuter prochainement avec mon collègue, M. le ministre Furlan, dont la gestion des pouvoirs locaux fait partie de ses compétences.

Comme vous le voyez, le parc wallon d'ouvrages d'arts est très vaste, mais il ne faut pas perdre de vue que tous nos ouvrages régionaux sont bien inspectés périodiquement. Quant aux ouvrages communaux, le Gouvernement est bien conscient que la situation doit être améliorée. Nous ne manquerons pas d'être collectivement attentifs à l'évolution de ce dossier.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Mouyard.

M. Mouyard (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, pour cette réponse. J'entends bien qu'il y a deux millions d'euros en plus qui ont été mis au budget 2015 pour le réseau non structurant, concernant les ponts, les ouvrages.

Par contre, j'imagine que, si le chef de service dit qu'il n'a pas suffisamment de moyens et que, donc, il ne sait pas faire du préventif – je comprends que vous ayez envie de tempérer ces propos – qu'il ne dit pas cela pour le plaisir de le dire. C'est sans doute qu'il voudrait bien faire plus de préventifs, qu'il affirme – et je pense que c'est logique – que si l'on en faisait plus, in fine, cela

coûterait moins cher et qu'il n'arrive pas à le faire.

Faire plus, quand on ne sait pas le faire, mais que ce que l'on fait est déjà bien fait, tant pis, on verra plus tard. Ici, il dit « non, je n'ai pas assez de moyens, je ne sais pas faire de préventif, donc, in fine, cela coûtera plus cher ». Cela vous coûtera plus cher, cela nous coûtera plus cher, cela coûtera plus cher à l'ensemble des contribuables wallons.

Je ne sais pas – pour ne pas connaître votre budget par cœur – les deux millions d'euros, ce que cela représente dans l'enveloppe globale, mais visiblement, ce n'est pas suffisant.

Vous n'avez pas répondu à une de mes questions, mais je ne vous en veux pas, parce que cela n'était pas inscrit tel quel dans la question que vous avez reçue. Par rapport à cette assistance technique du SPW pour les communes, est-ce payant ? Est-ce un service rendu ? Je ne vous oblige pas à me répondre.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Sous réserve de vérification, j'ai peine à imaginer que ce soit payant.

M. Mouyard (MR). - Cela pourrait éventuellement être une des raisons pour lesquelles les communes ne sont pas plus proactives sur le dossier.

Je reviens à un point important, à mon avis, dans la question que j'ai développée. Ces ponts, qui sont fortement endommagés, qui demandent une attention toute particulière. Je comprends que l'on limite la vitesse et que l'on réduise le tonnage, mais encore une fois, il n'y aura pas un policier en permanence à l'entrée, aux deux entrées de chaque pont. Je pense que, là, il y a un réel danger. Je suis d'accord avec vous pour dire que le nombre de ponts qui sont en catégorie A, par rapport à l'ensemble, est relativement minime, mais il faut avoir la plus grande attention, parce que tout accident qui serait la conséquence d'un non-entretien de ces ponts serait catastrophique, ne serait bon pour personne et surtout pour vous. J'attire donc votre attention sur ce point-là.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Dermagne.

M. Dermagne (PS). - Merci, Monsieur le Ministre, pour ces réponses. Je me réjouis d'apprendre que le budget a été augmenté de deux millions d'euros pour cette année 2015. C'est peut-être une des raisons pour laquelle ce responsable est sorti dans la presse, il n'avait peut-être pas encore connaissance de votre budget 2015.

Ceci étant dit, je reviens plus particulièrement sur la question de la collaboration régionale avec les communes. Il me revient que certaines communes n'auraient pas reçu le courrier. Je vous invite à vérifier ou à doubler ce courrier d'un qui serait à votre signature. Je pense que cela attirerait l'attention de l'ensemble des

mandataires communaux. Il faudrait peut-être préciser la manière dont cette collaboration peut être mise en œuvre avec l'élément que vous venez de donner, à savoir que celle-ci serait – a priori et moyennant vérification – gratuite. Je pense que c'est un élément important pour les municipalistes et un élément qui a tendance à attirer l'attention.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Leal Lopez.

Mme Leal Lopez (cdH). - Je remercie M. le Ministre pour les réponses qui me semblent vraiment satisfaisantes. Je souhaiterais aussi vous dire qu'il est quand même bien de savoir que les ponts régionaux sont bien contrôlés. Je reviendrai plutôt vers vous, dans quelque temps, concernant l'évaluation des essais pilotes que vous allez mettre en place dans certaines communes. Il serait intéressant d'avoir le retour.

**QUESTION ORALE DE M. LEGASSE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE PLAN
HIVER 2014-2015 »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Legasse à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le plan hiver 2014-2015 ».

La parole est à M. Legasse pour poser sa question.

M. Legasse (PS). - Monsieur le Ministre, suite à l'hiver doux de l'année passée, beaucoup de communes de la Région wallonne disposent encore d'une certaine quantité de sel pour faire face à un éventuel hiver rude, cette année. Cependant, il est arrivé, par le passé, qu'une vague de froid mène à une pénurie de sel, au niveau communal, d'autant que toutes les communes n'ont pas la possibilité de conserver leur sel au sec, si je puis dire.

Le plan hiver 2014-2015 a été lancé le 15 octobre dernier et il prévoit que 60 000 tonnes de sel sont actuellement en stock au niveau de la Région wallonne et que 300 000 autres tonnes de sel sont réservées chez les fournisseurs.

Ma question est assez simple. Elle est la suivante. Les communes, en cas de pénurie de sel de déneigement, peuvent faire appel à la réserve de la Région wallonne et se tourner vers ces fournisseurs ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, effectivement, la Région, comme chaque hiver, est belle et bien parée. Suite à l'hiver 2010, la

Région avait créé un marché qui permettait aux communes de s'approvisionner directement chez le même fournisseur de sel, similaire à une centrale de marché.

Si ce fut le cas en 2011 et en 2012 où une quantité était réservée à l'usage des communes, force a été de constater que cette formule n'a pas rencontré le succès escompté, car l'ouverture des marchés régionaux pour de petites quantités à livrer, potentiellement dans 262 communes et donc 262 dépôts, a fait monter les prix de ces marchés, notamment par rapport aux besoins régionaux plus importants et à livrer, eux, dans seulement 42 districts.

En 2011 et en 2012, sur une quantité réservée, respectivement de 15 000 tonnes et 10 000 tonnes uniquement pour les communes, seules respectivement 5 000 tonnes et 100 tonnes ont été commandées par celles-ci. C'est donc 30 % qui ont été commandés en 2011 alors qu'en 2012, c'est seulement 1 % ! Aussi, suite à ce retour d'expérience, depuis 2013, les marchés de fournitures de sel passés par Région ne sont plus ouverts aux communes, puisque cela ne les intéresse guère.

Toutefois, la DGO1 a mis à disposition de l'Union des Villes et Communes de Wallonie un modèle de cahier des charges types pour la fourniture de fondant chimique adapté aux communes. Voilà, Monsieur le Député, pour répondre à votre question.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Legasse.

M. Legasse (PS). - Je regrette, finalement, que les communes n'aient pas utilisé cette procédure, parce qu'elle me paraissait bien efficace et bien pratique. Néanmoins, merci de mettre à disposition des communes le cahier des charges en question, en espérant que, très pratiquement et concrètement, sur le terrain, quand il se posera des problèmes, les directions régionales et responsables de district seront quand même avisées, le cas échéant, échangeant ou prêtant la marchandise pour pouvoir parer au plus pressé, dans certaines situations de crise.

Mme la Présidente. - Je demanderai aux collègues une suspension de séance de trois minutes pour permettre à M. le Ministre de régler une urgence. Nous l'attendons.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 15 heures 18 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 15 heures 26 minutes.

Mme la Présidente. - La séance est reprise.

Nous pouvons reprendre nos travaux.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES (Suite)

QUESTION ORALE DE M. LEGASSE À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « L'OUVERTURE D'UNE LIGNE D'URGENCE POUR LES BOURGMESTRES RELATIVE AUX TRAVAUX PUBLICS »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Legasse à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'ouverture d'une ligne d'urgence pour les bourgmestres relative aux travaux publics ».

La parole est à M. Legasse pour poser sa question.

M. Legasse (PS). - Monsieur le Ministre, plusieurs cas concrets et même un plus particulièrement m'amènent à vous poser cette question à portée générale malgré tout. Il s'agit de travaux sur la E 429 à hauteur de la Commune de Rebecq. J'ai pu constater un certain nombre de problèmes, qu'il s'agisse de taques d'égout, d'éclairages, de signalisations doublées, mais toujours bien présente, et cela, depuis plusieurs mois.

En essayant de me renseigner sur ces travaux et de trouver les responsables, j'ai pu constater, au final, qu'il y avait un réel problème de contact ou de personne de référence. En effet, il nous a fallu faire face à de nombreux interlocuteurs qui se renvoient d'une certaine manière la balle les uns aux autres. Il me semblait qu'il serait opportun de créer, à l'équivalent de ce qui est fait pour les citoyens, une ligne directe pour les autorités communales, plus singulièrement pour le bourgmestre, pour pouvoir un peu centraliser ce type de problématique. D'autres services publics ou parapublics comme les intercommunales, comme ORES, ou dépendantes, ont mis en place ce type de ligne et ce type de service.

Au sujet des travaux sur la E 429, pouvez-vous me dire quand ils seront terminés et si les problèmes d'éclairage et de double signalisation pourront être résolus dans les prochaines semaines ? L'hiver aidant, ce serait quand même opportun.

Par ailleurs, serait-il possible d'instaurer cette ligne d'urgence ouverte aux autorités communales qui permettrait ainsi d'avoir un interlocuteur unique en matière de travaux publics sur les édifices et sur les autoroutes, afin d'obtenir des réponses plus claires et plus précises ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, votre question est très pertinente et je pense qu'il faut d'abord rappeler le rôle de chacun en matière d'urgence sur les autoroutes et les routes régionales, car l'on doit rappeler la différence d'obligations entre les districts autoroutiers et les districts routiers de mon département.

Pour ce qui est des districts routiers, ils sont joignables et interviennent pendant les heures de service, c'est-à-dire en semaine entre 7 heures 30 et 16 heures. Ils sont à même de pouvoir renseigner aisément les services communaux sur leurs demandes. Une visite sur le site de la DGO1 permettra de vous renseigner sur les personnes de contact. En dehors des heures de service, c'est le bourgmestre et les services communaux qui sont garants de la sécurité sur leurs territoires.

Ce n'est qu'en service d'hiver, du 15 octobre au 15 avril, que les districts routiers organisent une permanence en continu. Ceux-ci sont alors joignables et rappelables par le centre PEREX et ce uniquement pour des missions de viabilité hivernale – de la neige, du verglas, et cetera.

Pour ce qui est des districts autoroutiers, suivant la loi sur le statut spécial des autoroutes, seule mon administration, par délégation, est compétente en matière de sécurité sur autoroute, pas le bourgmestre. Ce dernier n'intervient qu'en cas de mise en œuvre de plans catastrophes.

En cas d'urgence sur autoroutes et certaines routes à grand gabarit où intervient la Police fédérale de la route, un service disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 est établi suivant le rôle dit « d'interventions urgentes ». Ce service est appelé uniquement par le Centre PEREX, en lien avec les services de secours.

Dans les limites évoquées ci-avant, l'interlocuteur unique en cas d'urgence sur les autoroutes et routes régionales existe déjà, c'est le centre PEREX qui est joignable 24 heures sur 24, au numéro : 081/21.96.00 – uniquement pour les bourgmestres – le grand public devant, quant à lui, s'adresser au : 0800/11.901.

Si le problème n'est pas urgent, il vous est loisible de vous adresser auprès de la Direction territoriale des routes et les districts qui en dépendent pour toute question ayant trait à la voirie ou à la Direction des équipements électromécaniques pour toute question ayant trait, entre autres, à l'éclairage ou aux feux de circulation.

Concernant les problèmes situés sur la E429 que vous évoquez et qui font suite à une réunion que vous avez eue avec mon administration, la Direction des routes de Mons a introduit un bon de commande pour le remplacement des grilles d'avaloir. La Direction des équipements électromécaniques du Hainaut et du

Brabant wallon va, quant à elle, procéder au remplacement des luminaires en panne.

Ce remplacement devrait avoir lieu fin janvier, début février, compte tenu des interventions déjà programmées dans d'autres secteurs.

Enfin, mon administration est bien consciente que des doublons peuvent exister entre les anciens panneaux de signalisation rétroéclairés et les nouveaux modèles rétro-réfléchissants. L'enlèvement des anciens panneaux est programmé dans les prochaines semaines.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Legasse.

M. Legasse (PS). - Je me réjouis que M. le Ministre ait glané un maximum de renseignements et puisse me répondre aussi précisément. J'espère simplement que le planning qu'il a évoqué sera respecté parce que je ne manquerai pas de le lui rappeler, même si je trouve que ce n'est pas le lieu opportun et idéal pour ce genre de sous-localisme. Néanmoins, il faut parfois en arriver là.

**QUESTION ORALE DE M. HAZÉE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA MISE
EN ŒUVRE DU DÉCRET DU 6 FÉVRIER 2014
RELATIF À LA VOIRIE COMMUNALE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Hazée à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la mise en œuvre du décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale ».

La parole est à M. Hazée pour poser sa question.

M. Hazée (Ecolo). - Monsieur le Ministre, en 2011, nous avons adopté un décret visant à modifier la loi du 10 avril 1841. Cette modification a constitué un pas important en matière de protection des sentiers et chemins vicinaux, puisque, depuis 1841, les chemins et sentiers vicinaux pouvaient être fermés et définitivement acquis par leur propriétaire privé si ce dernier parvenait à prouver que le passage n'avait plus été assuré depuis 30 ans – la fameuse prescription trentenaire. Le décret de 2011, qui a d'ailleurs été porté par des élus issus de l'ensemble des groupes représentés au Parlement, à l'époque, a mis fin à cette prescription trentenaire.

Ce décret a été en quelque sorte relayé par un décret beaucoup plus large, adopté, à l'initiative du Gouvernement, en date du 6 février 2014, relatif à la voirie communale et qui a remplacé la loi du 10 avril 1841. Ce décret est porteur d'une ambition de modernisation pour notre Région. Il ne s'agit, évidemment, pas seulement de mobilité ou d'aménagement du territoire. Là derrière, comme

l'indiquait, d'ailleurs, l'ASBL Sentiers.be, à l'occasion, de son colloque, en avril dernier, il y a aussi d'autres politiques : les sports, le patrimoine, le paysage, la biodiversité, l'agriculture, le tourisme, une série de dimensions.

Neuf mois plus tard, Monsieur le Ministre, je souhaitais faire le point avec vous sur la mise en œuvre de ce décret. Il prévoit une série d'arrêtés d'exécution. Un grand nombre sont facultatifs et une série de choses peuvent être ajoutées par le Gouvernement pour préciser un certain nombre de modalités et puis certains sont nécessaires à la mise en œuvre du décret.

Monsieur le Ministre, dès lors, où en sommes-nous dans les arrêtés d'application du décret ? Comment évolue le processus d'actualisation et d'inventaire de l'atlas des voiries communales ? Des communes pilotes ont-elles été sélectionnées ? De quelles communes s'agit-il ? Dans quel délai pourrait-il, finalement, être conclu ? Là derrière, quand pourront entrer en vigueur les articles 49 à 53 du décret dont la mise en œuvre est suspendue à la réalisation de ce travail ?

Enfin, l'identification des comités locaux qui est également prévue a-t-elle été menée à bien ? Voilà toute une série de questions par rapport à ce décret.

Par ailleurs, et en rapport avec cette problématique des sentiers et chemins vicinaux, une décision récente du conseil communal de La Bruyère a, par ailleurs, suscité mon étonnement. En effet, la majorité au sein du conseil a décidé de ne pas interjeter appel contre un jugement rendu par la justice de paix d'Éghezée, en date du 26 mai 2014, estimant que la preuve de l'existence d'une servitude d'utilité publique à Rhisnes, le sentier 34, n'avait pas été rapportée par la commune.

Cette décision est étonnante puisque les conseils de la commune suggéraient d'interjeter appel de ce jugement, partant, notamment, du principe que diverses pièces produites par la commune avaient été mal ou pas du tout analysées par l'autorité judiciaire. Le point avait, d'ailleurs, été inscrit par le collègue à l'ordre du jour du conseil communal pour finalement être écarté – ce qui est assez rare, vous en conviendrez.

Ce renoncement apparaît comme regrettable tant sur le plan de la revalorisation des modes de déplacement doux que la réhabilitation d'un patrimoine collectif en l'espèce, à Rhisnes. Quelle est votre position, Monsieur le Ministre, votre appréciation par rapport à cette décision du Conseil communal ?

Ce jugement non contesté alors qu'il était vraisemblablement contestable ne risque-t-il pas d'ouvrir une jurisprudence dommageable par rapport à l'intérêt public ? Voilà un autre élément subsidiaire que je voulais soumettre à votre appréciation, avec les deux éléments dans la même question.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre

Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, pour la mise en œuvre du décret de février 2014 dont vous parlez, un projet d'arrêté d'exécution est actuellement en cours de finalisation au sein des services de la Direction générale des routes.

Ce projet d'arrêté poursuit divers objectifs, parmi lesquels on peut d'ores et déjà citer : fixer le contenu du plan d'alignement et du plan de délimitation ; déterminer les actes et travaux dispensés de l'accord préalable du Conseil communal ; déterminer les éventuels documents complémentaires à joindre au dossier de demande d'ouverture, de modification ou de suppression de voirie ; préciser les modalités d'instruction des recours contre les décisions de création, de modification ou de suppression de voirie ; préciser ou compléter la liste des informations détaillées contenues dans le futur Atlas des voiries et déterminer la façon dont ces informations sont organisées et communiquées ; fixer la méthodologie et le calendrier de l'actualisation du réseau ; avoir la faculté d'arrêter les modalités de calcul du coût de la remise en état des lieux lorsque les travaux sont exécutés par le personnel communal ; déterminer les modalités de perception immédiate et d'indexation de la somme et encore fixer la date d'entrée en vigueur des articles relatifs à l'Atlas.

Un test pilote devrait être mis, d'ailleurs, en place pour évaluer et finaliser les processus.

Je vais, dès lors, explorer les pistes pour créer l'Atlas des voiries communales en fonction des ressources budgétaires disponibles : créer éventuellement une nouvelle plateforme, recourir à la banque de données routières de mon administration ou envisager d'autres solutions avec le Département de la Géomatique du Service Public de Wallonie.

Ce département avait initié une réflexion pour développer une application informatique, mais, lors d'une réunion organisée à ce sujet le 8 août 2013, mes services avaient suggéré de réfléchir à un développement de la banque de données routières existante.

Concernant le jugement rendu par la justice de paix d'Éghezée, je n'ai pas eu connaissance de celui-ci, ni des tenants et aboutissants du dossier. Je ne puis donc émettre un avis sur ce cas. Il appartient à la commune d'estimer si elle dispose des moyens de preuve suffisants pour établir l'existence d'une servitude d'utilité publique.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Je remercie M. le Ministre pour ces éléments de réponse. On avance, pas à pas.

Cette question a, sans doute aussi, le but avoué de rappeler la préoccupation et donc une petite attention à

notre mesure à ce dossier qui, à sa mesure, a une certaine importance par rapport à cet enjeu des sentiers et, plus largement, des voiries. Je note donc que l'arrêté est en voie de finalisation. C'est, évidemment, une première bonne chose.

Je note que les tests pilotes, eux, sont un peu moins avancés que je ne l'espérais, puisque les éléments n'ont pas encore été tout à fait précisés.

Je ne peux qu'encourager le ministre à donner toute son attention à cet enjeu.

Pour ce qui concerne La Bruyère, j'entends la réponse prudente ou prudentissime du ministre. Sans m'appesantir sur le cas en tant que tel, j'invite l'administration du ministre à examiner ce qu'il en est pour éviter que, par succession de jurisprudence, il y ait des évolutions préjudiciables au-delà du seul dossier de La Bruyère qui ne relève pas en lui-même de notre Région.

**QUESTION ORALE DE MME DE BUE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR
« L'INTERDICTION DE DÉPASSER DES
CAMIONS »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme De Bue à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'interdiction de dépasser des camions ».

La parole est à Mme De Bue pour poser sa question.

Mme De Bue (MR). - Monsieur le Ministre, je voulais vous interroger sur cette interdiction de dépasser des camions. C'est une règle qui n'est pas toujours bien comprise, qui n'est pas toujours très lisible non plus, qui est aussi appliquée de manière différente au niveau européen.

Par exemple, l'interdiction de dépasser sur les routes et autoroutes de deux fois deux bandes pour les camions chez nous n'est pas une interdiction généralisée. Il existe des zones délimitées par la Région où les camions peuvent dépasser et d'autres pas. Il me revient qu'il y a parfois un manque de compréhension, particulièrement dans le chef des chauffeurs étrangers, puisqu'il y a aussi un problème de lisibilité et de localisation de certains panneaux.

Y a-t-il une réflexion en cours pour le moment au niveau de vos services ? Y a-t-il une annonce plus régulière de ces interdictions par des panneaux placés sur les autoroutes et les routes de Wallonie ?

Une information à l'attention des conducteurs

étrangers est prévue ? Qu'en est-il ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, je suis tout à fait d'accord avec vous sur le fait que cette règle, belge, d'interdiction généralisée de dépasser pour les camions sur autoroute à deux fois deux bandes, sauf où cela est autorisé, est peu claire et peu comprise par les transporteurs, spécifiquement par les étrangers. Nous en avons encore fait le constat lors des réunions tenues à mon cabinet avec les Fédérations de transporteurs.

Le Code de la route a fait l'objet de travaux de révision. Un projet de Code de la route révisé a été présenté à la Commission fédérale de sécurité routière en 2011. Parmi les changements avalisés par toutes les parties, figure la suppression de cette interdiction de dépasser des camions sur les chaussées comportant deux bandes de circulation dans la direction suivie.

Le principe d'interdiction totale et d'utilisation d'un signal autorisant localement de dépasser est par ailleurs contraire à la Convention de Vienne.

Les événements institutionnels du Fédéral ont fait que la révision du Code de la route ne s'est pas finalisée.

Notons que la révision du Code de la route est reprise dans le programme du gouvernement fédéral. J'attends donc impatiemment que la nouvelle ministre de la Mobilité s'attache à cette tâche. J'y resterai attentif et n'hésiterai pas à le rappeler si cela ne se fait pas rapidement, mais je ne doute pas qu'elle aura davantage votre écoute que la mienne.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme De Bue.

Mme De Bue (MR). - Comme vous vous êtes vous-même positionné comme étant très ouvert au dialogue et particulièrement attaché au principe de loyauté fédérale, je ne manquerai pas que vous serez constructif dans ce domaine.

**QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR
« L'ÉLARGISSEMENT DU RING WALLON DE
BRUXELLES »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'élargissement du ring wallon de Bruxelles ».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). - Monsieur le Ministre, vous n'ignorez pas que le ring de Bruxelles est en partie wallon puisque, pour y accéder, il faut passer par la Wallonie ; du moins si on y accède par la Wallonie entre Waterloo et Bruxelles. Je pense pouvoir prendre de nombreux navetteurs à témoin : c'est tous les jours la galère, le calvaire, l'horreur même – on pourrait employer d'autres superlatifs – tellement les deux bandes de part et d'autre sont encombrées.

Vous avez vu que même les Flamands ont décidé d'élargir le ring partie flamande qui permet d'accéder à Bruxelles. Ma question est simple, c'est de faire le point avec vous, non pas sur les intentions du ministre, je sais que l'on n'interpelle pas un ministre sur ses ambitions, mais sur les ambitions et les projets du ministre en la matière.

Vous semble-t-il possible, de manière assez brève ou à brève échéance, de retravailler ce tronçon ? Il y va de l'intérêt de la Wallonie, mais également un intérêt à la fois social et économique quand on connaît le dynamisme du Brabant wallon et des liens entre Bruxelles et le Brabant wallon et la Wallonie en particulier.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, je tiens tout d'abord à vous rassurer – tant que faire se peut. Il n'a jamais été dans mes intentions, ni celles d'ailleurs de mon prédécesseur aux Travaux publics, d'abandonner une partie du territoire wallon.

Au contraire, mon objectif est bien de prendre en compte tous les enjeux stratégiques et économiques de l'ensemble de la Wallonie.

Le ring de Bruxelles est, en effet, on ne peut plus saturé. Néanmoins, des études de mobilité ont démontré, d'une part, que les problèmes principaux de ce ring ne se situent pas sur son tronçon wallon et, d'autre part, que l'élargissement de la partie wallonne n'est pas une des solutions les plus efficaces, et ce d'autant plus s'il n'y a pas d'augmentation de la capacité du carrefour Léonard, situé sur le réseau flamand.

En effet, d'autres propositions, basées par exemple sur la gestion dynamique du trafic, l'amélioration de l'offre ferroviaire pour la traversée de Bruxelles ou la mise en place de mesures favorisant le covoiturage, semblent être pertinentes et réalistes en termes budgétaires et devront faire l'objet d'études plus approfondies.

Quoi qu'il en soit, cet enjeu de mobilité, comme tant d'autres pour l'ensemble de la Wallonie et en particulier dans le Brabant wallon, sera pris en compte lors de

l'élaboration du futur plan Infrastructures qui poindra bientôt à l'horizon.

Pour le surplus, si vous avez des questions de stricte mobilité, n'hésitez pas à contacter mon collègue, le Ministre Di Antonio.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Je prends note de la réponse du ministre qui placera ce tronçon dans le plan Infrastructures. C'est pour moi un dossier stratégique.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Cela fera partie de la réflexion, je n'ai pas encore dit qu'il allait y être d'entrée de jeu.

M. Crucke (MR). - Je vous engage à le placer dans le plan Infrastructures.

Je n'ai pas connaissance des études que vous évoquez, je ne vais pas allonger la réplique, mais il serait intéressant d'en disposer, que vous nous les communiquiez. On peut aussi les lire et on pourrait peut-être vous aider en termes de réflexion après les avoir lues.

**QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « L'ÉTAT
DÉPLORABLE ET DÉLAISSÉ DE LA RN60
ENTRE FRASNES ET RENAIX »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'état déplorable et délaissé de la RN60 entre Frasnès et Renaix ».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). - Monsieur le Ministre, comme Waterloo est la porte d'entrée de la Wallonie à Bruxelles, Frasnès est la porte d'entrée et de sortie vers la Flandre.

Je vous avoue que je commence à être agacé, après le nombre de rappels que j'ai faits au ministre précédent, à l'administration, tout qui veut qui a une once de compétences dans ce dossier, depuis des années. Je ne vous fais pas le reproche du fait que cela n'avance pas ici en quelques semaines, puisque vous avez largement été précédé par d'autres personnes.

Quand on quitte la Flandre à Renaix pour arriver en Wallonie ou quand on regagne la Flandre en partant de la Wallonie, c'est à pleurer de voir ce tronçon qui est effectivement très fréquenté, mais surtout de voir l'état dans lequel il se trouve.

Je ne parle pas des pistes cyclables qui n'en ont plus que le nom, totalement abandonnées, la végétation partout. Il faut que j'envoie les ouvriers communaux pour couper ; et encore, ils n'ont pas à le faire, ils ne sont pas responsables de cela.

Je ne parle pas non plus de la saleté qui s'y retrouve. J'envoie aussi de temps en temps des étudiants durant les mois de juillet et août le faire, avec des risques pour leur sécurité.

Je ne parle pas des indications et poteaux qui sont de travers, jamais remplacés.

Je vous parle par contre de cratères, c'est une route lunaire. Il y a plus de huit jours, les responsables communaux ont été interpellés le dimanche soir par les responsables de la police fédérale pour signaler qu'il y avait un trou assez important et qu'il fallait réparer tout de suite. J'apprends en plus qu'il n'y a pas de service de garde le dimanche au SPW.

J'avais deux solutions : soit je fermais cette route et cela voulait dire que tous les camions passaient à travers les villages. Vous savez comme moi, vous qui êtes bourgmestre, ce que cela représente comme doléance dès le lendemain, mais aussi comme tracas lorsque l'on « fout les routes en l'air ». Soit, ce qui a été fait par le responsable des travaux sans mon autorisation d'ailleurs, on accomplissait le travail.

Je vous ai envoyé la facture depuis lors. Vous direz à votre administration que ce que les uns ne font pas, les autres font.

Peut-on continuer ainsi ?

Cerise sur le gâteau, cela fait trois ans que j'avertis M. Nollet – c'est maintenant Mme Milquet – qui nous a permis de construire une nouvelle école en immersion. Je vous ai parlé de la Flandre, on est à côté. Il y aura 500 élèves qui fréquenteront, dès le 1er septembre de l'année prochaine, cette école située le long de ce tronçon. L'école est terminée, on va pouvoir rentrer. Toutes les promesses faites par rapport à l'accessibilité de cette école en termes de sécurité pour la route n'ont pas été respectées. Rien n'est fait, si ce n'est des réunions de temps en temps, mais ce ne sont pas les réunions qui font avancer les travaux.

J'ai l'impression du contraire : plus on fait des réunions, moins on avance.

Donc, Monsieur le Ministre, c'est un coup de gueule, vous l'avez bien compris. Moi, j'ai confiance en la manière que vous traitez ce dossier. Je n'ai jamais été déçu pour l'instant, en tout cas sur la manière dont on a pu collaborer ensemble, mais je ne vous demande pas pour faire plaisir à M. Crucke, que les choses soient claires, j'ai d'autres plaisirs dans la vie. Je vous le demande pour tous ceux qui prennent ce tronçon, je vous le demande pour ces enfants et ces parents qui ont

un projet merveilleux et qui vont pouvoir entrer dans les écoles, mais qui demain se diront que l'on a un retard dans la sécurité. N'hésitez pas, si vous voulez d'autres explications, à me recontacter. Je n'aime pas personnaliser les dossiers, ni parler de ma commune au Parlement, mais cette fois-ci, il me semblait que je n'avais plus l'occasion de faire autrement.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, vous êtes absout d'avoir évoqué le nom de votre commune, ne vous inquiétez pas. Je ne fais pas partie de ceux qui cela choque.

(Réaction de M. Crucke)

Mon administration a bien conscience du mauvais état de la Nationale 60 entre Frasnes et Renaix.

Un projet de réhabilitation figure d'ailleurs dans les programmes depuis plusieurs années, vous l'avez rappelé, sans que celui-ci ait pu être concrétisé, ceci en raison des autres dossiers prioritaires et en fonction des moyens disponibles.

Concernant la permanence de mon administration, je vous renvoie vers la réponse faite en cette séance à la question de vos collègues, le député Legasse. J'ai, par ailleurs, bien reçu votre courrier en tant que bourgmestre de Frasnes à ce sujet, notamment l'intervention des services communaux, le dimanche 30 novembre dernier. J'y apporterai une réponse précise, en particulier au sujet de la prise en charge par la Wallonie des prestations communales.

En ce qui concerne la remise en état de la voirie, je la considérerai avec toute l'attention voulue lors de l'affectation prise des moyens budgétaires disponibles en 2015 – moyens qui, pour être disponibles, doivent être votés ; je ne doute pas que vous veillerez à le voter demain – notamment en tenant compte de l'ouverture récente de la nouvelle école communale. Le dossier figurera notamment – je le dis honnêtement – en raison de son ancienneté et de l'urgence d'une intervention en bonne place de la liste des dossiers qui me seront soumis et parmi lesquels je devrai faire un arbitrage.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Je remercie M. le Ministre pour sa réponse. Elle est en plus objective par rapport aux éléments qui ont été évoqués, à savoir la longueur que prend ce dossier et le nombre de promesses qui ont été effectuées. Je lui ai promis un petit dossier, je vais donc le lui remettre. Je ne vais pas faillir à ma réputation ni à mes engagements.

J'ai bien compris qu'il devra arbitrer. Je l'engage non seulement à arbitrer, mais je l'invite même sur place,

avec ou sans caméra, avec ou sans journaliste, matin ou soir, il y a toujours du monde et des cratères sont toujours là, mais je vous le dis, je ne réparerai plus un trou sur cette route. Cela, c'est terminé, on m'a assez eu à ce petit jeu-là. Donc, un homme averti en vaut deux aussi, cela vaut également pour un ministre.

**QUESTION ORALE DE M. LEGASSE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR
« L'EXTENSION DU PORT DE CLABECQ »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Legasse à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'extension du port de Clabecq ».

La parole est à M. Legasse pour poser sa question.

M. Legasse (PS). - Monsieur le Ministre, j'avais hésité, en son temps, à poser une question sur le contournement de Tubize, mais ici, je n'ai pas pu m'empêcher de poser cette question sur le port de Clabecq.

Comme indiqué dans la presse de ce week-end, les travaux visant l'extension du port de Clabecq vont pouvoir commencer prochainement. Il y sera créé notamment une dalle de stockage extérieure de quelque 6 000 mètres carrés, ce qui n'est pas rien, vous en conviendrez. C'est à la fois une bonne et une moins bonne nouvelle. C'est évidemment une bonne nouvelle, on peut la saluer parce que cela permet de développer le transport fluvial et de diminuer ainsi les camions sur les routes, améliorant donc la mobilité et la sécurité ; accessoirement, cela permet aussi de ne pas creuser de cratère.

Seulement, un aspect lié à ces travaux est quand même préoccupant. Cette région du Brabant wallon est régulièrement victime d'inondations – vous n'êtes pas sans le savoir – comme en novembre dernier où ce fût particulièrement spectaculaire. Il est établi que la cause de ces inondations réside dans le fait que, en cas de fortes pluies, beaucoup trop d'eau arrive trop vite dans le canal. Celui-ci n'arrive plus à absorber ces immenses quantités d'eau et il déborde, inondant caves et maisons, faisant de très nombreux dégâts considérables et constituant donc des catastrophes pour les habitants de la sous-région des quelques communes avoisinantes. Dans le cas présent et plus précisément, la dalle de stockage qui sera construite se situera dans cette zone inondable et accentuera ainsi l'imperméabilité de cette zone.

Selon plusieurs études sur le sujet, il est prouvé qu'un des facteurs aggravants est l'imperméabilisation des sols et l'urbanisation croissante, les sols n'absorbant plus assez d'eau de pluie. Ce sera donc le cas avec cette

date également.

Ma crainte, Monsieur le Ministre, est que cette immense dalle – vous l'aurez compris – qui sera construite en zone inondable le long du canal, n'augmente de manière trop importante et trop considérable l'imperméabilisation des sols et n'aggrave la situation relative aux inondations. Cette crainte est très largement partagée par la population d'Ittre, de Rebaix et de Tubize, et d'autres communes avoisinantes. Vous avez d'ailleurs dû recevoir un courrier de plusieurs associations, plus singulièrement une d'entre elles SOS inondations Tubize.

Mes questions sont dès lors les suivantes. Ce facteur a-t-il été pris en compte dans les plans de construction de l'extension du port de Clabecq ? Si oui, pouvez-vous nous donner des détails de ce qui a été prévu afin de lutter contre l'aggravation de la situation en matière d'inondations ? Sinon, prévoyez-vous de prendre des mesures à ce sujet ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, je suis vraiment content de votre question. Vous faites écho à différents articles de presse relayant des propos alarmistes d'une association locale SOS Inondations. Je vais donc avant tout corriger une énorme méprise de la part de cette association dans la localisation des aménagements prévus.

Le terrain sur lequel le port de Charleroi va construire une dalle est situé entre la dalle du port de Clabecq et la dalle CETRAVAL. On n'est donc pas du tout à l'endroit mentionné dans la presse, qui est situé plus en aval sur le site dit SOCOL. Je déplore fortement que des informations erronées aient été diffusées sans aucune vérification auprès des services compétents de la Région. Ceci revient à alarmer inutilement la population et décrédibilise l'association concernée.

Ce malentendu étant dissipé, revenons au dossier du port de Charleroi. L'intervention de la Région wallonne à concurrence de 821 876 euros hors TVA dans le coût du marché de travaux relatif à l'aménagement de la zone portuaire de Tubize vise l'extension du quai de Clabecq. Je le répète, on parle d'une zone se situant entre la dalle du port de Clabecq et la dalle CETRAVAL.

En ce qui concerne l'hydrologie du site, l'évacuation des eaux se fait via le réseau d'égouttage qui se rejette dans la Sennette. À ce titre, le permis d'urbanisme a été délivré, il y a près de deux ans, à la société Gobert, concessionnaire du site. Le permis ne fait état d'aucun préjudice quant à la situation hydrologique du site. L'autorité compétente a estimé, sur base de l'ensemble des avis qu'elle a recueillis, que le projet du port de Charleroi n'impacte pas les niveaux d'eau du canal et de

la Sennette en cas de crue. Je rappelle aussi que le permis n'a pas fait l'objet de recours.

Pour la suite de la réalisation de la dalle, les travaux sont prévus début de l'année 2015.

Quelques mots maintenant en ce qui concerne l'aménagement du terrain SOCOL, situé plus en aval du canal Charleroi-Bruxelles.

Les travaux prévus pour ce site envisagent la création d'un quai et d'une dalle, ainsi que la rectification du cours de la Sennette. Une reconnaissance du site en zone d'activité économique a été sollicitée.

Compte tenu des travaux de modification du lit de la Sennette, mon administration a stipulé dans sa réponse que le périmètre de reconnaissance est une zone sensible au niveau hydrologique et qu'à ce titre il y aurait lieu de prévoir une étude hydraulique globale du site afin de déterminer la nécessité éventuelle de la création d'un bassin d'orage.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Legasse.

M. Legasse (PS). - Je pense qu'il serait utile que nous allions, vous et moi, et je vais faire, comme M. Crucke à l'instant, vous lancer l'invitation sur le site, parce que s'il y a effectivement sans doute une méprise quant à la localisation, il n'en est pas moins vrai que la zone est particulièrement sensible et que toute modification importante sur la zone en termes d'imperméabilisation, qui plus est de rectification du cours, de l'un ou l'autre cours d'eau qui se jette dans la Sennette a des conséquences importantes.

Donc, je me permets, en tant qu'acteur du contrat de rivière Seine et en tant que, non pas expert, mais malgré tout connaisseur de la région, de vous inviter sérieusement à reconsidérer certains éléments, en tout cas à venir éventuellement sur place, que nous puissions visualiser ensemble la situation, parce qu'elle est particulièrement périlleuse.

Qu'un permis a été délivré il y a deux ans, avant deux événements tragiques, cela ne me rassure pas pour autant.

**QUESTION ORALE DE M. HENRY À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE PETIT
ÉOLIEN »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Henry à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le petit éolien ».

La parole est à M. Henry pour poser sa question.

M. Henry (Ecolo). - Monsieur le Ministre, il y a environ un an, votre prédécesseur aux infrastructures annonçait en grande pompe sa volonté de développer le petit éolien. Afin de lancer cette technologie encore expérimentale, il entendait remplacer une partie des 60 000 poteaux d'éclairage existant le long du réseau autoroutier et des voies navigables de Wallonie par des poteaux dits « full options », c'est-à-dire contenant des radios, des caméras de surveillance, des boucles de comptage, d'éclairage dotés de petites éoliennes.

Une *task force* a été mise en place et chargée de réfléchir sur le sujet. Au printemps, mon ancien collègue et votre collègue aujourd'hui, avait annoncé le lancement d'expérience pilotes sur quatre sites afin de permettre une démonstration grandeur nature, à savoir 30 petits mâts de 50 kWh qui devaient être testés le long du plan incliné de Ronquières, aux ascenseurs de Strépy, à proximité des écluses de Péronnes sur le canal Nimy et sur l'échangeur de Daussoulx. Trente mâts pour 12 750 MWh/an. Un test qui devait avoir lieu au mois d'août. Nous sommes au mois de décembre, il semble qu'un certain retard a été pris et qu'un appel d'offres a été lancé – si j'en crois la réponse que votre collègue M. Furlan a pu faire également à cette question – et pour lequel une seule société a répondu. Vous avez la tutelle sur le réseau d'infrastructure. Dès lors, vous n'êtes pas le ministre de l'énergie. C'est la raison pour laquelle j'ai interrogé chacun des deux ministres pour leurs compétences.

En tant que ministre ayant la tutelle sur le réseau d'infrastructures, comment allez-vous maintenant gérer ce projet ? Qu'en est-il de cet appel d'offres et de son suivi ? Comment peut-on expliquer qu'une seule entreprise a remis offre et est-ce que cela ne pose pas problème par rapport au marché lui-même ? Quels sont surtout le phasage et les objectifs attendus désormais de ce développement du petit éolien qui annonçait tout de même une solution miraculeuse pour la fourniture d'énergies renouvelables. Il semble que cela soit un peu étalé dans le temps. Je voudrais savoir quel est désormais le phasage et en tout cas, pour ce qui concerne le développement le long des infrastructures, le phasage attendu, les objectifs, l'efficacité économique et le plan d'actions du Gouvernement et de la SOFICO dans ce dossier ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, mon prédécesseur Carlo Di Antonio a effectivement lancé l'appel d'offres dont vous faites état. Il s'agit d'un marché conjoint SOFICO-DGO2 car les sites, par ailleurs choisis pour leur capacité d'autoconsommation et pour une bonne exposition au vent ne se trouvaient pas tous sur les territoires

concedés à la SOFICO.

Vous connaissez l'état des finances publiques et plus particulièrement les faibles capacités d'investissements de la Wallonie. Vous savez aussi que lancer de nouvelles technologies n'est pas chose aisée. Dans ce contexte, dans le cadre d'une bonne gestion des finances publiques, mon prédécesseur n'a voulu prendre aucun risque pour ne pas être confronté aux mêmes péripéties que celles que nous avons connues dans d'autres dossiers énergétiques. Le cahier des charges mis en œuvre imposait que les investissements, les charges d'entretien et la totalité des frais soient à charge des soumissionnaires.

Par ailleurs, de nombreuses exigences de qualité et de garanties accompagnaient le marché. Dans ce projet, tout a été fait pour que la Région ne débourse pas un euro et ne retire que du bénéfice. Convenez que cela n'est déjà pas mal pour un projet expérimental. Faire du bénéfice dans le cadre d'une recherche en innovation n'est pas si courant. Comme vous le voyez, les choses ont été mises en œuvre pour ne pas faire prendre le moins risqué à la Région. Pour le soumissionnaire, il ne s'agissait plus de faire face à une simple vente de matériel, mais bien de s'engager sur un partenariat à très long terme où tous les risques sont à sa propre charge. Ce niveau d'exigence a sans doute refroidi certaines sociétés, convenons-en. Aussi, une seule offre a été rentrée et est actuellement à l'analyse de l'administration.

Nous avons un consortium prêt à investir dans ce projet et dans cette technologie. Je ne peux pas trop vous en révéler plus pour l'instant puisque comme je vous l'ai dit, la soumission est actuellement à l'analyse. Je veux respecter les procédures administratives en vigueur. Je m'exprimerai probablement de manière plus complète lorsque cette analyse aura été effectuée.

Ce que je peux quand même vous révéler aujourd'hui, c'est qu'en ce qui concerne les demandes de permis, celles-ci sont prévues à charge du soumissionnaire. Cette façon de faire destinée à pallier le fait qu'en fonction des soumissionnaires et du caractère innovant du marché, une grande variété de matériel pouvait être proposé. Vous conviendrez que dans ces conditions, il est difficile de demander un permis et a fortiori de l'accorder, avant de connaître le matériel utilisé.

Ce qui sera proposé de construire correspondra complètement à la réalité du matériel que l'on compte réellement mettre en place.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Henry.

M. Henry (Ecolo). - Merci Mme la Présidente. Monsieur le Ministre, vous dites d'une certaine façon que votre prédécesseur et puis vous-même avez voulu avoir une certaine prudence dans le développement de

ce projet. C'est à tout le moins une prudence qui n'a pas été observée en termes de communication publique. Je crois me souvenir que ce dossier a été présenté comme relativement miraculeux par rapport au développement de l'énergie éolienne.

Je rappelle qu'à la demande de votre collègue, on a inscrit à l'époque dans la trajectoire développement renouvelable : 200 GWh pour le petit éolien. Comment allez-vous faire pour y parvenir à ces 200 GWh qui sont quand même une toute petite partie du renouvelable d'ici la fin de la législature, si aujourd'hui, vous n'avez pas encore une seule petite éolienne, un seul permis et que vous n'avez qu'un projet pilote. Certes, une entreprise a postulé. Le marché était peut-être trop difficile. Je peux comprendre. Il faudra sans doute analyser l'offre. Ce n'est pas tout à fait rassurant, si vous avez une seule expérience pilote de 30 mâts qui à ce stade n'en n'est encore qu'à l'analyse de l'offre. Vous ne dites rien en ce qui concerne le phasage et vos intentions en termes de projection pluriannuelle et de développement le long des infrastructures dont vous avez désormais la tutelle. Vous avez répondu sur l'appel d'offres et sur le fait qu'une entreprise était candidate. Fort bien, à ce stade, ce que l'on peut constater c'est qu'il y a un retard qui a été pris et qu'il n'y a aucune perspective. Je ne manquerai pas de vous réinterroger dans les premiers mois sur le développement de ce dossier.

**QUESTION ORALE DE M. DESTREBECQ À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE
SUBSIDE OCTROYÉ AUX ASCENCEURS DU
CANAL DU CENTRE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Destrebecq à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le subside octroyé aux ascenseurs du canal du Centre ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE M. COLLIGNON À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR
« L'AVANCEMENT DU CHANTIER DE LA
LIAISON TIHANGE-TINLOT ET LES
AMÉNAGEMENTS ANNEXES »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Collignon à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'avancement du chantier de la liaison Tihange-Tinlot et les aménagements annexes ».

La parole est à M. Collignon pour poser sa question.

M. Collignon (PS). - Monsieur le Ministre, je vais me permettre d'être relativement court parce que d'une part, le ministre a déjà précédé mes désirs puisque l'on a reçu la notification de l'administration relativement à l'avancement des travaux et que la presse en a fait écho : parfait.

L'avancement de la liaison Tihange-Strée-Tinlot est une liaison pour ceux qui connaissent, permet de relier l'E42 à travers la bretelle d'autoroute sortie Villers-le-Bouillet qui descend sur Tihange, entité de Huy et qui va remonter vers le Condroz sur la voie rapide du Condroz, en n'oubliant pas les voies rapides traçantes de Liège à Namur, le long de la vallée de la Meuse et qui aurait pour objectif d'une part de densifier l'économie et d'autre part, de pouvoir opérer le contournement de Huy.

Puisque vous avez informé relativement à la fois sur l'avancée de ces travaux, je vais alors axer simplement sur le dernier paragraphe de ma question. C'était un phasage qui était prévu et les dernières décisions sectionnaient les travaux en trois phasages. Pour ceux qui connaissent les lieux : une qui s'arrête sur l'entité de Strée et pour le moment, il y a un bout qui existe. Le problème qu'il y a, c'est qu'il y a un quartier de citoyens, à savoir le quartier des Neuf Bonniers où il y a un très bon club de tennis, et pour lequel les différents citoyens sont un peu enclavés. Ils doivent emprunter la bretelle qui n'est pas terminée. C'est réservé accès uniquement aux riverains et cela se défonce fortement. Avec bonheur, j'ai vu que vous auriez pu obtenir des moyens complémentaires substantiels pour l'amélioration des voiries régionales, je me disais s'il était possible de pouvoir, puisqu'il y a une bonne nouvelle, de la faire de manière complémentaire et satisfaire ainsi ces riverains qui doivent faire un détour important s'ils ne passent pas par cette voirie. Ils sont enclavés tous les jours.

(M. Kanaepen, Vice-président, prend place au fauteuil présidentiel)

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Merci Monsieur le Député, pour votre question. Vous le savez, j'ai effectivement une bonne nouvelle pour vous. Vous l'avez déjà obtenue.

Le dossier d'engagement budgétaire de la prochaine phase des travaux de la liaison Tihange-Tinlot sera soumis très prochainement à ma signature. C'est une question de quelques jours ou semaines.

Cet engagement, dont le montant total s'élève à 1 464 177 euros sera imputé sur les crédits de l'année 2015.

Le chantier est celui de la phase 2D, entre le rond-

point des Gottes et celui des Neuf Bonniers. Il concerne la section comprise entre les bornes kilométriques 3,5 et 5,1, soit un tronçon de 1,6 kilomètre.

Les travaux consisteront en la réalisation du coffre, donc les sous-fondations de la voirie, ainsi que les terrassements, l'égouttage et la création d'accès latéraux pour les agriculteurs. Au vu de l'engagement comptable et sous réserve de la procédure administrative, ce chantier devrait démarrer au printemps, ou au pire à l'été prochain.

En ce qui concerne l'accès à la dizaine de maisons du hameau des Neufs Bonniers, la réflexion est en cours entre mon administration et la ville de Huy, afin de garantir aux habitants un accès facile et sécurisé à leur habitation.

De façon plus générale, Monsieur le Député, j'espère pouvoir finaliser dans les prochaines années l'ensemble de cette liaison Tihange-Stree-Tinlot, indispensable à la mobilité et à l'économie de la région condruzienne.

M. le Président. - La parole est à M. Collignon.

M. Collignon (PS). - Je vais me contenter de remercier le ministre pour les compléments d'information. Je ne manquerai pas de relayer et de faire avancer la réflexion, quant à la petite réflexion pour les riverains. Merci.

**QUESTION ORALE DE M. TZANETATOS À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA
CONSOMMATION DE DROGUES DITES
LÉGALES CHEZ LES JEUNES »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Destrebecq à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine sur « la consommation de drogues dites légales chez les jeunes ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE MME DURENNE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE
DÉPISTAGE DU CANCER DU POUMON »**

**QUESTION ORALE DE MME DE BUE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA
PRÉVENTION DU CANCER »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine :

- de Mme Durenne, sur « le dépistage du cancer du poumon » ;
- de Mme De Bue, sur « la prévention du cancer ».

La parole est à Mme Durenne pour poser sa question.

Mme Durenne (MR). - Monsieur le Ministre, question courte, mais avec toute son importance comme bien d'autres. Suite à différents articles de presse parus récemment, on apprenait que le cancer du poumon concerne 26,5 % des décès en Belgique avec des disparités chez les femmes et chez les hommes. Le pays fait d'ailleurs partie du trio de tête en Europe. Donc, pas de quoi en être très fier. J'ai déjà eu l'occasion, en Commission du budget, d'aborder le sujet. Ici, je demande quelques petites précisions.

Quels sont les chiffres exacts pour la Wallonie ? On sait que, en dehors d'une augmentation de la proportion due au vieillissement et de la baisse d'autres maladies, y a-t-il d'autres causes ?

Des mesures vont-elles être prises en matière de prévention et dépistage ? On en avait discuté. On avait vu qu'il y avait deux nouveaux articles budgétaires, avec, premièrement, concernant le dépistage, où vous m'aviez répondu très clairement, puisqu'une question avait été posée concernant cet article budgétaire.

Deuxièmement, c'était les subsides concernant les opérateurs pour la détection des cancers. Il y avait le cancer du sein et le cancer colorectal, avec des montants importants. Ma question aujourd'hui est de savoir si, effectivement, il y aura un pas vers le cancer du poumon, qui se classe, comme je l'ai dit, dans le trio de tête, malheureusement.

Combien d'opérateurs du dépistage du cancer sont aujourd'hui agréés ou subventionnés ? Quelles sont les règles en matière de dépistage en Wallonie ? Sont-elles appelées à évoluer ?

Comme je l'ai dit, on privilégie davantage le cancer du sein et le cancer colorectal. Pourquoi, tout

simplement ? Merci, Monsieur le Ministre.

M. le Président. - La parole est à Mme De Bue pour poser sa question.

Mme De Bue (MR). - Monsieur le Ministre, pour ma part, c'était une préoccupation plus globale sur la prévention du cancer en général. J'avais été frappée par la faiblesse de l'impact de la prévention. Seulement 10 % des personnes invitées à pratiquer des dépistages répondent à l'appel. Ils n'ont pas conscience du danger. C'était un chiffre assez global.

Il y avait des préoccupations d'acteurs du terrain, des médecins, des spécialistes en la matière, qui pointent une série de problèmes qui touchent la prévention, notamment le manque de coordination au sein même de la prévention, mais aussi l'éclatement des compétences entre différents niveaux de pouvoir.

Il faut peut-être se rappeler qu'il y a, en Belgique, sept ou huit ministres de la santé. Peut-être que la sixième réforme de l'État et le transfert des compétences va clarifier le paysage institutionnel, mais il y a aussi des inquiétudes, notamment en matière de certains transferts de fonds.

La prévention du cancer, en fait, touche toute une série de domaines. C'est une politique transversale qui concerne différentes politiques sectorielles. On peut penser au sport, à l'alimentation, à l'enseignement. J'aurais voulu savoir quelles étaient votre approche et votre analyse par rapport à cette situation ? Comment être plus performant en matière de prévention contre le cancer. Je vous remercie.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Merci Mesdames les Députées. Quelques chiffres, tout d'abord. Tout comme vous, j'ai eu l'occasion de prendre connaissance des données publiées très récemment par Eurostat, l'Office statistique de l'Union européenne, concernant les causes de décès en 2011 dans l'Union des 28 pays européens.

En Belgique, en 2011, le cancer, en général et non pas le cancer du poumon seul, causait 26,5 % des décès. Parmi l'ensemble des décès dû au cancer, 24,5 % étaient dus au cancer du poumon, ce qui, comme vous le disiez, Madame Durenne, plaçait la Belgique dans le trio de tête des pays européens en terme de proportion de cancer du poumon.

Par ailleurs, le cancer du poumon était le cancer mortel le plus fréquent des États-membres, en dehors du Portugal, où il s'agissait du cancer colorectal. Les statistiques de décès les plus récentes pour la Wallonie proviennent de la Direction générale de la santé de la Fédération Wallonie-Bruxelles, dont les compétences

ont été reprises par la Région wallonne, suite à la sixième réforme de l'État.

En 2013, un peu moins de 37 000 résidents wallons sont décédés, en Wallonie, un peu plus de 17 000 hommes et un peu plus de 19 000 femmes. Parmi eux, 2 192 sont décédés d'un cancer du poumon, soit un peu moins de 6 %, 1 501 hommes soit, 4,07 % de la population générale et 691 femmes, soit un peu moins de 2 % de la population générale.

Les causes du cancer du poumon sont multifactorielles. À ce propos, il faudrait plutôt parler des cancers du poumon, vu les différents types existants.

Outre le vieillissement de la population dont vous parliez, 80 à 90 % des cancers pulmonaires sont attribuables au tabagisme, selon la Fondation contre le cancer. Le tabagisme passif dans la sphère familiale et professionnelle doit être pris en compte également, de même que les causes liées à la profession exercée, telle qu'une exposition à l'amiante, à la silice, au carburant chez les chauffeurs routiers ou encore les pompistes, mais qui se font plus rares.

À prendre en compte également la pollution atmosphérique. L'exposition au radon, ce gaz radio-actif peut s'accumuler dans les habitations et est relativement plus fréquent en Wallonie que dans le reste du pays, car le sol y est plus riche en roche contenant naturellement de l'uranium.

La prévention est essentielle, comme pour la prévention du cancer en général d'ailleurs. Il faut agir en tenant compte des causes reprises ci-dessus, dont la liste n'est certainement pas exhaustive.

Concernant la lutte contre le tabagisme actif et passif, outre des mesures restrictives, des aides sont proposées aux fumeurs pour arrêter de fumer. C'est la fonction de Tabac-stop, composé entre autres de tabacologue et relevant des compétences de la Wallonie depuis le transfert des compétences.

À propos du radon, l'Agence fédérale de contrôle nucléaire a mené une campagne à ce sujet, en collaboration avec le service d'analyse des milieux intérieurs, les fameuses SAMI et l'association des provinces wallonnes.

Quant au dépistage, à l'heure actuelle, il n'existe pas de dépistage systématique et organisé du cancer du poumon, ni en Wallonie, ni ailleurs. L'étude américaine de la *National Lung Screening Trial*, publiée en 2011, a évalué l'effet d'un dépistage utilisant un scanner à faible dose sur 53 000 fumeurs à haut risque du cancer du poumon, comparé à un dépistage par radiographie pulmonaire.

Elle a montré que le test par scanner à faible dose permettait de diminuer la mortalité suite à ce cancer de 20 % et de 6,7 % la mortalité, toutes causes confondues.

Étant donné le risque engendré par les radiations, même à faible dose, ce dépistage ne peut se généraliser à toute une population, mais doit être réservé à des patients à haut risque de développer un cancer des poumons.

Les dépistages organisés en Wallonie, du cancer du sein, et colorectal, reposent sur les recommandations européennes de dépistage des cancers. Si l'objectif principal est de diminuer la mortalité spécifique du cancer du poumon, il est cependant indispensable d'évaluer les rapports risques/bénéfices et de répondre aux critères susmentionnés pour envisager tout dépistage organisé.

Pour répondre plus spécifiquement à Mme De Bue, à présent, vous évoquez un manque de prévention au niveau du dépistage du cancer. Je commencerais par distinguer les cancers pour lesquels de nombreuses actions de prévention sont réalisées afin d'éviter l'apparition d'un cancer. Je pense aux actions liées au tabagisme, à une consommation excessive d'alcool, à une alimentation déséquilibrée, ou encore à un manque d'activités physiques.

La promotion de la santé envers les adultes, anciennement une compétence de la Fédération Wallonie-Bruxelles et aujourd'hui transférée aux Régions, a déjà pour but de développer des programmes globaux de promotion des attitudes saines qui intègrent notamment la prévention de plusieurs types de cancers, mais aussi la prévention des maladies cardio-vasculaires.

Mon intention est de poursuivre ces programmes, notamment envers les enfants, et les adolescents via les services de promotion de la santé à l'école et notamment aussi les cantines scolaires.

Ils relèveront dorénavant de l'ONE qui sera chargé de la promotion de la santé de l'enfant depuis sa naissance jusqu'à la fin de ses études.

D'autres acteurs tels que les maisons médicales développent, elles aussi, des programmes globaux de prévention des cancers via diverses activités de promotion de la santé, des ateliers culinaires, des ateliers de diététique, des ateliers d'activités physiques – il serait bon que je participe à tout cela d'ailleurs. Ce travail est particulièrement important, car il permet de toucher des familles issues de milieux plus précaires qui n'ont pas toujours un accès aussi facile aux informations et atteintes par les campagnes de sensibilisation.

Comme j'ai déjà eu l'opportunité de le dire, la promotion de la santé a pour cadre le travail intersectoriel sur l'ensemble déterminant de la santé.

Cette approche qui part des facteurs de risques et de protection permet de travailler sur quantité de maladies à la fois.

Ainsi, les attitudes saines, en alimentation, en activités physiques, non-consommation de tabac, et la prévention des assuétudes, contribue à prévenir les cancers tout comme elle contribue à réduire les maladies cardio-vasculaires ou le diabète, pour ne citer qu'elles.

L'accent est mis en transversal sur la réduction des inégalités sociales de santé puisque l'on sait qu'il y a un gradient social dans le développement des maladies.

Il est primordial de maintenir cette approche et le transfert de compétences ne la détruira évidemment pas.

Le Gouvernement wallon continuera à mener une politique de promotion de la santé en collaboration notamment avec la Fédération Wallonie-Bruxelles qui a dans ses compétences le sport, l'enseignement et l'enfance qui sont des compétences avec lesquelles il faut travailler et notamment sur les facteurs déterminants de la santé.

Mon cabinet se concerta également avec le cabinet de Mme la Ministre Jodogne, compétente en la matière dans le cadre de la commission communautaire française.

Aux côtés de ces programmes globaux de promotion de la santé et de la prévention de différents cancers, sont développés des programmes de dépistage de certains cancers tels le cancer du sein ou le cancer colorectal.

Malgré les campagnes répétées de promotion de ces dépistages, le taux de participation à ces programmes gratuits de dépistages restent encore trop faibles. Les coordinateurs de ces programmes recherchent activement les moyens de convaincre davantage de personnes de participer à ces dépistages et progressivement, on le voit, les résultats s'améliorent.

(Mme Kapompolé, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Durenne.

Mme Durenne (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, pour ces réponses très complètes à ma question. Je ne m'étendrai pas plus, mais je dirai simplement que 1, 2 ou 6 % de décès dus au cancer, ce pourcentage sera toujours trop élevé.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme De Bue.

Mme De Bue (MR). - Monsieur le Ministre, vous avez bien, je crois, présenté tout le contexte. Ce qui m'a vraiment frappé, c'est le faible taux de participation de la population aux dépistages qui sont par ailleurs gratuits, vous l'avez vous-même rappelé, notamment pour les cancers du sein pour les femmes de 50 à 69 ans et aussi pour le cancer colorectal.

J'ai bien entendu votre volonté de poursuivre les

programmes globaux qui existent déjà, mais ces programmes sont-ils suffisamment efficaces en termes de moyens ou en termes de coordination ?

Je pense qu'une évaluation serait quand même utile, nécessaire, parce que ce taux est quand même beaucoup trop faible avec toute la panoplie qui existe et je pense que vous avez dit que les choses tendaient à s'améliorer, je l'espère, mais en tout cas je pense qu'une évaluation, à un moment donné, est indispensable.

**QUESTION ORALE DE M. DAELE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA
JOURNÉE MONDIALE DE LUTTE CONTRE LE
SIDA »**

**QUESTION ORALE DE MME DE BUE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA
PRÉVENTION DU SIDA »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine :

- de M. Daele, sur « la journée mondiale de lutte contre le sida » ;
- de Mme De Bue à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la prévention du sida ».

La question de M. Daele est retirée.

La parole est à Mme De Bue pour poser sa question.

Mme De Bue (MR). - Effectivement, à l'occasion de la journée mondiale de lutte contre le sida, le premier décembre, chaque année, on se rappelle à quel point cette maladie reste un fléau. En Belgique, il y a eu 1 115 infections diagnostiquées en 2013. L'ONU a fixé l'objectif de la fin de l'épidémie du sida à l'horizon 2030 et certains observateurs espèrent même pouvoir y arriver pour 2020. Pour atteindre cet objectif, il y a encore beaucoup à faire notamment en matière de dépistage dans notre pays.

Les derniers chiffres en notre possession démontrent que 43 % des dépistages ont été faits à la fin de 2013 et donc la sensibilisation et le dépistage sont évidemment nécessaires.

Vous avez hérité de cette compétence, Monsieur le Ministre, quelles sont les actions vous comptez mener ? Quelles sont les campagnes prévues en sachant qu'en Belgique presque trois personnes par jour sont diagnostiquées séropositives.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Comme vous le savez, la prévention du sida est une problématique qui vient d'être transférée de la Fédération Wallonie-Bruxelles vers les Régions wallonne et bruxelloise.

Il va de soi que cette problématique restera pour moi une priorité, comme je n'imagine pas d'ailleurs qu'elle puisse ne pas l'être, quel que soit le ministre responsable.

Il est justifié que tout soit fait pour que les personnes susceptibles d'avoir été infectées puissent être dépistées et traitées au plus vite.

S'agissant des campagnes, les acteurs du secteur de la promotion de la santé ont déjà intégré ce message dans leurs campagnes tant les campagnes grand public que les campagnes de proximité à l'égard de publics plus spécifiques.

En matière de lutte contre le sida et contre les IST, de nombreux projets menés par diverses associations en faveur de publics spécifiques à risques et des jeunes ont été soutenus.

Mon cabinet a soutenu plusieurs projets. Parmi eux :

- la plateforme « Prévention Sida » qui soutient l'implication des personnes séropositives dans le développement d'outils et de démarches adaptés aux personnes vivant avec le VIH. Il s'agit, d'une part, de promouvoir dans la population générale un esprit de solidarité et des attitudes non discriminatoires à l'égard des malades et des personnes séropositives et, d'autre part, de leur permettre une meilleure intégration dans la société. En impliquant des personnes atteintes du VIH dans le processus de conception des messages, la plateforme veille à ce que ceux-ci respectent la dignité des personnes séropositives ;
- l'association « Collectif des femmes » qui accompagne 84 femmes pour un suivi journalier de leur maladie. L'accueil des femmes malades du sida se fait soit de manière individuelle, pour celles qui font appel pour la première fois à l'ASBL, soit dans le cadre d'un groupe de parole.

En réponse aux risques d'IST, mon département a soutenu le programme de vaccination gratuit contre l'hépatite B développé dans le milieu de la prostitution via l'ASBL « Espace P ». Ce programme est axé sur des paramètres incontournables :

- la gratuité, notamment les analyses de frottis et les prises de sang gratuites ;
- l'anonymat ;

- l'inscription du programme dans le temps ;
- le travail de proximité sur le lieu de prostitution.

Espace P couvre les régions de Namur, Liège, Charleroi, Mons et La Louvière.

L'ASBL « Icar Wallonie » également a été soutenue dans le cadre de l'aide et du suivi médical des personnes à risques. Cette association effectue un travail dans la rue jour et nuit avec des populations jeunes, précarisées, souvent toxicomanes, versées à la prostitution et peu soucieuses des traitements prescrits.

Ces professionnels, qui sont essentiellement des assistantes sociales, des infirmières, des éducateurs ou des médecins créent le contact, suggèrent la consultation avec accès gratuit au programme de santé, que ce soit pour la vaccination, les soins, le bilan sanguin et distribuent du matériel de première nécessité, les échanges de seringues ou des préservatifs.

Mon département a soutenu également l'ASBL « Entre2Wallonie » dans le cadre d'un projet de permanence mobile juridique et médicale. L'association fait un travail de prévention et d'information à destination des personnes en lien avec la prostitution délocalisée de Charleroi.

Un motorhome est utilisé comme bureau pour l'accueil mobile de personnes prostituées. Une fois par mois, des permanences juridique et médicale de deux heures sont organisées avec du personnel fixe.

Dans le cadre de mes compétences et conformément à l'article trois du décret du 6 décembre 2008 relatif à la lutte contre certaines formes de discriminations qui interdit de discriminer sur la base de l'état de santé actuel ou futur, une de mes priorités est d'intensifier la lutte contre les comportements discriminatoires à l'égard des personnes séropositives.

En la matière, les actions ne manquent pas et les objectifs fixés dans la DPR seront évidemment une priorité pour cette législature qui nous permettra également par le biais de la prévention qui est une compétence dont la Wallonie hérite dans le cadre de la sixième réforme de l'État de réfléchir au panel d'actions menées en Wallonie.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme De Bue

Mme De Bue (MR). - Je souhaite simplement remercier M. le ministre pour sa réponse.

QUESTION ORALE DE MME LAMBELIN À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE RENFORCEMENT DE L'ACCÈS AUX SOINS DE SANTÉ DE PREMIÈRE LIGNE »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Lambelin à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le renforcement de l'accès aux soins de santé de première ligne ».

La question est retirée

QUESTION ORALE DE M. KNAEPEN À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « L'ÉCHEC DU PLAN ALCOOL 2014-2018 ET LA POLITIQUE RÉGIONALE EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA CONSOMMATION ABUSIVE D'ALCOOL »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Knaepen à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'échec du plan Alcool 2014-2018 et la politique régionale en matière de lutte contre la consommation abusive d'alcool ».

La parole est à M. Knaepen pour poser sa question.

M. Knaepen (MR). - Monsieur le Ministre, bien que nous apprécions tous boire un verre de temps en temps produit dans l'une des nombreuses brasseries de notre belle Région, l'alcool est aussi un problème de santé publique. Il s'agit d'une réalité que nous ne pouvons nier.

Dernièrement, une étude des cliniques universitaires de Mont-Godinne révélait que la goutte, qui est une maladie inflammatoire rhumatismale et articulaire, est en recrudescence dans notre pays. Près de 220 000 belges, soit 2 % de la population, en souffriraient dans notre pays. Mais la Belgique n'est pas le seul pays touché : selon la même étude, la goutte serait la maladie inflammatoire rhumatismale la plus fréquente dans les pays industrialisés.

Cette maladie trouve sa source dans le style de vie et dans une alimentation contenant un excès d'acide urique dans le sang. Les principales causes sont la consommation excessive de bière et le fructose, ce sucre industriel utilisé massivement par l'industrie agro-alimentaire.

Plus généralement, 12 % des Belges consomment quotidiennement de l'alcool tandis que le Belge consomme en moyenne 11 verres de boissons alcoolisées par semaine. Cette consommation a bien

évidemment un coût pour les autorités publiques, mais également un coût en termes de morts sur la route. En effet, une étude de la « *Driving under the influence of drugs, alcohol and medicines* » commandée par la Commission européenne révèle que 38 % des belges impliqués dans un accident grave ont plus de 0,5 gramme d'alcool par litre de sang. Chaque année plus de 800 personnes décèdent sur nos routes ; pour un quart de ces décès l'alcool est en cause.

Afin d'améliorer la situation, le Gouvernement fédéral précédent, en collaboration avec les entités fédérées, a tenté de mettre sur pied le « plan Alcool 2014-2018 » devant constituer la stratégie de notre pays pour lutter contre la consommation abusive d'alcool. Faute d'un accord entre les différents gouvernements, celui-ci n'a pas vu le jour.

Le Ministre peut-il me préciser ses intentions dans la lutte contre la consommation abusive d'alcool ? Un nouveau plan national est-il en projet ?

Permettez-moi d'être particulièrement inquiet sur cette question de la consommation abusive d'alcool : ni la DPR, ni la DPC, n'y font référence explicitement. Très concrètement, pouvez-vous nous dire si la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles, dans leurs compétences qui leur sont propres, ont prévu un plan stratégique sur le sujet ? Si oui, pouvez-vous le détailler ?

Je vous remercie déjà pour votre réponse, Monsieur le Ministre.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, la question de la consommation d'alcool, lorsque celle-ci s'avère abusive, est, comme vous l'avez souligné, inquiétante aussi bien en termes sanitaire que sociétal.

La question avait, en effet, été mise au centre des débats lors de la préparation, en 2013, du plan Alcool 2014-2018 en concertation entre les autorités fédérales et fédérées concernées.

Plus spécifiquement, la Wallonie avait, pour sa part, contribué à ce projet par des fiches thématiques relatives à des axes qu'elle souhaitait développer, notamment par le développement d'une offre de formation pour les professionnels susceptibles d'être confrontés à des enfants ou à des proches de personnes alcooliques.

La Fédération Wallonie-Bruxelles, quant à elle, y soulignait l'importance du développement du label Quality Nights, mais aussi l'aspect prioritaire de la prévention par les services de promotion de santé à l'école et l'attention à porter au soutien des points d'appui assuétudes.

Aucun plan stratégique n'est à ce jour planifié en Wallonie. Cependant, soyez assuré que la Région, dorénavant compétente en matière de prévention et promotion de la santé, développera effectivement ces axes dans les années à venir.

Sans compter, qu'avec le transfert de compétences et la régionalisation du Fonds Fédéral de la lutte contre les assuétudes, l'axe relatif au soutien du développement de l'aide alcool en ligne passe pour une part dans le giron de la Wallonie qui poursuivra également, en 2015, son financement pour sa part.

Pour l'heure, aucun nouveau plan national n'est en projet, mais il me paraît évident que, lors de la reprise des travaux de concertation menés entre entités fédérales et fédérées dans le cadre de la Conférence Interministérielle Santé et de la Cellule générale de Politique Drogue, ce type de questions sera remis à l'ordre du jour parce que l'on ne peut se satisfaire de ce manque à l'heure actuelle.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Knaepen.

M. Knaepen (MR). - Merci pour la transparence et la franchise de M. Le Ministre. Je ne manquerai pas de revenir sur ce dossier dans les prochains mois.

QUESTION ORALE DE MME PÉCRIAUX À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA CIGARETTE ÉLECTRONIQUE DE DEUXIÈME GÉNÉRATION »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Pécriaux à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la cigarette électronique de deuxième génération ».

La parole est à Mme Pécriaux pour poser sa question.

Mme Pécriaux (PS). - Monsieur le Ministre, j'avais par le passé interrogé la Ministre de la Santé Fadila Laanan, à propos de la nébuleuse scientifique qu'est la cigarette électronique. Jusqu'à présent, le principe de précaution a toujours prévalu. De nouvelles données scientifiques ont été publiées récemment.

Une cigarette électronique de deuxième génération semble atteindre un taux très élevé d'arrêt du tabac pour les fumeurs testés. Monsieur le Ministre, avez-vous connaissance de données plus précises de cette nouvelle étude ? Quelle est votre position quant à la vente de ces cigarettes électroniques, sachant que deux types existent ? Sont-elles soumises à un suivi médical strict si elles sont à la nicotine ? Quelle est la politique de prévention que vous comptez mettre en œuvre ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, j'ai été à ce point subjugué par votre question que je m'empresse d'y apporter réponse. La cigarette électronique de deuxième génération à laquelle vous faites référence, permet, selon les explications d'un des fabricants, de supprimer une série de risques tels le contact ou l'ingestion d'un produit à base de nicotine par le fumeur ou son entourage, et ce grâce à l'utilisation de cartouches préremplies, en supprimant les odeurs de tabac et le tabagisme passif.

Il est vrai que selon l'étude des Universités de Leuven et d'Anvers, 44 % des utilisateurs de cette cigarette atteignent après 8 mois, soit l'abstinence complète, soit la réduction de plus de 50 % de la consommation de cigarettes « conventionnelles ».

Il y est cependant également mentionné que les chercheurs reconnaissent que leur étude ne porte que sur un nombre réduit de fumeurs, moins de 50, et que des études plus longues et sur un nombre plus important de patients sont nécessaires. Il est évident que cette étude amène des controverses. Pour la Wallonie, dans le cadre du Plan wallon sans tabac, nous soutenons entre autres le FARES, le Fonds des Affections respiratoires pour la sensibilisation et la formation des professionnels de santé qui accompagnent les fumeurs désireux d'arrêter de fumer. Il est, à cet égard, intéressant de noter que pour cette fondation, le chiffre énoncé de 44 % est très surfait et je cite : « puisqu'il cumule les arrêts et les réductions de consommation. Et réduire la consommation de tabac n'apporte aucun bienfait en termes de santé et d'espérance de vie ».

Il faut également garder à l'esprit l'avis rendu le 4 décembre 2013 par le Conseil supérieur de la santé. Il y souligne que l'e-cigarette est beaucoup moins toxique que la cigarette ordinaire, puisqu'il n'y a pas d'inhalation de produits de combustion, mais qu'elle n'est cependant pas sans danger, en raison de la présence de substances toxiques en quantités insuffisamment connues et dont la sécurité à terme n'a pas été assez étudiée. L'e-cigarette semble être un nouveau moyen possible d'arrêter de fumer. Cependant, le risque sanitaire pour les maladies cardio-vasculaires subsiste. Le Conseil estime également que d'autres recherches sont nécessaires.

En Belgique, la législation stipule que les e-cigarettes contenant de la nicotine sont assimilées à des médicaments et ne peuvent être vendues qu'en pharmacie – au grand plaisir de Mme Durenne – tandis que les cigarettes électroniques sans nicotine sont en vente libre. Le Conseil supérieur de la santé a ainsi recommandé le maintien de la cigarette électronique avec nicotine en pharmacie, avec une surveillance et un contrôle tous deux renforcés.

Les cigarettes électroniques sans nicotine pourraient, quant à elles, être soumises à de nouvelles règles strictes quant à la publicité, en particulier en ce qui concerne les éventuelles allégations de santé, et être interdites aux moins de 18 ans. Cette matière reste cependant toujours de compétence fédérale.

Il faut enfin noter que le Conseil supérieur de la santé estime que des informations objectives font défaut et ne permettent pas la formulation de messages clairs vis-à-vis de la population.

Au vu de ce qui précède, aucune politique de prévention n'a encore été mise en œuvre. Il convient en tout premier lieu d'élaborer une vision plus précise des méfaits réels de cette cigarette électronique.

À partir de là, la Wallonie sera mieux à même de se diriger vers une politique de prévention adaptée, et ce en concertation avec les acteurs de santé concernés, premiers experts en la matière, et en étroite collaboration avec l'État fédéral.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Pécriaux (PS). - Je remercie M. le Ministre pour sa réponse. Je reviendrai, bien entendu, lorsque l'on aura la possibilité de mettre en place une politique de prévention parce que ma crainte est toujours celle de me dire que des jeunes pourraient se lancer dans l'utilisation de la cigarette électronique en se disant que ce n'est pas nocif. Mais cela peut induire d'autres comportements et c'est cela qui me préoccupe.

QUESTION ORALE DE M. ONKELINX À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « L'HÔPITAL À DOMICILE »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Onkelinx à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'hôpital à domicile ».

La parole est à M. Onkelinx pour poser sa question.

M. Onkelinx (PS). - Monsieur le Ministre, vous connaissez la phrase bien connue : « Si tu ne vas pas à Lagardère, Lagardère viendra à toi », là c'est : « Si tu ne vas pas à l'hôpital, l'hôpital viendra chez toi ». Le domaine de la santé évolue de manière régulière. On parle, en effet, aujourd'hui d'aide aux personnes, de maisons médicales, de maisons de naissance ou encore de bassins de soins. Néanmoins, les soins hospitaliers sont peut-être en train de prendre une direction qui pourrait s'avérer significative, ce pour différentes raisons : rentabilité financière d'un hôpital, manque de lits, spécialisation de la médecine, évolution du matériel

de soin.

Le projet pilote mené à l'hôpital Epicura d'Ath en est une illustration avec la nouvelle notion d'Hôpital à Domicile. Pour certains soins, ce n'est plus le patient qui se rend à l'hôpital, mais l'inverse. Si l'expérience, calquée sur le modèle français, peut s'avérer concluante à terme, pourriez-vous malgré tout m'apporter un éclairage sur les questions suivantes. Au niveau de la sécurité du patient, que se passe-t-il si un soin se complique – malaise du patient, infection importante, hémorragie – quelques heures après le passage de l'infirmière spécialisée ? La question se pose encore davantage si cette complication se déroule pendant la nuit.

Comment s'effectue le suivi médical nécessaire du soin prodigué, surtout si le patient demande une attention particulière ? Existe-t-il des exigences quant à l'hygiène du domicile du patient à soigner ? Si ce projet s'étend à d'autres types de soins – par exemple des infirmières à domicile signifie moins d'infirmières sur le site hospitalier – comment permettre de maintenir un bon équilibre sur cette base ? Un déplacement à domicile demande l'utilisation d'un véhicule de service. Ce serait une dépense supplémentaire pour l'hôpital.

Voilà, Monsieur le Ministre, un certain nombre de questions sur lesquelles je vous remercie de bien vouloir m'apporter des réponses.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, je vous remercie pour l'ensemble de vos questions. C'est vrai que dans les pays scandinaves, en Grande-Bretagne ou en France encore, le concept d'hospitalisation à domicile est bien développé et constitue une offre de soins comme une autre. En France, le concept est testé depuis plusieurs années avec un succès, reconnaissons-le, plutôt mitigé. En Belgique, les soins infirmiers à domicile sont également bien développés, mais pas ou très peu sous la forme d'initiatives au départ des hôpitaux, même si dans de nombreux hôpitaux on trouve des infirmières qui interviennent et qui sont en liaison entre l'hôpital et le domicile.

Dès juin 2012, la Fédération des Centrales de Soins à Domicile a introduit un projet dans le cadre dit des articles 56, c'est-à-dire de projets pilotes, à la Commission de convention soins infirmiers à domicile de l'INAMI. En juin 2013, la Fédération de l'aide et des soins à domicile, la FNAMS, et la Société scientifique de médecine générale ont également déposé un projet d'alternative à l'hospitalisation à la Commission de conventions, organisme assureur d'hôpitaux à l'INAMI.

Fin 2013, un appel officiel à projets a été lancé par

la ministre fédérale de la Santé publique et des Affaires sociales, vous devez la connaître. Concrètement, il s'agissait d'organiser des projets pilotes menés en partenariat entre un ou plusieurs hôpitaux et une ou plusieurs structures de soins infirmiers à domicile ou groupes d'infirmiers indépendants à domicile. Ces projets pilotes seront évalués par l'INAMI. Cette évaluation devra mettre en évidence :

- les organisations optimales ;
- les coûts réels des divers services à assurer ;
- les compléments de formation nécessaires ;
- les exigences de concertation ;
- les outils de communication indispensables ;
- les adaptations réglementaires à adopter.

Cette prise en charge globale recouvre les champs d'intervention suivants :

- la santé dont les soins médicaux, les soins infirmiers et les soins paramédicaux tels que les kinés ;
- l'hôtellerie dont les repas, la gestion du linge, l'entretien du domicile ou les courses ;
- la biotélévigilance dont la télévigilance actuelle, la surveillance à distance des paramètres vitaux ;
- le matériel médical dont le matériel anti-escarre, le matériel aérosol, le matériel pour les aspirations trachéales.

Ces expériences pilotes ne peuvent se réaliser sans une étroite concertation entre les acteurs du domicile et de l'hôpital.

L'expérience de l'hôpital d'Ath a fait l'objet d'un reportage télévisé, voici quelques jours. C'est au sein même de l'hôpital que la proposition de terminer son hospitalisation en étant accompagné au domicile est formulée.

Cette option n'est évidemment proposée qu'à une certaine catégorie de patients et pour essentiellement trois types de soins : les soins de plaies complexes pour lesquels une prise en charge par des structures de soins à domicile classique est à compléter par des liens étroits avec l'hôpital, l'antibiothérapie par perfusion et certains soins techniques qui accompagnent les soins palliatifs.

Par ailleurs, dans le cadre des soins palliatifs, cela fait plusieurs années que les patients qui le souhaitent peuvent bénéficier de soins 24 heures sur 24 durant les trois derniers mois de vie, afin de répondre au souhait de la plupart d'entre eux de mourir chez eux, à leur domicile, dans leur environnement et dans le respect de leur intimité.

L'hospitalisation à domicile requiert l'accord des quatre acteurs du projet thérapeutique : le patient et son entourage, le médecin généraliste, le médecin spécialiste et l'infirmier référent de la cellule HAD. Pour ce faire, une équipe pluridisciplinaire composée d'un médecin

coordinateur, d'une infirmière coordinatrice et d'une équipe d'infirmiers formés aux actes techniques complexes et aux soins à domicile est accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Au moindre problème, le patient peut évidemment être réhospitalisé immédiatement et sans hésitation.

L'hospitalisation à domicile constitue également une réponse face aux troubles de la désorientation temporaire chez la personne âgée qui se retrouve hors de son milieu de vie, ce qui risque d'allonger la durée de son séjour à l'hôpital.

Enfin, il est clair que les développements technologiques, la gérontotechnique notamment, ou encore la dématérialisation et le partage des données de santé sont de nature à soutenir les alternatives à l'hospitalisation.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Onkelinx.

M. Onkelinx (PS). - Merci pour la qualité de votre réponse. C'est vrai qu'à première vue, cela pourrait être bien sympathique de rester à la maison et d'être soigné comme à l'hôpital, mais il s'avère qu'il y a quand même une certaine complexité au niveau technologique. C'est normal qu'il y ait des projets pilotes et qu'il y ait surtout, après ceux-ci, une évaluation. C'est cette dernière que nous attendons, en espérant qu'elle vienne dans les prochains mois. Je n'ai pas entendu parler de délai, je ne sais pas si vous en avez connaissance ? De toute façon, cela a la qualité d'exister. Pour les fins de vie, c'est très intéressant et puis cela rencontre aussi quelque part la DPR.

**QUESTION ORALE DE M. TZANETATOS À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE
RÉSEAU SANTÉ WALLON »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Tzanetatos à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le Réseau Santé wallon ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE
PROGRAMME DE SOINS TERTIAIRES POUR
ENFANTS »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du

Patrimoine, sur « le programme de soins tertiaires pour enfants ».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). - Monsieur le Ministre, on passe des soins à domiciles à ceux qui ne peuvent pas bénéficier de ceux-ci vu la complexité de leur situation. L'arrêté royal qui est visé, celui du 2 avril 2014, qui traite des programmes de soins tertiaires, à savoir d'enfants qui sont hospitalisés en soins spécialisés, intensifs et qui ont besoin de traitements particuliers ou pluridisciplinaires et interdisciplinaires ; on est dans une catégorie où l'hôpital est le miracle et fait des miracles. En Wallonie, il existe deux programmes de soins tertiaires sur site propre sur un seul site. Les deux sont situés à Liège. Dans le cadre de ce que l'on appelle l'exploitation en association, il existe à La Louvière – ce sont les hôpitaux de Jolimont et de Tivoli qui collaborent – sur le site de Jolimont une unité de soins intensifs que vous allez visiter au début du mois de janvier, si mes renseignements sont bons.

Il va de soi qu'à la fois de par cette proximité géographique, Jolimont traite essentiellement des enfants qui proviennent du Hainaut, de Namur et du Brabant wallon. Cet hôpital répond, dans ses soins intensifs, à toutes les qualités reconnues en la matière, dispose d'un know-how certifié par la BIP et travaille d'ailleurs aussi avec l'hôpital Reine Fabiola.

On a une expertise remarquable en termes de traitement.

Ma question est très simple, même si je peux comprendre qu'une visite vous permettra sans doute de mieux visualiser la situation et mieux la comprendre, rendre utile dans l'ordre du possible de pouvoir octroyer l'agrément à ce site de Jolimont qui est en exploitation association et pas en site propre. Sur base de cet arrêté royal, est-ce que cela vous semble dans l'ordre du possible ? Si c'est le cas, quelles sont les conditions fixées pour cet agrément et est-ce que la disparité géographique évoquée, à savoir que nous avons deux sites sur Liège et à Jolimont à La Louvière, ne plaide-t-elle pas pour une reconnaissance et donc un agrément ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, l'arrêté royal que vous mentionnez fait partie d'une série d'arrêtés qui ont été publiés en avril dernier dans le but de réformer les modalités de prises en charge des enfants dans les hôpitaux.

Précisément, le nouveau programme pour enfants vise une meilleure répartition des tâches entre hôpitaux en fonction de la sévérité des pathologies et des risques qui s'y rapportent. Pour ce faire, le programme se décline dorénavant sur trois niveaux de prise en charge :

un programme de soins de base pour la prise en charge aux urgences et en hospitalisation de jour, un programme de soins spécialisés qui englobe grosso modo l'activité classique des services de pédiatrie que nous connaissons et, enfin, un programme de soins tertiaires qui s'adresse aux enfants gravement malades nécessitant des soins intensifs et/ou particulièrement spécialisés.

Permettez-moi de vous épargner les subtilités juridiques de cet arrêté royal, mais en résumé, compte tenu de la réglementation existante, l'application de cet arrêté royal dans le contexte de la réalité hospitalière wallonne actuelle ne pourrait mener qu'à l'agrément de maximum deux programmes tertiaires sur site unique, car seuls deux hôpitaux sembleraient actuellement capables de répondre à la totalité des normes requises ou en association entre plusieurs hôpitaux visant une meilleure répartition géographique.

À ce jour, quatre demandes pour l'agrément d'un programme tertiaire ont été déposées : deux sur site unique et deux en association. Ces demandes font actuellement l'objet d'une analyse de la part des services de la direction des soins hospitaliers et je ne suis donc pas encore en mesure de me prononcer sur un dossier en particulier.

Cette organisation de l'offre de soins par niveau constitue en quelque sorte une première en Belgique et vous imaginez que la mise en œuvre d'une telle réforme prendra du temps, d'autant que certains hôpitaux flamands ont introduit un recours au Conseil d'État contre ces arrêtés.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - J'avais effectivement relu l'arrêté avant de poser la question et ce que dit le ministre est conforme à l'arrêté. Il a insisté, mais je me permets de le faire également, sur la situation actuelle du service hospitalier connu en Wallonie, à savoir deux sites uniques. Il parle bien de deux sites uniques qui peuvent être agréés. Vous avez évoqué quatre dossiers rentrés, je suppose qu'il y en a un autre dont je n'ai pas parlé. Ce qui avait attiré mon attention, c'est à la fois cette disparité géographique, mais c'est aussi – et ce n'est pas contestable et je pense que vous vous en apercevrez vous-même en vous rendant sur place – cette qualité de soins totalement reconnue par une équipe qui fait, comme je l'ai dit et je n'emploie pas souvent ce mot, des miracles.

Leur connaissance par rapport, non seulement à l'histoire, à l'expérience et à la maîtrise de cette équipe, serait ou devrait faire qu'en évoluant un petit peu dans la législation ou en tirant un peu sur les articles devrait pouvoir faire en sorte qu'il soit agréé, c'est tout le mal que je leur souhaite et j'espère que vous pourrez les aider en la matière.

**QUESTION ORALE DE MME REUTER À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE
DIABÈTE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Reuter à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le diabète ».

La question est retirée

**QUESTION ORALE DE M. BELLOT À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE
FINANCEMENT RÉGIONAL SOLLICITÉ POUR
LE BÂTIMENT B6 DE VIVALIA »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bellot à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le financement régional sollicité pour le bâtiment B6 de Vivalia ».

La parole est à M. Bellot pour poser sa question.

M. Bellot (MR). - Monsieur le Ministre, l'intercommunale Vivalia qui regroupe l'ensemble des hôpitaux publics de la Province de Luxembourg a essentiellement deux activités : à la fois la gestion hospitalière publique et la gestion de certains homes pour personnes âgées. Cette intercommunale est engagée dans un vaste plan d'investissement pour différents sites et implantations hospitalières dans la Province de Luxembourg. Vivalia a introduit, voici plus d'un an, une demande de financement d'extension d'infrastructures hospitalières pour Marche-en-Famenne intitulée « Projet B6 ». Ces bâtiments comprendraient au - 1 des bâtiments techniques, au 0 des consultations et dans les étages, différents sites à vocation médicale et quelques chambres pour patients.

D'un montant estimé à dix millions d'euros, ce projet a obtenu l'ensemble des permis d'urbanisme et les autorisations administratives indispensables pour pouvoir solliciter les subsides. La ministre Onkelinx, qui avait été interrogée voici quelques mois à ce propos, avait indiqué que la matière étant transférée dans le cadre de la sixième réforme de l'État, l'infrastructure serait dorénavant prise en charge par les fonds régionaux.

Pouvez-vous m'indiquer dans quel délai vous comptez délivrer une promesse de subsides sur projet pour cette importante infrastructure vitale pour la gestion hospitalière de l'implantation de Vivalia de Marche-en-Famenne ?

Quel est le montant que vous réservez à ce projet dans le budget 2014, 2015 ou 2016 ?

Dans quel délai comptez-vous répondre à la demande de sollicitation de subsides sollicités par l'intercommunale Vivalia ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, n'hésitez pas à transmettre notre échange à M. Borsus pour sa parfaite information puisqu'il semble concerné par Marche. Je ne doute pas que la question l'intéressera quand même. Un projet de financement d'extension des infrastructures hospitalières de Marche-en-Famenne intitulé « Projet B6 » a effectivement été traité par mon administration. Il s'agit d'un projet d'extension relativement ambitieux qui nécessite une dizaine de millions d'euros d'investissement et sur lequel je dois encore marquer mon éventuel accord.

Vous le savez, dans le cadre du transfert des compétences lié à la sixième réforme de l'État, la Région wallonne hérite de la pleine compétence en matière d'investissement dans les infrastructures hospitalières.

Il est dès lors de ma responsabilité, comme je l'ai déjà déclaré publiquement à plusieurs reprises devant des représentants du secteur, d'utiliser les leviers dont je dispose pour organiser au mieux l'offre de soins hospitaliers, notamment les services en hospitalisation complète les plus spécialisés.

Parallèlement, nous savons via la dernière étude MAHA de Belfius qu'environ la moitié des hôpitaux wallons présente un résultat d'exploitation négatif à l'exercice 2013. Ces hôpitaux rencontrent des difficultés financières. Or, un certain nombre d'hôpitaux ont anticipé ces difficultés et ont entamé, il y a déjà plusieurs années, des rapprochements visant la compression d'un certain nombre de coûts.

Cela peut prendre la forme de groupement, d'association ou de fusion d'hôpitaux ou encore via la mise en place de centrales de marchés.

À l'avenir, le débat des infrastructures devra donc également s'inscrire dans un débat bien plus large portant sur l'offre hospitalière en Région wallonne en concertation avec l'État fédéral qui reste compétent sur le budget des moyens financiers des hôpitaux et sur la nomenclature INAMI qui couvre les honoraires médicaux. Cela n'aurait pas beaucoup de sens et vous seriez, et à raison, le premier à me reprocher, de voir un découplage entre la réforme du paysage hospitalier d'une part et d'autre part, les arbitrages à devoir faire en matière d'investissements. Si on devait consentir à des investissements sur des sites hospitaliers dont on considèrerait, 15 mois plus tard, qu'ils doivent faire l'objet

d'un rapprochement avec telle et telle structure qui étant mieux équipée sera celle qui continuera à prester telle ou telle type de soins au détriment de l'infrastructure pour laquelle on viendrait d'injecter des millions, cela n'aurait guère d'intérêt.

Actuellement, les investissements de Vivalia continuent à suivre une logique liée au développement des différents sites hospitaliers. Dans le même temps, un nouveau plan directeur est attendu depuis plusieurs années. Il va de soi que dans le cadre des transferts de compétences et notamment dans la perspective d'un nouveau plan de construction, je souhaiterais connaître ce plan directeur de réorganisation global de l'activité hospitalière de Vivalia.

Nous savons que la reconstruction d'un hôpital présente un certain coût. Pour prendre un exemple, la reconstruction d'un hôpital de 1 000 lits sur un seul site peut atteindre les 350 à 400 millions d'euros d'investissements. Tout n'est évidemment pas à charge de la Région wallonne, mais il n'empêche que chaque euro investi devrait être dépensé utilement dans une perspective d'avenir. Les nouveaux investissements en matière d'infrastructures se feront à la lumière du plan directeur déposé par Vivalia. Le nouveau plan directeur nous sera communiqué, je l'espère, dans les premiers mois de l'année 2015, nous formulons dès lors le souhait qu'il soit possible à ce moment-là de faire évoluer ce débat et pouvoir inscrire les futurs travaux de Vivalia dans le cadre d'une approche plus globale liée à ce nouveau plan directeur.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Bellot.

M. Bellot (MR). - Il se fait que ma commune, qui n'est pas une commune de la Province du Luxembourg, avait été sollicitée par Vivalia, il y a déjà quelques années, pour en faire partie et que notre adhésion avait été conditionnée par un certain nombre de conditions, particulièrement celle des investissements sur le site de Marche-en-Famenne.

Nous devons donc participer prochainement à l'assemblée générale. Je vais réitérer la condition que nous avons formulée. Nous avons franchi le pas d'adhérer à l'intercommunale. Il y a six communes namuroises qui sont prêtes d'y adhérer, mais à la condition, bien entendu, qu'il y ait encore un hôpital avec des soins aigus sur place, sinon cela perdrait tout sens et notre population serait donc dans le bassin hospitalier plutôt de Dinant, de Namur ou de Mont-Godinne.

Cela, c'est une autre affaire, mais je souhaitais vous interroger à ce propos-là, puisque des décisions doivent aussi être prises par les conseils communaux dans les prochains jours, en vue de l'assemblée générale.

**QUESTION ORALE DE M. DENIS À M. PRÉVOT,
MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA
SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU
PATRIMOINE, SUR « LA POLITIQUE
ENVIRONNEMENT-SANTÉ »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Denis à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la politique environnement-santé ».

La parole est à M. Denis pour poser sa question.

M. Denis (PS). - Monsieur le Ministre, décidément, j'oublie toujours d'allumer mon micro. J'ai la voix qui porte bien, mais malheureusement, pour le compte rendu analytique, ce n'est pas évident.

Depuis plus de 10 ans maintenant, un lien entre les pollutions et la santé est avéré. Face à ce constat, la Wallonie a développé une stratégie à travers le programme d'action environnement-santé. Le but était, entre autres, de pouvoir identifier et analyser les risques santé-environnement existants ou potentiels et d'appuyer scientifiquement et techniquement les pouvoirs publics locaux et régionaux. S'en est suivie la création d'une cellule permanente environnement-santé visant à assurer un rôle d'interface entre les institutions et les citoyens pour les problèmes liés à la santé environnementale. Depuis février de cette année, a émergé le portail environnement-santé.

La DPR prévoit notamment d'améliorer la santé en agissant sur l'environnement et de lutter contre la délinquance environnementale. Après quelques mois de fonctionnement de ce portail, quels bénéfices peuvent-ils en être retirés ? Celui-ci ne pourrait-il pas davantage être déployé ?

Il pourrait, en effet, représenter un outil essentiel de communication, notamment en ce qui concerne la vulgarisation du public de l'information. Au-delà, il est devenu plus aisé d'entrer en contact avec les services traitant de la thématique environnement-santé, grâce au formulaire de contact. Cela offre la possibilité à quiconque – citoyen, mandataire, entreprise – de relayer tout problème du genre.

Votre administration a-t-elle pu faire une évaluation de cet outil ? Quel en est le bilan ? Quelle est la fréquentation du site, le renouvellement de l'information, le retour des formulaires de contact ? Cela a-t-il contribué à déceler des situations problématiques permettant, éventuellement, de nourrir des études plus spécifiques ? Mettez-vous également sur ce portail pour développer les axes ci-dessus évoqués d'amélioration de la santé et de lutte contre la délinquance environnementale ? Quel retour de votre administration en avez-vous ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, le portail Environnement-Santé trouve son origine, en fait, dans la mise en œuvre du programme d'action régionale Environnement-Santé, le PARES.

L'axe 1 du PARES visait, de manière générale, à informer, sensibiliser et communiquer en santé-environnement. La création d'un portail dédié à l'environnement santé s'inscrivait en tête de liste comme l'action 1 du premier axe du PARES.

La concrétisation du Portail environnement-santé a été confié à la cellule permanente environnement-santé – la CPES – de la Région wallonne qui est nommément en charge de la mise en œuvre des objectifs du PARES. Je suis désolé pour l'ensemble de ces anacronymes, mais vous pourrez avoir la version écrite, ce sera plus simple.

Le portail environnement-santé constitue, par ailleurs, un outil optimisant la réalisation des actions 3, à savoir fournir une information thématique régulière sur différents supports, et 4, développer une communication structurée, active et permanente du risque, du PARES également, dévolues à la CPES.

La structure et le contenu initial du portail environnement-santé ont été développés en parallèle au cours de l'année 2013. La charte graphique wallonne a servi de référence et de guide tout au long de ce développement. Les sujets abordés sur le portail se présentent sous la forme de fiches d'actualité. Tous ont fait l'objet d'un processus de validation impliquant des experts dans les domaines concernés, ainsi que des membres de l'administration.

Le portail environnement-santé a été officiellement inauguré le 11 février 2014. Il avait été prévu de réaliser un premier bilan complet après une année d'activité. Toutefois, un bilan rapide a déjà été effectué, après quatre mois, pour permettre à l'équipe de la CPES d'envisager certaines adaptations en termes de rythme de publication, de structure de contenu, et cetera.

Sur cette période de quatre mois, un peu plus de 4 000 sessions ont été ouvertes par un peu moins de 3 500 utilisateurs. Des pics de fréquentation sont clairement associés à la publication de nouvelles fiches et/ou pages d'actualité. Une fonction permet en effet aux utilisateurs de s'abonner pour recevoir par mail un message les informant lorsqu'une nouvelle information est publiée sur le portail. Les utilisateurs sont principalement Belges, pour 80 % d'entre eux, suivis immédiatement par des Français, avec un peu moins de 10 %. Parmi les utilisateurs belges, le site était consulté principalement depuis les Villes de Namur, 24,6 %, de Liège, 12,17 %, et de Bruxelles, 12,07 %.

Au cours de cette même période, un total de plus de 17 000 pages ont été vues au rythme moyen de 4,12 pages par session. Lors de ce premier bilan – on va

vraiment dans le détail – la durée moyenne des sessions était de l'ordre de trois minutes et le taux de rebond de 47,41 %. Ceci – je dirai à mon collaborateur d'être moins détaillé la prochaine fois – indique que les utilisateurs concentrent leur attention à chaque visite sur un nombre réduit de pages. Ces premiers résultats sont à mettre en perspective avec le fait que beaucoup de connexions sont liées à la publication de nouvelles informations, ainsi qu'à la nature même des informations présentes sur le site. En effet, ces informations ont été volontairement concentrées sur un nombre réduit de pages pour qu'elles puissent être aisément accessibles.

La CPES projette d'optimiser l'interactivité entre les différentes pages du portail. À titre d'exemple, il est possible de renforcer le lien entre une actualité et une fiche ou entre différentes fiches. Par ailleurs, les retours que la CPES a déjà reçus sur la partie contenu du site indiquent que les utilisateurs sont également à la recherche de solutions aux problèmes soulevés par les fiches. Cet aspect de la communication n'a pas encore été suffisamment développé dans les fiches disponibles. Toutes ces améliorations possibles seront prises en considération au cours du développement ultérieur du portail environnement-santé.

Le retour le plus significatif, à ce jour de la mise en ligne du portail, concerne la meilleure visibilité du guichet unique environnement-santé de la Région wallonne. Pour rappel, l'établissement de ce guichet unique correspondait à l'action 2 du PARES. Mis en place par la CPES depuis fin 2010, le guichet unique permet de répondre aux demandes formulées par les citoyens, les associations et les mandataires dans le domaine de l'environnement santé.

Ce guichet unique était auparavant joignable, soit via le numéro vert de la Wallonie, soit l'adresse email de la CPES.

J'ai encore toute une série de données statistiques dont je vous fais l'économie et que je vous inviterai à pouvoir lire avec joie et bonheur.

Disons que les sujets abordés au cours de l'année 2014 présentaient un glissement de thématique qui doit encore être confirmé. En effet, 50 % des questions adressées au guichet unique au cours de cette période portaient sur des problématiques environnement et 10 % seulement sur des problématiques santé. Cela pourrait être lié au fait que la rubrique « au quotidien » comprend de nombreuses fiches relatives à l'impact de l'environnement sur la santé. Toutefois, comme cela avait déjà été constaté au cours des années précédentes, ces thématiques sont également en relation avec les sujets développées à la même période par les médias : la pollution de l'air par les particules fines, les ondes électromagnétiques, et cetera. La CPES ne dispose pas encore du recul nécessaire pour pouvoir trancher entre ces deux influences.

Les problématiques spécifiques d'amélioration de la santé et de la délinquance environnementale n'ont pas encore été abordées sur le portail. Des propositions visant à l'amélioration de la santé pourraient passer par les compléments solutions, comme on l'a évoqué précédemment.

Si la problématique de la délinquance environnementale devait être abordée sur le portail, il faudrait passer par son implication santé, ce qui risque d'être très délicat. Ce sujet serait sans doute à placer davantage sur le portail environnement pur de la Région wallonne.

Probablement que j'ai été trop complet et détaillé dans la réponse, mais voilà, Monsieur le Député Denis, ce que je pouvais apporter comme complément.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Denis.

M. Denis (PS). - Merci, Monsieur le Ministre, pour cette foule de renseignements, mais je reste très largement sur ma faim. Ce que j'aurais aimé entendre, ce sont des situations problématiques qui permettent véritablement de nourrir des études spécifiques qui amèneront des décrets ou des amendements de décret qui permettront de résoudre des situations. Je lisais encore, il y a quelques jours, dans la presse, l'intervention d'un oncologue français extrêmement connu, M. Dominique Belpomme, que j'ai eu l'occasion de rencontrer et qui, lui, met directement en adéquation les pollutions d'il y a 20 ans avec les problèmes de santé que nous rencontrons aujourd'hui, aussi bien en oncologie qu'en problèmes de reproduction, stérilité, et cetera.

Il dit qu'il est urgent d'agir et, quand on prend le temps d'écouter cette personne, c'est véritablement effrayant, ce qu'il vous dit.

En Wallonie, pas plus tard que ce matin, ce midi, j'ai discuté avec une jeune dame qui vit à proximité d'un incinérateur et, depuis des années, on met le doigt sur une plus grande fréquence de cancers, dans sa région plutôt qu'ailleurs, et cela dure depuis des décennies. Cet incinérateur est toujours là, on pense y réinvestir des moyens pour en construire un second, mais le problème de santé est là et il n'y a rien qui se résout. C'est ce genre de problématique que j'aurais voulu vous voir aborder plus précisément, plutôt que des renseignements d'une technicité très haute pour lesquels je remercie d'ailleurs vos collaborateurs.

**QUESTION ORALE DE M. IMANE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR
« L'IMPACT DU TRANSFERT DE
COMPÉTENCES SUR LES INSTITUTIONS POUR
TOXICOMANES »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Imane à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'impact du transfert de compétences sur les institutions pour toxicomanes ».

La question est retirée.

**QUESTION DE MME MORREALE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE
PASSEPORT POUR CHIENS D'ASSISTANCE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question de Mme Morreale à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le passeport pour chiens d'assistance ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE MME PÉCRIAUX À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE
« SENIOR COTTAGE » »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Pécriaux à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le « *senior cottage* » ».

La parole est à Mme Pécriaux pour poser sa question.

Mme Pécriaux (PS). - Monsieur le Ministre, récemment, je vous interrogeais sur le risque de pénurie de places en maisons de repos et autres seigneuries, dû au vieillissement de la population.

Une alternative possible est l'accueil familial de ces personnes âgées. Cette solution est très difficile à mettre en œuvre, car la multitude de situations familiales entraîne une législation compliquée. Nous avons déjà eu l'occasion d'en parler.

Une autre solution, issue d'Australie et aujourd'hui importée en France, est le *senior cottage*.

Il s'agit, ici, de résoudre le problème des personnes âgées qui doivent être hébergées dans un logement adapté à un handicap résultant, par exemple, d'un AVC.

En effet, dans les régions rurales, les déplacements vers les hôpitaux sont un frein à des visites régulières, souvent synonymes de guérison plus rapide.

Le *senior cottage* est un chalet adapté à une personne nécessitant un suivi médical particulier, tel qu'un passage plus large entre les meubles, un évier plus bas, un lit adapté, et cetera. Cette habitation démontable peut être installée dans le fond de son jardin, par exemple, et est disponible en leasing.

Elle permet de maintenir un parent dans un logement indépendant, sous la surveillance permanente de la famille et avec tous les aménagements nécessaires à sa situation.

Monsieur le Ministre, avez-vous déjà entendu parler de ce genre de logement ? Pensez-vous qu'une coopération avec votre collègue de l'économie puisse initier ce genre de projet avec un partenariat public-privé ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - La société française « *senior cottage* » présente ses logements comme une alternative pour les personnes âgées dont l'autonomie et la santé déclinent et qui ne veulent ou ne peuvent entrer en maison de repos, faute de place ou de moyens.

Les chalets, dont le prix d'achat démarre à 48 000 euros et celui de location à 700 euros mensuels, sont qualifiés de moins onéreux que des travaux d'aménagement du domicile ou qu'un placement en institution.

À première vue, l'ergonomie des logements semble correctement étudiée, les équipements modernes et évolutifs.

Ces technologies, a priori, devraient donc profiter non seulement à l'occupant du chalet, mais aux intervenants qui passent s'occuper de lui, que ce soit pour l'aide à la vie quotidienne ou les soins infirmiers.

Ceci dit, l'installation de ces espaces sans fondation doit faire, au préalable, l'objet d'une étude de faisabilité, ainsi que d'une déclaration de travaux auprès de la commune. Le raccordement en eau, électricité, ainsi que l'évacuation des eaux sont également à la charge de la famille.

Tant en droit de la construction, de l'aménagement du territoire ou en droit social, ces questions ne peuvent être balayées d'un revers de la main.

En ce qui concerne les coûts liés à l'aide à la vie journalière, dès que la dépendance s'aggrave, ils ne sont pas différents de ceux engendrés en permettant de vivre

à son domicile, voire à l'entrée en institution.

Dès lors, partant du constat que vivre « chez soi » reste pour bon nombre de personnes une condition indispensable à la qualité de vie, la volonté du Gouvernement est de tout mettre en œuvre pour permettre au plus grand nombre de continuer à vivre de la manière la plus indépendante possible.

Ainsi, le Gouvernement, dans sa DPR, a souhaité permettre davantage qu'aujourd'hui aux personnes âgées les moins favorisées de bénéficier d'un accompagnement adéquat, par exemple en améliorant l'articulation des services permettant de rencontrer des besoins de proximité. Je pense ici aux aides familiales, aux aides-ménagères et aides à domicile, avec le dispositif des titres-services.

Afin d'assurer un continuum de prestations, notamment avant et après une hospitalisation, un centre peut mettre en place et assurer la coordination entre les acteurs qui interviennent à son domicile, en partenariat avec l'entourage.

Le Gouvernement entend donc également faciliter à chacun l'aménagement de son domicile de façon adéquate pour garantir l'autonomie, réduire le risque de chute et retarder l'entrée en institution. En dehors de ces initiatives, rappelons qu'avant d'opter pour un placement en institution, il existe bien des solutions intermédiaires que sont les Centres d'accueil et Centres de soins de jour, de même que les résidences services, par exemple.

Laissons place à l'esprit d'initiative comme celles que nous venons de relever sans manquer d'en suivre les impacts et de l'évaluer à sa juste réalité.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Pécriaux.

Mme Pécriaux (PS). - Je remercie M. le Ministre pour sa réponse détaillée et complète, mais effectivement, il s'agissait là d'une réflexion justement du fait qu'il manque des places en institutions et que c'était pour que les gens puissent rester chez eux, sans « encombrer » l'autre génération. C'était plutôt dans ce sens-là qu'allait ma question.

**QUESTION ORALE DE MME TROTТА À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA MISE
À L'EMPLOI DES PERSONNES EN SITUATION
DE HANDICAP »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Trotta à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la mise à l'emploi des personnes en situation de handicap ».

La parole est à Mme Trotta pour poser sa question.

Mme Trotta (PS). - Monsieur le Ministre, selon des données communiquées par Eurostat, le taux d'emploi des personnes en situation de handicap était, en Belgique, de 40,7 % en 2011, tandis que la moyenne européenne était de 47,3 % pour les personnes handicapées et de 66,9 % pour les personnes sans handicap.

Le Gouvernement wallon, à travers la DPR, s'est engagé à améliorer la situation. Comment ? Par la poursuite du soutien aux entreprises de travail adapté, par la promotion de l'accès des personnes handicapées à l'emploi et à la formation, par la poursuite des efforts pour atteindre 2,5 % dans la fonction publique wallonne, en fixant un objectif aux entreprises publiques régionales, ou encore en visant aussi les ETA dans les appels d'offres des pouvoirs publics.

Bref, Monsieur le Ministre, les pistes ne manquent pas pour mettre à l'emploi une proportion plus importante de personnes en situation de handicap, et dans ce cadre, l'AWIPH constitue, bien entendu, un acteur majeur, puisqu'elle dispose de centres de formation professionnelle qui préparent l'intégration professionnelle du public auquel il s'adresse.

Pouvez-vous, dans un premier temps, nous dire comment a évolué, ces dernières années, le taux d'emploi de ces personnes en situation de handicap en Belgique, et plus particulièrement en Wallonie ? Quelle tendance observe-t-on ?

Concrètement, quelles mesures comptez-vous prendre par rapport aux engagements inscrits dans la DPR ? Quelles synergies envisagez-vous de mettre en œuvre avec Mme la Ministre de l'Emploi et de la Formation, mais aussi au sein de la fonction publique ?

Concernant l'AWIPH, pouvez-vous nous dresser un bilan du travail d'intégration professionnelle réalisé par les centres de formation agréés ? Quelle est votre politique par rapport à ces centres pour améliorer la mise à l'emploi des personnes handicapées ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, nous avons eu, en commission, toute la matinée, un échange très dense et intéressant sur toute la politique en matière de handicap. Je le dis, non pour vous faire le procès de ne pas y avoir assisté, mais pour, au contraire, vous inciter, si la matière vous intéresse, à parcourir le compte rendu intégral, parce que les propos et mises en perspectives qui ont été offerts et formulés par l'administratrice générale, ce matin, et le débat qui s'en est suivi ont été, me semble-t-il, vraiment intéressants.

Ceci étant, pour répondre à votre question, la presse a tout récemment fait écho de la publication par Eurostat des données issues du module spécial relatif à l'emploi des personnes handicapées de l'enquête sur les forces de travail menée au troisième trimestre 2011. Statbel, le service du SPF Économie qui réalise cette enquête en Belgique avait, pour sa part, publié ses résultats en septembre dernier. Le Conseil supérieur de l'Emploi avait, quant à lui, publié des données en avant-première, au printemps.

Parmi les questions posées lors de cette enquête, deux sont à épingle. La première vise à estimer la prévalence du handicap et demande aux personnes interrogées : « Avez-vous des limitations dans vos activités quotidiennes du fait de votre état de santé, d'un handicap ou d'une maladie de longue durée ? ». En Belgique, 12,6 % des personnes interrogées ont répondu positivement à cette question, pour 18,1 % en Wallonie et 12,2 % en Europe – on voit déjà là un décalage significatif.

Parmi ces personnes, la deuxième question qui nous intéresse indique que 40,7 % des personnes interrogées en Belgique déclarent avoir un emploi, 35,4 % en Wallonie et 47,3 % en Europe.

Vous demandez comment ces chiffres ont évolué au cours des années. Il faut savoir que le module spécial n'est réalisé que très occasionnellement. Les données précédentes datent de 1996 et de 2002. À partir de 2012, les deux questions sont désormais posées lors de chaque enquête trimestrielle. On devrait donc, à l'avenir, disposer d'indications un peu plus fréquentes.

En 1996, le taux d'emploi pour la Belgique était de 36,2 %. Il était de 42,5 %, en 2002 et, pour rappel, de 40,7 % en 2011. Je ne dispose pas de données pour la Wallonie en 1996.

En 2002, le taux d'emploi était de 40,6 % et il est donc descendu à 35,4 % en 2011.

L'interprétation de telles données doit se faire avec prudence. Il faut rappeler qu'il s'agit d'une enquête par sondage et non de données administratives. Si l'on extrapole les taux pour estimer le nombre de personnes concernées, on obtient pour la Belgique, en 2011, un peu plus de 900 000 personnes de 16 à 64 ans – par facilité, on l'appellera en situation de handicap – dont 370 000 étaient à l'emploi. Pour la Wallonie, on peut avancer les chiffres de 450 000 personnes en situation de handicap, dont 160 000 à l'emploi.

Au fil des enquêtes de ce type, lorsque la question de la reconnaissance officielle du handicap est posée, on constate qu'environ un tiers des personnes qui se déclarent limitées dans leurs activités – ce qui était la question posée – disent avoir une reconnaissance administrative de leur handicap.

En matière d'emploi, je signalerai que l'AWIPH

soutient environ 5 000 travailleurs handicapés dans le circuit ordinaire, 600 en centres de formation professionnelle agréés et 7 000 en entreprises de travail adapté. C'est la situation, ici, fin 2013. Cela représente donc moins de 10 % des 160 000 personnes dont on parle dans l'enquête.

Autre élément intéressant issu du rapport 2014 du Conseil supérieur de l'emploi déjà évoqué, la probabilité d'être à l'emploi est de 57,3 % pour les personnes handicapées, alors qu'elle est de quasi 78 % pour le groupe le plus favorisé, à savoir les personnes nées en Belgique, âgées de 25 à 54 ans, moyennement qualifiées, résidant en Flandre, et qui ne souffrent d'aucun problème de santé. Même pour les plus favorisés, vous le voyez, on est loin du plein emploi.

Concernant le public qui nous préoccupe, quelles que soient les précautions que l'on doit garder en mémoire dans l'interprétation des chiffres, personne ne contestera trois éléments : d'une part, le nombre de personnes qui déclarent avoir des difficultés dues à des problèmes de santé augmente ; d'autre part, le taux d'emploi de ces personnes est inférieur à celui de la population dite valide ; et enfin, ce taux d'emploi est en diminution.

Il ne s'agit pas d'un phénomène spécifiquement wallon ni belge, ces constats sont posés un peu partout dans le monde.

Sans vouloir tenter de tout expliquer dans cette réponse orale, je soulignerai deux phénomènes qui ont assurément une part de responsabilité dans ces évolutions : d'une part, le vieillissement de la population et de la population en âge de travailler et, d'autre part, l'évolution du monde de l'emploi qui est de plus en plus exigeant.

On parle souvent de rapprocher les personnes éloignées de l'emploi des exigences des entreprises. En matière d'emploi des personnes handicapées, on constate quotidiennement la nécessité et la difficulté de rapprocher l'emploi des personnes handicapées.

Je veux souligner par là qu'un des principaux facteurs sur lesquels on peut jouer dans les politiques de soutien à l'emploi dans ce public est l'adéquation des fonctions exercées et des modalités de travail aux capacités des personnes handicapées.

Ceci me permet de répondre à vos autres questions relatives aux actions que je compte mener dans les différents secteurs.

Concernant les entreprises de travail adapté, j'ai entrepris avec l'Entente wallonne des entreprises de travail adapté – l'EWETA – un tour d'horizon d'un certain nombre de problèmes posés et de perspectives proposées. La possibilité qu'offre la législation sur les marchés publics de privilégier parmi d'autres acteurs de l'économie sociale les entreprises de travail adapté fait

partie aussi des éléments de réflexion. Vous me permettez de vous demander de patienter quelque peu avant de vous expliquer ce qui ressortira de ces concertations.

La promotion de l'accès à l'emploi et à la formation est indissociable des efforts également réalisés pour maintenir à l'emploi les travailleurs handicapés et, singulièrement, ceux qui deviennent handicapés en cours de route. Ces efforts ne relèvent pas seulement de ma sphère de compétences. Ils s'inscrivent dans des actions menées en concertation avec le Fédéral. Je pense, par exemple, au plan « *Back to work* » de l'INAMI et qui a débouché, entre autre, sur une convention de collaboration entre cet organisme fédéral, les organismes assureurs que sont les mutuelles, Le FOREm et l'AWIPH. Une évaluation de cette collaboration est en cours. Elle débouchera très certainement sur des ajustements.

Les efforts impliquent également un renforcement des complémentarités entre Le FOREm et l'AWIPH, eux aussi encadrés par une convention. Le premier interlocuteur du demandeur d'emploi handicapé est Le FOREm, l'AWIPH venant en renfort pour certains d'entre eux, et ce, surtout à partir du moment où ils sont en contact avec les employeurs grâce au soutien du FOREm.

Concernant le soutien aux entreprises qui emploient des travailleurs handicapés, je vais être amené à réduire quelque peu l'ampleur du soutien financier qui leur sera apporté à partir de 2015. Cela a été expliqué et détaillé ce matin. Concrètement, la prime de compensation verra son pourcentage maximum d'intervention passer de 50 à 45 %. La situation budgétaire des pouvoirs publics, mais aussi l'explosion du nombre de bénéficiaires de cette intervention qui a plus de doublé en 10 ans m'y contraignent et, singulièrement, contraignent l'AWIPH. C'est pour préserver une approche plus qualitative du soutien apporté aux travailleurs handicapés et à leurs employeurs. C'est ainsi que, dans le cadre de la prime de compensation, l'accès sera plus que jamais mis sur l'ajustement des situations de travail que j'évoquais il y a quelques instants, en réservant le soutien financier au coût que cela implique.

C'est ainsi, par ailleurs, que j'ai décidé de donner suite à la demande du Comité de gestion de l'AWIPH visant à pérenniser l'action de soutien dans l'emploi, menée par des « *job coaches* » spécialisés depuis 10 ans maintenant dans le cadre d'un projet-pilote et de proposer au Gouvernement un arrêté en ce sens.

Concernant la fonction publique wallonne et locale, d'importants toilettages des textes légaux ont été réalisés ces dernières années. Mon collègue en charge de la Fonction publique régionale devrait proposer prochainement un arrêté réformant les modalités de l'obligation d'emploi sur le modèle de ce qui a été décidé il y a peu concernant les pouvoirs locaux,

notamment en ce qui concerne la définition des travailleurs concernés, le recours possible aux entreprises de travail adapté, la concertation via une commission d'accompagnement, et cetera.

Sans attendre, des collaborations sont en cours avec le SPW, notamment dans le cadre du plan Diversité défini sous la législature précédente pour les services de la Région et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Par ailleurs, l'action de l'AWIPH pour encadrer cette obligation d'emploi et aider les services publics concernés à considérer qu'au-delà de la simple obligation, c'est un plus pour eux comme pour la société wallonne d'augmenter le nombre d'agents handicapés, porte petit à petit ses fruits. Le prochain état des lieux devrait l'indiquer.

Enfin, je dois aussi réunir la commission d'accompagnement instaurée par le dernier arrêté du Gouvernement wallon relatif à l'emploi de travailleurs handicapés au sein des pouvoirs locaux pour envisager, de manière concertée, ce qui peut être fait pour aller plus loin.

Reste le volet « formation » de votre interpellation. En matière de synergies, outre celle déjà évoquée avec Le FOREm, je soulignerai qu'une collaboration est naissante entre l'IFAPME et l'AWIPH. Je souhaiterais que l'ensemble des opérateurs de formation soit plus attentif aux stagiaires ou candidats stagiaires handicapés et que la visibilité des actions menées soit mieux assurée. J'y veillerai au sein du Gouvernement, soyez-en sûr.

Concernant les centres de formation professionnelle agréés par l'AWIPH, je rappelle qu'une nouvelle législation est entrée en vigueur au 1er janvier de cette année. Dans ce cadre, l'ensemble de l'offre de formation de ces centres a été actualisé dans le souci de mieux répondre, à la fois aux besoins des personnes handicapées et aux attentes des entreprises.

Le suivi postformatif, c'est-à-dire le soutien apporté jusqu'à l'emploi par les centres à leurs stagiaires sortants qui était auparavant une option possible, est devenu désormais obligatoire. Le taux de l'emploi à l'issue de la formation est désormais un critère d'évaluation de l'action des centres.

Voilà brossés à grands traits les principaux axes de la politique que j'entends mener dans les quelques domaines sur lesquels vous m'interrogez. D'autres actions sont, bien entendu, également envisagées ou déjà menées et à renforcer, par exemple en matière de transition entre scolarité et vie active, de réorientation après apparition d'un handicap, de soutien au demandeur d'emploi handicapé et de façon à affiner leur stratégie de recherche d'emploi en tenant compte de leur handicap, de sensibilisation des intermédiaires de l'emploi et des entreprises, de collaboration avec les services de prévention et de protection du travail, et j'en passe.

La situation budgétaire est évidemment difficile, mais j'espère pouvoir compter sur le soutien du Fonds social européen pour le développement de ces actions, en complément des budgets de la Région wallonne.

Vous aurez noté, Madame Trotta, que des résultats ne peuvent être espérés que si l'emploi des personnes handicapées est une préoccupation transversale et pas seulement celle des départements dont j'ai la charge.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Trotta.

Mme Trotta (PS). - Évidemment, Monsieur le Ministre, c'est une matière qui m'intéresse. J'irai donc relire tout cela, mais je pense que je peux dire que je suis comblée, parce que malgré tout ces débats auxquels je n'ai pas assisté, j'ai quand même une réponse plus que complète à mes questions.

Évidemment, je vous remercie pour toutes ces précisions, pour cette réponse complète. Il y a beaucoup de chiffres, beaucoup d'informations ; j'irai relire tout cela à mon aise. J'ai bien entendu. Je prendrai toutes les précautions qu'il faut par rapport à toutes ces données. Ce ne sont pas, comme vous dites, des données régulières. Il faut être très attentif à ce qu'elles communiquent.

Par rapport aux constats généraux, je vous rejoins, par rapport au vieillissement de la population, à l'évolution du monde du travail : énormément de choses changent. Je vois que vous prenez beaucoup d'initiatives. Je m'en réjouis. Je serai encore patiente et je reviendrai vers vous par rapport à toutes les conclusions et les avancées que vous pourrez avoir en la matière.

Je suis aussi très contente de toutes les synergies qui sont mises en place. À ce niveau-là aussi, je reviendrai plus tard vous interroger. Je pense que j'ai fait le tour. Je vous remercie encore, Monsieur le Ministre, et vous souhaite une bonne soirée.

Mme la Présidente. - Nous sommes encore là pour quelque temps, mais je vous demanderai une pause technique de 10 minutes pour permettre à M. le Ministre et à nous-mêmes de faire un petit break.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 17 heures 27 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 17 heures 35 minutes.

Mme la Présidente. - La séance est reprise.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALE (Suite)

QUESTION ORALE DE M. DODRIMONT À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « L'INTERDICTION POUR L'IBSR DE COMMUNIQUER LE LONG DES ROUTES ET AUTOROUTES RÉGIONALES »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dodrimont à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'interdiction pour l'IBSR de communiquer le long des routes et autoroutes régionales ».

La parole est à M. Dodrimont pour poser sa question.

M. Dodrimont (MR). - Je prends la parole pour dire que j'ai envoyé cette question antérieurement à notre séance du 26 novembre. Il y a eu un développement en question de l'actualité du sujet. Je me suis contenté de lire les excellentes réponses de M. le Ministre. Je ne souhaite pas la développer aujourd'hui, Madame la Présidente.

QUESTION ORALE DE M. TZANETATOS À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE LABEL « BACK SAFE » »

QUESTION ORALE DE MME BALTUS-MÔRES À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES CAMPAGNES DE SENSIBILISATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE À RÉALISER PAR L'AWSR »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine :

- de M. Tzanetatos, sur « le label « back

safe » » ;

- de Mme Baltus-Möres, sur « les campagnes de sensibilisation en matière de sécurité routière à réaliser par l'AWSR ».

La question de M. Tzanetatos est retirée.

La parole est à Mme Baltus-Möres pour poser sa question.

Mme Baltus-Möres (MR). - Monsieur le Ministre, dans votre réponse à une question orale posée par un collègue le 20 octobre dernier, vous signalez que les campagnes de sensibilisation en matière de sécurité routière seront effectuées par l'AWSR, ou l'Agence wallonne pour la sécurité routière, dès janvier 2015. Elle sera donc un service complémentaire à l'IBSR, car vous précisez aussi que l'AWSR n'aura pas le but de substituer à l'IBSR, mais bien d'être un acteur important dans la prise en charge de la sécurité routière par la Région.

Une grande différence entre ces deux acteurs est que l'AWSR prendra en charge l'accompagnement des victimes. C'est une très bonne initiative et je la salue, mais j'ai quand même quelques questions par rapport à la langue des campagnes.

Les campagnes de sensibilisation seront-elles élaborées dans les deux langues officielles de la Région wallonne, tout comme le faisait l'IBSR ?

Je ne parle bien sûr pas de mettre les panneaux dans les deux langues dans toute la Wallonie, mais bien là où cette langue est pratiquée.

Ma deuxième concernant cette matière : l'AWSR a-t-elle recruté du personnel maîtrisant la langue allemande afin de garantir un accompagnement adéquat des victimes germanophones ?

Je pense que l'accompagnement des victimes est une matière très sensible et je pense que les citoyens belges en Communauté germanophone aussi ont le droit que l'on s'adresse à eux dans leur langue maternelle.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, réponse claire, dans la mesure du possible, il est certain que l'Agence wallonne pour la sécurité routière a aussi été chargée par le Gouvernement wallon de la coordination de l'accompagnement des victimes de la route et de leurs proches, ainsi que de la compétence devenue exclusivement régionale dans le cadre de la sixième réforme de l'État, à savoir la sensibilisation et la promotion en matière de sécurité routière.

Dans le cadre de ses missions à l'adresse du public germanophone, l'AWSR s'adressera logiquement en

allemand.

Pour le cas spécifique des panneaux dont la Région est propriétaire le long des routes et autoroutes, l'AWSR pourra en disposer pendant certaines périodes. Nous veillerons évidemment à placer les affiches en langue allemande sur les 12 panneaux prévus à cet effet parmi les 300 mis à disposition.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Baltus-Möres.

Mme Baltus-Möres (MR). - Je vous remercie pour cette réponse brève, mais complète. Je suis très contente d'entendre que c'est totalement clair pour vous.

QUESTION ORALE DE M. DODRIMONT À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « L'UTILISATION DES RADARS SEMI- MOBILES, LES LIDAR »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dodrimont à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'utilisation des radars semi-mobiles, les Lidar ».

La parole est à M. Dodrimont pour poser sa question.

M. Dodrimont (MR). - Monsieur le Ministre, sur les huit premiers mois de l'année, on recense 36 522 conducteurs flashés dans des situations où on se doit de faire preuve d'une grande vigilance, puisque ce sont, sur ces chantiers, il y en a encore en cours en Wallonie. Donc, il y a eu ce travail effectué par les radars dits semi-mobiles puisque ces radars sont placés en fonction de la situation, comme je le décrivais. On peut estimer que ce chiffre est conséquent.

Encore une fois, si cela peut augmenter la sécurité des ouvriers qui travaillent sur ces chantiers, je pense que l'on peut se réjouir de la place de ces radars. Ce dont on devrait se réjouir encore plus, c'est évidemment qu'ils flashent de moins en moins. Cela voudrait dire que les consignes de sécurité seraient respectées.

Je voudrais vous demander, Monsieur le Ministre, si vous pensez que ces Lidars rencontrent vos attentes par rapport à cette garantie de la sécurité sur les chantiers, tant pour les ouvriers que les usagers sur nos autoroutes ou de nos voiries régionales. Combien y en a-t-il actuellement en service ? Pensez-vous qu'il faille augmenter la fréquence de leur présence, vu les chantiers en cours ?

Une question peut-être sur le plan du coût puisque, on le sait, ce sont des appareils qui sont loués via la

SOFICO : pouvez-vous nous donner, Monsieur le Ministre, le coût de la location par appareil et les durées qui sont prévues, sachant qu'une autre Région de ce pays a fait le choix plutôt d'une acquisition ? Pouvez-vous nous donner l'explication sur l'option qui a été retenue, à savoir la location plutôt que l'achat ? Une estimation entre les deux modes d'utilisation a-t-elle été réalisée pour faire ce choix ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Monsieur le Député, en réponse à votre question, je vous informe que sur base d'expériences menées depuis plus de deux ans, la SOFICO et le SPW ont estimé que l'exploitation régulière de radars répressifs semi-fixes fonctionnant 24 heures sur 24, sans la présence d'un agent qualifié, pouvait contribuer à l'amélioration de la sécurité des travailleurs et des usagers de la route à hauteur de leurs chantiers. Ces radars semi-fixes, comme vous le dénommez, sont connus sous le nom de Lidar.

C'est ainsi que la SOFICO a passé, en ce début d'année 2014, un marché de location de ce type de radar pour les chantiers du réseau structurant de la Wallonie, singulièrement les autoroutes. L'objectif de ce marché est de couvrir les chantiers du plan Routes qui devrait s'étaler jusqu'en début 2016. Ce marché, qui a démarré au mois de mars dernier, prévoit 90 semaines de location par période de 12 mois de calendrier pendant trois ans, avec une quatrième année en option, de manière à couvrir les chantiers du plan Routes. Un maximum de quatre Lidars peut être mis en service simultanément.

Sur les neuf premiers mois du marché, donc de mars à novembre inclus, 74 périodes de location d'une semaine ont été commandées et fournies pour un montant de 384 000 euros hors TVA, soit 5 190 euros par semaine de location.

Je peux témoigner de l'intérêt des responsables des chantiers, tant ceux du SPW responsables de la sécurité des chantiers que des entreprises adjudicatrices des travaux, pour ces Lidars qui sont généralement installés à l'entrée des chantiers. Leurs installations tiennent compte d'une répartition géographique et un effort particulier est fait au démarrage des chantiers lorsque les usagers doivent adapter leurs habitudes.

La solution de l'achat ne s'avère pas nécessairement plus intéressante que la formule de location, car au coût d'achat du Lidar, il faut ajouter plusieurs coûts humains et matériels importants qui sont inclus dans les prix unitaires de location de ce marché :

- le placement sur site ;
- l'installation et la mise en service par un personnel formé et accrédité ;
- le remplacement des batteries tous les 7 jours ;

- le repli de ces Lidars. Ce sont quand même deux tonnes avec les batteries ;
- les mesures de sécurité encadrant ces interventions sur le réseau autoroutier ;
- leur dépannage ou remplacement en cas de panne, d'accident ou de vandalisme ;
- leur entretien, leur maintenance et leur stockage ;
- et évidemment une assurance omnium.

Après comparaison précise, mon administration a pu démontrer que la formule de location nous assure plus de garanties que l'achat, notamment parce qu'elle offre en outre une continuité de service, ainsi qu'un matériel récent.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Dodrिमont.

M. Dodrिमont (MR). - Merci à M. le Ministre pour ces différentes précisions, notamment chiffrées.

Je pense que c'est vrai que cela représente un coût conséquent. Comme je l'ai dit tout à l'heure, j'estime que la sécurité, même si elle a un coût, ne doit pas avoir de prix, surtout pour celles et ceux qui travaillent sur ces chantiers.

Merci d'avoir donné les points de comparaison qui ont été utilisés pour l'option location ; cela nous permet d'être correctement informés.

QUESTION ORALE DE MME DURENNE À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LES VOITURES AUTONOMES »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Durenne à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « les voitures autonomes ».

La parole est à Mme Durenne pour poser sa question.

Mme Durenne (MR). - Monsieur le Ministre, de nombreuses entreprises automobiles se lancent aujourd'hui dans le développement de voitures autonomes. Ces voitures roulent seules ou presque. Si les développements vont bon train, il est du rôle du politique d'anticiper leur arrivée sur nos routes, notamment en matière de sécurité routière qui relève de vos compétences.

En ce qui concerne l'arrivée de ces véhicules eux-mêmes, quelles sont aujourd'hui les règles applicables si ce type de véhicule devait être mis sur nos routes ? Qu'en sera-t-il au niveau du permis de conduire ? Sera-t-il toujours nécessaire, en sachant très bien que la délivrance relève effectivement du Fédéral, mais au

niveau de la formation, sera-t-elle toujours nécessaire ou sera-t-elle aménagée ? Qu'en est-il en cas d'accident dû à une défaillance du système et de partage des responsabilités ? Qu'en est-il au niveau des assurances ? Quels aménagements seront à prévoir ? Dans l'état actuel des choses, de telles voitures autonomes ne nécessiteraient pas déjà des changements de nos routes ?

Prévoyez-vous, dans le cadre des routes du futur, quelque chose, comme vous nous avez déjà annoncé certaines modifications ? En d'autres termes, comment anticipez-vous au niveau réglementaire l'arrivée de telles voitures sur le marché, dans un futur plus si lointain que cela ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Madame la Députée, les règles de circulation, c'est-à-dire le Code de la route, sont une matière fédérale. C'est donc au Fédéral à prendre des initiatives sur le sujet des voitures autonomes et de l'assistance à la conduite.

Tout comme mes confrères flamand et bruxellois, je suis d'avis qu'il faut pouvoir permettre des tests en situation réelle selon des procédures à définir.

En concertation avec les deux autres régions favorables à ces tests, je demanderai prochainement à Mme la Ministre de la Mobilité, Mme Galant, d'examiner ce qui devrait, le cas échéant, être adapté dans le texte du Code de la Route ou plus largement dans la réglementation pour permettre ces tests.

Plutôt que des véhicules complètement autonomes, il faut avant tout penser à l'assistance à la conduite.

Il y a des éléments assez simples ou devenus courants comme l'avertisseur de distance lors de la marche arrière, l'ABS, l'ESP, et cetera.

Par ailleurs, pour en venir précisément au sujet de votre question, il y a effectivement des systèmes plus complexes ou plus récents : certains véhicules prennent l'initiative et freinent automatiquement à l'approche d'un obstacle.

D'autres systèmes détectent l'endormissement du conducteur ou les écarts de trajectoires. Certains véhicules peuvent se garer tout seuls : c'est la fameuse manœuvre du créneau.

Le principe général est que la conduite s'adapte à la route et aux circonstances de circulation. Il n'y a donc pas d'adaptation nécessaire de l'infrastructure, mais une veille technologique est assurée par les techniciens de mon administration.

Au niveau de la sécurité routière, matière que j'ai en charge et qui me tient à cœur, l'assistance ou

l'automatisation de la conduite est un élément positif. L'erreur est humaine : un moment de distraction ou d'inattention, un défaut de prévision, un écart de conduite, tout cela est si vite arrivé !

Le principal facteur des accidents, c'est le conducteur.

L'automate, lui, est vigilant en permanence et peut aider le conducteur ou la conductrice.

Généralement, les assureurs ont une attitude positive, en offrant parfois même une réduction commerciale face à ces assistances qui corrigent la conduite du conducteur.

À titre de comparaison, les pilotes automatiques des avions et autres assistances de pilotage font partie intégrante du niveau de sécurité très élevé obtenu dans l'aviation. Cependant, ce n'est pas parce que les pilotes automatiques sont capables de faire décoller, voler et atterrir les avions qu'il n'y a plus de pilote. Le moment n'est pas encore venu où la voiture sans conducteur circulera en ville.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme Durenne.

Mme Durenne (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, pour vos réponses.

Comme je l'ai déjà dit, le Fédéral, on s'en occupe, on ira bien commenter l'information et effectivement j'ai pris bonne note de toutes les informations que vous m'avez données aujourd'hui et votre volonté de vous inscrire dans le futur.

QUESTION ORALE DE MME DE BUE À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA PRESSION DES PNEUS »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme De Bue à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « la pression des pneus ».

La question est retirée.

QUESTION ORALE DE MME DE BUE À M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE TRANSPORT DE BOIS »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme De Bue à M. Prévot, Ministre

des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le transport de bois ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE MME MORREALE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR «
L'ADAPTATION DE LA SIGNALISATION POUR
LES VÉLOS ET PLUS PRÉCISÉMENT LES
PANNEAUX B22 ET B23 »**

**QUESTION ORALE DE M. HAZÉE À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LA
POSSIBILITÉ D'AUTORISER LES CYCLISTES À
FRANCHIR LE FEU À CERTAINS
CARREFOURS ET LA MISE EN ŒUVRE EN
WALLONIE DE LA LOI DU 15 AOÛT 2012 »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine :

- de Mme Morreale, sur « l'adaptation de la signalisation pour les vélos et plus précisément les panneaux B22 et B23 » ;

- de M. Hazée, sur « la possibilité d'autoriser les cyclistes à franchir le feu à certains carrefours et la mise en œuvre en Wallonie de la loi du 15 août 2012 ».

Les questions sont retirées.

**QUESTION ORALE DE M. FOURNY À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR « LE
TRANSPORT EXCEPTIONNEL »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fourny à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « le transport exceptionnel ».

La question est retirée.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 17 heures 49 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Alice Baudine, Administratrice générale de l'AWIPH
Mme Jenny Baltus-Möres, MR
M. François Bellot, MR
Mme Laetitia Brogniez, MR
M. Christophe Collignon, PS
M. Jean-Luc Crucke, MR
Mme Valérie De Bue, MR
M. Matthieu Daele, Ecolo
Mme Virginie Defrang-Firket, MR
M. Jean-Pierre Denis, PS
M. Pierre-Yves Dermagne, PS
M. Philippe Dodrimont, MR
M. Benoît Drèze, cdH
Mme Véronique Durenne, MR
M. Stéphane Hazée, Ecolo
M. Philippe Henry, Ecolo
Mme Joëlle Kapompolé, Présidente
M. Philippe Knaepen, MR
Mme Clotilde Leal Lopez, cdH
M. Dimitri Legasse, PS
M. Olivier Maroy, MR
M. Nicolas Martin, PS
M. Gilles Mouyard, MR
M. Alain Onkelinx, PS
M. Sophie Pécriaux, PS
M. Maxime Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine
Mme Véronique Salvi, cdH
Mme Graziana Trotta, PS
M. Jean-Paul Wahl, MR
Mme Véronique Waroux, cdH

ABRÉVIATIONS COURANTES

| | |
|--------------|--|
| A.B.A. | "Applied Behavior Analysis" (Analyse Appliquée du comportement) |
| ABS | Antilock Brack System |
| AfrAHM | Association Francophone d'Aide aux Handicapés Mentaux |
| AGW | arrêté du Gouvernement wallon |
| AVC | accident vasculaire cérébral |
| AVJ | aide à la vie journalière. |
| AWIPH | Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées |
| AWSR | Agence wallonne pour la Sécurité routière |
| BAP | Budget d'Assistance personnelle |
| BIM Omnio | bénéficiaires de l'intervention majorée) |
| CAWaB | Collectif Accessibilité Wallonie Bruxelles |
| CPAS | centre(s) public(s) d'action sociale |
| DGO1 | Direction générale opérationnelle des Routes et des Bâtiments |
| DGO2 | Direction générale opérationnelle de la Mobilité et des Voies hydrauliques |
| DPC | Déclaration de politique communautaire |
| DPR | Déclaration de politique régionale |
| ESP | Ecole de Santé Publique |
| ETA | entreprises de travail adapté |
| EWETA | Entente wallonne des entreprises de travail adapté |
| FEDER | Fonds européen de développement régional |
| FNAMS | Fédération nationale des associations médico-sociales |
| FOREm | Office wallon de la Formation professionnelle et de l'Emploi |
| FSE | Fonds de sécurité d'existence |
| HAD | hospitalisation à domicile |
| IBSR | Institut Belge pour la Sécurité Routière ASBL |
| INAMI | Institut national d'assurance maladie-invalidité |
| IST | Information scientifique et technique |
| LED | Light-Emitting Diode |
| MW | mégawatt |
| MWh | mégawatt-heure |
| OIP | organismes d'intérêt public |
| OMS | Organisation mondiale de la Santé |
| ONE | Office national de l'enfance |
| ONU | Organisation des Nations Unies |
| ORES | opérateurs des réseaux gaz et électricité |
| P.M.E. | petite et moyenne entreprise |
| PARES | programme d'action régional Environnement-Santé |
| PEREX | le centre de trafic de la Région wallonne |
| PMR | Personnes à mobilité réduite |
| SAMI | services d'analyse des milieux intérieurs |
| SOFICO | Société régionale wallonne de Financement complémentaire des Infrastructures |
| SPF Economie | service public fédéral Economie |
| SPI | Agence de développement économique pour la Province de Liège |
| SPW | Service public de Wallonie |
| SUSA | Service universitaire spécialisé dans l'autisme |
| SWL | Société wallonne du Logement |
| TVA | taxe sur la valeur ajoutée |
| UCL | Université catholique de Louvain |
| Ulg | Université de Liège/Gembloux/Arlon |
| VIH | virus de l'immunodéficience humaine |